

VENTE DE COUPES DE BOIS EN FORET PRIVEE

52 lots

12 497 m³

vendredi 10 juin 2022 à 14:30

Vente Informatisée sans présentielle "Chatillon en Bazois"

EFF



expertsforestiersdefrance.com

Expert coordonnateur :
Benjamin GOUTORBE
b.goutorbe@foret-bois.com



**EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE**



A l'initiative des Experts Forestiers, membres de Experts Forestiers de France, des propriétaires forestiers ou leurs mandataires habilités, procèdent à la mise en vente par appel d'offres de lots de bois sur pied décrits dans le présent cahier.

La vente est **INFORMATISEE** uniquement (pas de présentiel)

Le **VENDREDI 10 JUIN 2022 à 14h30**




via le site en ligne des Experts Forestiers de France :

<https://ventes.expertsforestiersdefrance.com>

Aucune offre papier / mail / fax ne sera prise en compte.

Les soumissions seront déposées toutes charges comprises et hors taxes.

Cette vente aura lieu :


-  aux conditions générales ci-après,
-  aux conditions particulières précisées sur chaque article,
-  ainsi qu'aux cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées (cahier établi par les Experts Forestiers de France).

CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

La vente aura lieu en séance non publique.

-  Seules les entreprises inscrites sur le site des Experts Forestiers de France et dont le compte est à jour pourront s'inscrire sur la plateforme de vente en ligne : <https://ventes.expertsforestiersdefrance.com>.
-  Seules pourront soumissionner les personnes invitées et qui s'engageront à respecter les conditions du cahier des clauses générales et particulières de la fiche de lot.
-  Chaque Expert assurera le suivi des coupes estimées par ses soins et il conviendra de s'adresser à lui pour tous renseignements.
-  Les exploitants forestiers désirant se porter acquéreur d'une ou plusieurs coupes devront déposer leur promesse de caution bancaire auprès de l'Expert Forestier coordinateur de la vente : Benjamin Goutorbe – 310 rue des Heurtras – 58110 Alluy – b.goutorbe@foret-bois.com, faute de quoi, ils s'exposeraient à voir leurs offres refusées. La caution devra obligatoirement être un établissement bancaire sur une place française.



-  Pour les lots **labelisés transformation UE** par l'APECF, seuls les acheteurs inscrits sur la liste officiel pourront soumissionner sur les lots labelisés (<https://label-apecf-80.websself.net/>). Si un acheteur qui n'est pas labelisé fait une offre celle-ci ne sera pas retenue et le lot sera vendu au suivant plus offrant labelisé.

PROCEDURE DE DÉPÔT DES OFFRES SUR LE SITE DE VENTE EN LIGNE

- 1) Être inscrit sur le site EFF (Experts Forestiers de France) www.foret-bois.com et avoir son compte à jour et validé par EFF (notamment attestation de RC)



- 2) Se connecter à la plateforme de vente <https://ventes.expertsforestiersdefrance.com> et s'inscrire à la vente sans tarder afin que l'expert coordonnateur valide votre participation. Il est conseillé de déposer vos offres en amont de la vente (sur le site de vente en ligne), afin d'anticiper un éventuel manque de votre débit internet le jour de la vente. Comme indiqué, vous avez la possibilité de modifier votre offre à tout moment.
- 3) La veille de la vente vous recevrez un mail avec des codes pour suivre la vente via une conférence téléphonique. Vérifier vos spams pour vous assurer de sa bonne réception.
- 4) Le jour de la vente, se connecter au site <https://ventes.expertsforestiersdefrance.com>, choisir le nom de la vente et cliquer sur direct pour suivre la vente et pouvoir soumissionner.
- 5) A l'issue du temps de vente, le lot se trouvera de plein droit vendu à celui dont la soumission comportera le prix le plus élevé au-dessus du prix de retrait.
Faute d'offre supérieure au prix de retrait, la coupe sera retirée de la vente.
Dans le cas où le lot aura reçu au minimum une offre inférieure au prix de retrait, celui-ci sera communiqué à l'assistance dans la mesure où la seule offre inférieure au prix de retrait ne soit pas dérisoire. A l'issue de la vente et si le propriétaire maintient sa coupe en vente, le mieux disant aura priorité pour faire connaître son offre dans les cinq jours suivants la vente.
Les résultats de la vente seront consignés dans un procès-verbal électronique par EFF dans lequel figurera le numéro d'article, le nom du vendeur, le nom de l'acheteur, le montant de la soumission ainsi que l'ensemble des soumissions.

VALIDATION DE LA VENTE

La vente ne sera considérée définitive qu'à réception, par le vendeur, du marché signé, du règlement comptant, des billets à ordre avalisés, d'une attestation de responsabilité civile mentionnant spécifiquement l'exploitation forestière, et de l'engagement de cautionnement bancaire (soit caution permanente en cours de validité, soit par la signature de la caution sur le contrat, les cahiers des clauses, la fiche de lot).

Le permis d'exploiter ou d'enlever ne sera délivré qu'à réception de l'ensemble de ces éléments. L'acquéreur ne pourra débuter l'exploitation qu'une fois toutes les démarches administratives et financières validées.

Il est expressément demandé aux acheteurs de bien vouloir remettre à leurs bucherons et débardeurs une copie de la fiche de vente et du plan en couleurs, afin que ceux-ci aient connaissance du lieu, des limites, des conditions particulières du lot, du nombre d'arbres.

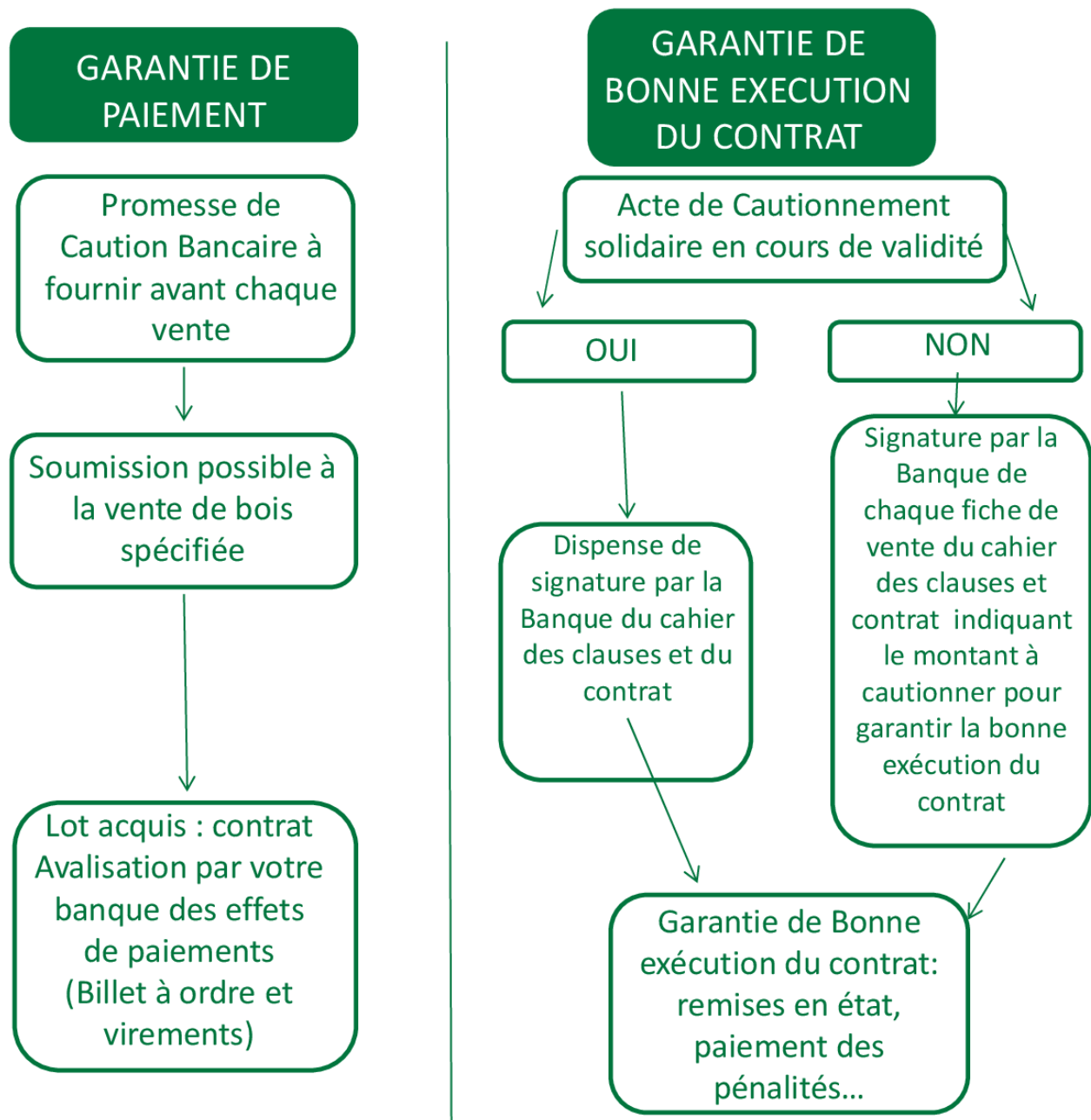


Les Cautions

Mode d'emploi

En Bref

Il faut distinguer 2 types de garanties qui sont assurées par 2 types de cautions :



Fait à Le / /

www.foret-bois.com
www.expertsforestiersdefrance.com



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

1 - La garantie de paiement

1) Promesse de caution

Le jour de la vente, une banque s'engage au nom d'un acheteur en signant « une promesse de caution bancaire » pour un montant maximum d'achat ce dit jour, qu'elle devra avaliser lors de la signature du contrat.

2) Avalisation des effets de paiement

L'avalisation des effets de paiement du lot de bois : les coupes vendues avec des échéances de paiement sont réglées par des billets à ordre cautionnés par les banques des exploitants forestiers ou des scieries. Le billet à ordre est un moyen de paiement destiné aux particuliers et encadré par les articles L 512-1 à 8 du Code du Commerce. Cet effet de commerce permet de répartir les échéances dans le temps, tout en conservant une garantie sur le paiement final.

- Un billet à ordre est un document par lequel le souscripteur se reconnaît débiteur du bénéficiaire, auquel il promet de payer une certaine somme d'argent à une date spécifiée sur le titre.
- Avalisés par la banque du souscripteur, les billets à ordre garantissent la transaction.
- Possibilité également de régler par virement cautionné (irrévocablement) par une banque

2- La garantie de bonne exécution du contrat

PRINCIPE :

Objet : Garantie financière de bonne exécution des contrats de vente de bois (sur pied, en bloc ou à l'unité de produit) pour les propriétaires ayant mandaté un expert forestier membre d'Experts Forestiers de France (**Important : ne concerne pas l'avalisation et le paiement des achats**)

Afin d'offrir la possibilité d'être exempté de la contrainte de signature bancaire (avec les délais qui en découlent) du cahier de clauses générales et des fiches de lots, les Experts Forestiers de France proposent la possibilité (facultative) de déposer une « garantie de bonne exécution du contrat » d'un montant de 50 000 €, qui garantira la bonne exécution du contrat pour l'exploitation des bois et d'éventuelles remises en état non couvertes par les assurances.

Ce document une fois rempli par votre banque ou assurance-crédit sera **valable pour 2 ans**, mais à renouveler chaque année.

Durée : 2 ans : chaque année une nouvelle caution d'une durée de 2 ans est fournie par l'acheteur aux EFF, ce qui garantit une couverture permanente. Voici un exemple pour bien comprendre :

Une entreprise fournit une caution pour 2018 et 2019 : cela couvrira l'exécution de l'exploitation des achats conclus durant l'année 2018 (lots pouvant être exploités en 2018 ou 2019).

Au 1^{er} Janvier 2019, l'entreprise fournira une nouvelle caution pour 2019 et 2020, couvrant l'exécution des contrats signés en 2019, mais aussi ceux signés en 2018 (mais dont les lots n'ont pas été encore exploités) Cette nouvelle caution annule la précédente.

Montant : 50 000 €, sans distinction de montant d'achats faits à travers les EFF.

Conséquence : après envoi de cette caution aux Experts forestiers de France, exemption des signatures par la caution bancaire des cahiers des clauses et fiches d'articles pour les achats (ces documents restant toujours à signer par l'acheteur).

Pour mieux centraliser les cautions reçues au niveau national, les acheteurs intéressés par ce type de cautionnement doivent se référencer sur le site EFF : ils pourront y télécharger leur cautionnement et leur attestation d'assurance RC. Tous les Experts (EFF) au niveau national auront ainsi accès à l'information, ce qui évite à l'acheteur de les adresser à chaque expert organisateur de vente.

Les Experts Forestiers de France se tiennent à votre disposition pour tout renseignement.

Cette option est facultative, le cautionnement par lot reste possible.

ACTE DE CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE



LE GARANT : (Banque ou Assurance-Crédit)

La soussignée

Au capital de N° SIREN RCS

Ayant son siège social

Et une agence

Représentée par l'un de ses mandataires ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

APRES AVOIR RAPPELE QU'IL A ETE PORTE A SA CONNAISSANCE QUE :

L'ACHETEUR :

.....

Au capital de N° SIREN RCS

Ayant son siège social

ci-après dénommée « **le cautionné** »

est amené à conclure des contrats ou des marchés de vente de coupes de bois sur pied (ci-après dénommé « **le contrat** ») avec des clients ci-après dénommés les bénéficiaires assistés des adhérents d'Experts Forestiers de France (syndicat professionnel), dont le siège social est 6-8 rue Chardin 75 016 PARIS.

Les contrats type conclus entre le cautionné et les clients des experts forestiers comprennent un Cahier des Clauses Générales pour les ventes de bois en bloc et sur pied établi contractuellement entre la Fédération Nationale du Bois et Experts Forestiers de France et révisé le 1^{er} avril 2016.

Dans ce Cahier des Clauses, partie intégrante du contrat, il a été convenu qu'en garantie de la bonne exécution des Marchés, le cautionné fournirait à son cocontractant une caution bancaire d'un montant de 50 000,00 euros (cinquante mille euros).

DECLARE, par les présentes, se constituer caution solidaire d'ordre et pour le compte du cautionné au profit des bénéficiaires, à concurrence d'une somme maximum de **50 000 € (cinquante mille euros)**, afin de leur garantir les conséquences pécuniaires de l'inexécution ou de la mauvaise exécution par le cautionné des obligations lui incombant au titre des Contrats ci-dessus rappelés, qu'ils soient effectués en Bloc ou à l'Unité de Produits, faisant expressément référence au Cahier des Clauses Générales ci-dessus mentionné.

Il est rappelé que les bénéficiaires ont individuellement mandaté l'expert adhérent du syndicat EFF qui lui-même a mandaté ledit syndicat pour gérer pour leur compte la mise en jeu du présent cautionnement.

En cas de mise en jeu du présent cautionnement, l'expert forestier et le syndicat EFF ès qualité de mandataires devront par tout moyen justifier auprès du Garant du caractère certain, liquide et exigible de la créance envers le cautionné, ainsi que la défaillance de ce dernier dans le règlement de celle-ci au(x) bénéficiaire(s).

Il est précisé que la créance cautionnée se limite exclusivement à une obligation de payer, justifiée par :

- La défaillance du cautionné dans la mise en oeuvre de ses obligations de bonne exécution, entendue comme le refus d'exécution non justifié ou l'absence de réponse à une mise en demeure de s'exécuter dans un délai d'un mois,
- La présentation de la décision et de l'estimation de l'adhérent d'Experts Forestiers de France.

Toute mise en jeu du présent cautionnement ne sera recevable que si elle est adressée par Lettre Recommandée avec avis de réception au Garant à l'adresse suivante :

.....
La recevabilité de la mise en jeu du présent cautionnement, sera exclusivement constatée par la date de réception par le Garant à l'adresse ci-dessus, l'accusé de réception faisant foi.

Tout paiement effectué par le Garant au titre de la mise en jeu du présent cautionnement relatif à un contrat ou marché, viendra automatiquement et de plein droit en déduction à due concurrence du montant maximum ci-dessus consenti, de sorte qu'il ne pourra être réclamé au Garant, dans le cadre de la mise en jeu du présent cautionnement relatif à un autre contrat ou marché, que la différence entre le maximum ci-dessus garanti et les sommes payées au préalable.

La solidarité entraîne renonciation du Garant aux bénéfices de discussion et de division.

Le Garant adressera tous règlements au Syndicat EFF par chèque libellé à l'ordre du bénéficiaire, à charge pour celui-ci es qualité de mandataire de le transmettre au (x) bénéficiaire.

La présente garantie entre en vigueur à la date de signature des présentes et garantira tous les marchés du cautionné répondant aux critères ci-dessus conclus avant le /..... /..... (1er janvier N+1) mais portera ses effets et sera valable au minimum jusqu'au /..... /..... (31 décembre N+1) pour tenir compte des délais d'exploitation des coupes de bois vendues.

L'attestation a vocation à couvrir non seulement l'ensemble des contrats signés à compter de la signature des présentes jusqu'au 31/12 de l'année en cours, mais également ceux signés l'année précédente dont l'exploitation de la coupe n'a pas encore débuté.

La présente garantie ne peut en aucun cas couvrir un contrat d'ores et déjà couvert par une autre attestation précédemment délivrée par le Garant.

Passé un délai de 3 mois à compter de son terme, elle deviendra automatiquement et de plein droit caduque et aucune demande ne sera plus recevable pour quelque cause ou motif que ce soit.

Le présent document est régi par le droit français.

Fait à Le /..... /..... 2





PROMESSE DE CAUTION BANCAIRE

Je soussigné, établissement bancaire :

Domicilié à :

Représenté par :

Promet de se porter caution solidaire de :

Dans les conditions prévues par les articles L134.3 et L. 134.6 du Code Forestier, pour la valeur totale des achats qu'il pourra effectuer au cours de la vente de bois de Chatillon en Bazois du 10 juin 2022.

Pour un montant maximum deEuros.

Fait à le

Signature :

Liste des experts participants

Initiales	Expert	Statut	Adresse	Téléphone	Courriel
Au. BAR.	BARTHELEMY Aurélien	Participant	5 rue du Château 52000 CHAMARANDES	Tél : 03 25 03 16 97 Mobile : 06 28 34 53 47	a.barthelemy@foret-bois.com
Pi. COC.	COCHERY Pierrick	Participant	8 allée des Glycines 78120 RAMBOUILLET	Tél : 01 34 83 19 44 Mobile : 06 60 53 19 13	p.cochery@foret-bois.com
Ph. GOU.	GOURMAIN Philippe	Participant	39 rue Fessart 92100 BOULOGNE	Tél : 01 46 05 49 63 Mobile : 06 07 29 40 82	ph.gourmain@foret-bois.com
Be. GOU.	GOUTORBE Benjamin	Coordinateur	310 rue des Heurtras 58110 ALLUY	Mobile : 06 65 63 80 32	b.goutorbe@foret-bois.com
Fr. LAB.	LABBE Frédéric	Participant	7 route de Narcy - Les Malmaisons 58400 NARCY	Tél : 03 86 23 03 74 Mobile : 06 84 38 63 01	f.labbe@foret-bois.com
Ed. LOR.	LORNE Edward	Participant	6 avenue Mendès- France 72000 Le Mans	Tél : 02 43 62 13 60 Mobile : 06 12 58 15 76	e.lorne@foret-bois.com
An. QUE.	QUELET Antoine	Participant	39 rue Fessart 92100 Boulogne	Tél : 06 31 45 05 84	a.quelet@foret-bois.com
Ma. VER.	VERDIER Marc	Participant	15 rue Claude Lorrain 75016 PARIS	Tél : 01 48 74 31 40 Mobile : 06 08 61 72 99	m.verdier@foret-bois.com

Sommaire

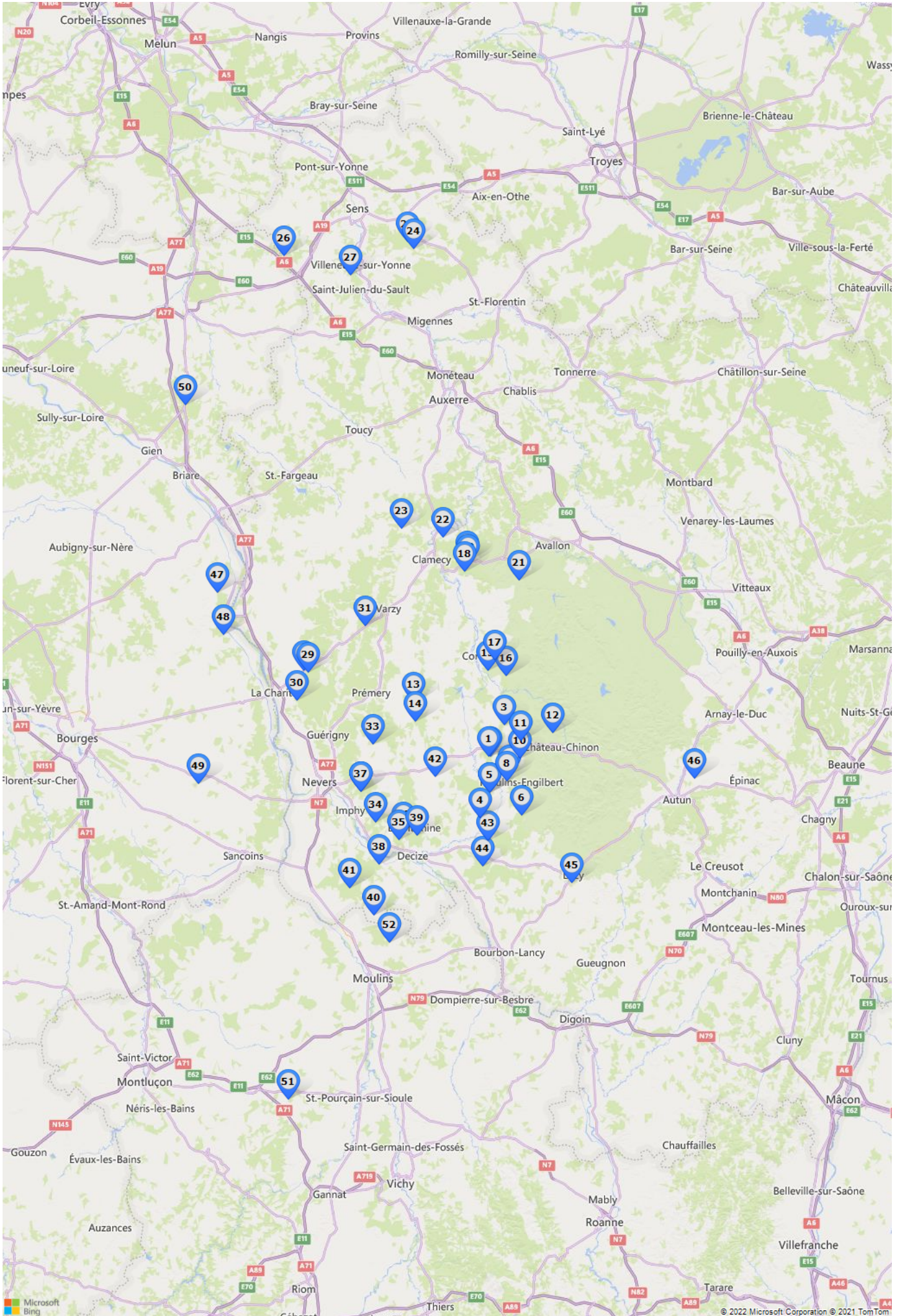
Article	Propriétaire	Expert	Essence principale	Commune	Département	BO	BI
1	Groupement Forestier de DELY	Ph. GOU.	Chêne	CHATILLON EN BAZOIS (58110)	Nièvre	597 m3	
2	Groupement Forestier de DELY	Ph. GOU.	Chêne	TAMNAY EN BAZOIS (58110)	Nièvre	457 m3	
3	GROUPEMENT FORESTIER DE CUY	Fr. LAB.	Chêne	CHOUGNY	Nièvre	291 m3	
4	Mme de Vilette	An. QUE.	Chêne	ST GRATIEN SAVIGNY (58340)	Nièvre	552 m3	
5	GFF INVESTISSEMENT FORETS ISF VII	Fr. LAB.	Chêne	LIMANTON	Nièvre	102 m3	
6	Monsieur et Madame Pierre LABOUE	Be. GOU.	Chêne	VANDENESSE (58290)	Nièvre	292 m3	
7	GFF FORTUNE VII	Fr. LAB.	Chêne	LIMANTON	Nièvre	93 m3	
8	GFA DE LIMANTON	Be. GOU.	Chêne	LIMANTON (58290)	Nièvre	380 m3	
9	Monsieur Philippe de Roualle	Be. GOU.	Chêne	LIMANTON (58290)	Nièvre	157 m3	
10	M. GUILLAUMOT	Be. GOU.	Chêne	MAUX (58290)	Nièvre	92 m3	
11	FRANCE	Be. GOU.	Chêne	ST PEREUSE (58110)	Nièvre	162 m3	
12	Indivision de Saint Gérard	Be. GOU.	Chêne	ST HILAIRE EN MORVAN (58120)	Nièvre	129 m3	
13	GF de SAINT FRANCHY	Pi. COC.	Chêne	ST FRANCHY (58330)	Nièvre	302 m3	
14	GF FAVROT BIGARNY	Be. GOU.	Chêne	STE MARIE (58330)	Nièvre	152 m3	
15	Monsieur Luc MORILLON	Fr. LAB.	Chêne	CERVON	Nièvre	305 m3	
16	Société Forestière GROUPAMA	Au. BAR.	Chêne	CERVON (58800)	Nièvre	505 m3	900 St
17	Mme FAUCHIER MAGNAN	Pi. COC.	Chêne	CORBIGNY (58800)	Nièvre	189 m3	
18	Amundi Investissement Forestier	An. QUE.	Chêne	BREVES (58530)	Nièvre	167 m3	
19	Amundi Investissement Forestier	An. QUE.	Chêne	BREVES (58530)	Nièvre	162 m3	
20	Amundi Investissement Forestier	An. QUE.	Chêne	ASNIERES SOUS BOIS (89660)	Yonne	214 m3	
21	Monsieur Pierre de GIRVAL	Fr. LAB.	Chêne	DOMECY SUR CURE (89450)	Yonne	166 m3	
22	Madame Françoise FOURRIER	Ed. LOR.	Chêne	LUCY SUR YONNE (89480)	Yonne	253 m3	
23	ETABLISSEMENT BOUVRY	Fr. LAB.	Chêne	DRUYES LES BELLES FONTAIN (89560)	Yonne	57 m3	
24	M. POPIHN	Au. BAR.	Chêne	VAUMORT (89320)	Yonne	152 m3	
25	M. POPIHN	Au. BAR.	Chêne	VAUMORT (89320)	Yonne	610 m3	

Sommaire

Article	Propriétaire	Expert	Essence principale	Commune	Département	BO	BI
26	ETABLISSEMENT BOUVRY	Fr. LAB.	Chêne	DOMATS (89150)	Yonne	362 m3	
27	M. Didier FAUCHIER MAGNAN	Pi. COC.	Frêne	BUSSY LE REPOS (89500)	Yonne	133 m3	
28	INDIVISION MARRIAUX	Fr. LAB.	Chêne	NARCY (58400)	Nièvre	194 m3	
29	M. Simon	Ph. GOU.	Chêne	NARCY (58400)	Nièvre	190 m3	
30	Monsieur GATEAU et Monsieur MILLET	Fr. LAB.	Chêne	RAVEAU (58400)	Nièvre	137 m3	
31	INDIVISION NOEL	Fr. LAB.	Chêne	ST MALO EN DONZIOIS (58350)	Nièvre	152 m3	
32	Monsieur Amaury PINET DES ECOTS	Fr. LAB.	Chêne	SAUVIGNY LES BOIS (58160)	Nièvre	237 m3	
33	Mme GATEAU	Be. GOU.	Chêne	ST SULPICE (58270)	Nièvre	121 m3	
34	GF DE CHANVIN GOULENNE	An. QUE.	Chêne	ST OUVEN SUR LOIRE (58160)	Nièvre	229 m3	
35	GROUPEMENT FORESTIER DES NUTONS	Fr. LAB.	Chêne	SOUGY SUR LOIRE (58300)	Nièvre	393 m3	
36	GROUPEMENT FORESTIER DES NUTONS	Fr. LAB.	Chêne	SOUGY SUR LOIRE (58300)	Nièvre	364 m3	
37	Monsieur Yves PINET DES ECOTS	Fr. LAB.	Chêne	IMPHY	Nièvre	175 m3	
38	CERN	Ma. VER.	Chêne	AVRIL SUR LOIRE (58300)	Nièvre	222 m3	
39	Madame Devin	Ma. VER.	Chêne	LA MACHINE (58260)	Nièvre	138 m3	
40	INDIVISION FLEURIET-SEULLIET	Fr. LAB.	Chêne	DORNES (58390)	Nièvre	553 m3	
41	Monsieur Luc MORILLON	Fr. LAB.	Chêne	TOURY-SUR-JOUR	Nièvre	349 m3	
42	GF DE SAINT AUBIN LA CHARNAIE	Fr. LAB.	Chêne	FRASNAY-REUGNY	Nièvre	304 m3	
43	M. et MME COSTET	Be. GOU.	Chêne	THAIX (58250)	Nièvre	124 m3	
44	GFI FRANCE VALLEY PATRIMOINE	Fr. LAB.	Chêne	FOURS	Nièvre	161 m3	
45	GF ST SAINT JEAN	Be. GOU.	Chêne	TAZILLY (58170)	Nièvre	248 m3	
46	M. BONNOT	Be. GOU.	Chêne	CURGY (71400)	Saône-et-Loire	74 m3	
47	GF de l'Abbaye de Grandmont	An. QUE.	Chêne	ST SATUR (18300)	Cher	174 m3	
48	Madame Wapler	An. QUE.	Chêne	VINON (18300)	Cher	244 m3	
49	GFF INVESTISSEMENT FORET ISF VI	Be. GOU.	Chêne	BENGY SUR CRAON (18520)	Cher	270 m3	
50	ETABLISSEMENT BOUVRY	Fr. LAB.	Chêne	BOISMORAND (45290)	Loiret	154 m3	

Sommaire

Article	Propriétaire	Expert	Essence principale	Commune	Département	BO	BI
51	GF DE LA F	Be. GOU.	Chêne	VOUSSAC	Allier	86 m3	
52	GF INVESTISSEMENT ISF XIII	An. QUE.	Chêne	GENNETINES (03400)	Allier	172 m3	
Total		52 lots				12 497 m3	900 st
				dont feuillus		12 349 m3	900 st
				dont résineux		3 m3	0 st



CHATILLON EN BAZOIS - 10 JUN 2022

Nature de la vente BLOC SUR PIED SUR ECORCE



Propriétaire

Groupement Forestier de Dély

Département

NIEVRE (58)

Commune

CHATILLON EN BAZOIS



Forêt

FORET DE DELY

Eco-certification

10-21-1/2023 - 2024

Essence principale

CHENE

Nature de la coupe

COUPE DEFINITIVE

Marquage

Point de peinture au corps + 1 flachis au pied

Surface

7ha 50a 00ca

Parcelle(s) n°

15

Limites

Double trait rouge

Réserves

Arbres non marqués

Expert Forestier

CABINET GOURMAIN BARTHELEMY EXPERT



39 rue Fessart

92100 BOULOGNE

01 46 05 49 63 - cabinet@forest-online.com

Contact / visite

Benjamin GOUTORBE

06 65 63 80 32

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
428	597	1,4
B.I. =		st

Volume donné en DIAMETRE- SUR ECORCE - TARIF CUBAGE CHAUDE 14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Nb de pied	Vol.	Vol. moy.	
CHÊNE					1	10	13	27	21	19	11	2	1	1							106	170	1,6
CHÊNE BROGNEUX					29	51	56	72	45	28	16	6									303	393	1,3
CHÊNE GÉLIF						1	1			1											3	4	1,2
CHÊNE QUALITÉ										3		2	2								7	17	2,4
CHÊNE SEC										1											1	2	2,3
HÊTRE						2	1				2	1									6	8	1,3
HÊTRE BRANCHU										2											2	3	1,7
Total					30	64	71	99	66	54	29	11	3	1							428	597	1,4

dont 1 arbre(s) à cabler

CONDITIONS PARTICULIERES

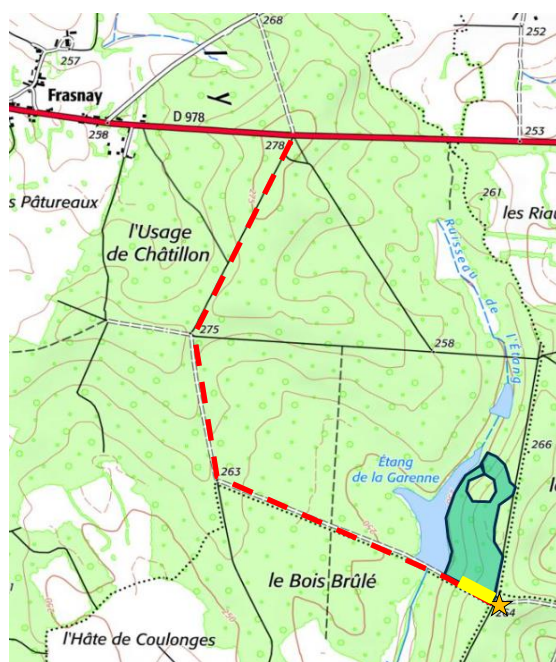
TVA	ASSUJETTI
Conditions de paiement	Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution	4500 € sauf si caution permanente en cours de validité
C.V.O	La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation	Précaution des semis, abattage dans les cloisonnements Houppiers réservés
Débardage	Sur sol sec et porteur, hors dégel, dans les cloisonnements
Place de dépôt	voir plan
Délai d'exploitation	18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement	3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique	BONNE (www.monreseau mobile.fr)
Coordonnées GPS	47,040053 Latitude /3,701664 Longitude

Prix de vente ht

€

Vente exonérée de TVA: oui non

SIGNATURE DE L'ACQUEREUR



CHATILLON EN BAZOIS - 10 JUIN 2022

Nature de la vente BLOC SUR PIED SUR ECORCE



Propriétaire

Groupement Forestier de Dély

Département

NIEVRE (58)

Commune

TAMNAY EN BAZOIS

Forêt

FORET DE DELY

Ecocertification

10-21-1/2023 - 2024

Essence principale

CHENE

Nature de la coupe

COUPE D'AMELIORATION

Marquage

arbres cerclés en rouge + 1 marque au corps et une au pied

Surface

30ha 75a 00ca

Parcelle(s) n°

25

Limites

Celles de la parcelle

Réserves

Arbres non marqués

Expert Forestier

CABINET GOURMAIN BARTHELEMY EXPERT



39 rue Fessart

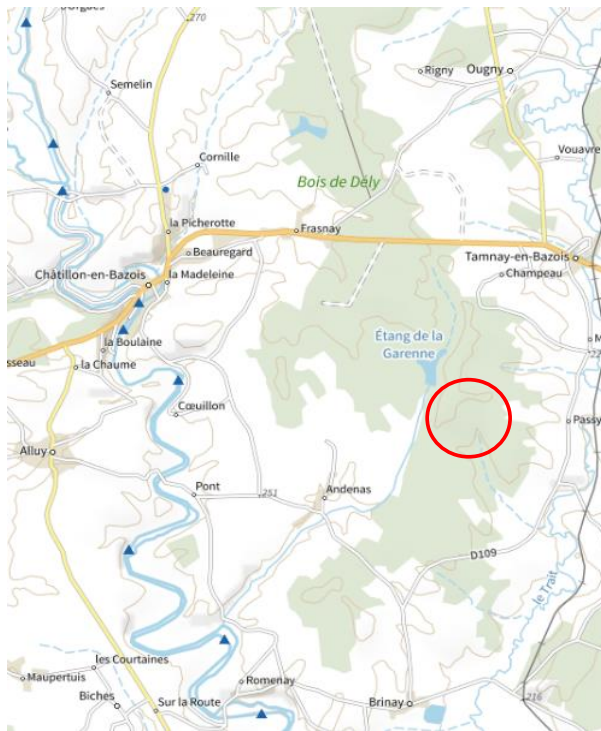
92100 BOULOGNE

01 46 05 49 63 - cabinet@forest-online.com

Contact / visite

Benjamin GOUTORBE

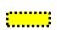
06 65 63 80 32



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
374	457	1,2
B.I. =		st

Volume donné en DIAMETRE- SUR ECORCE - TARIF CUBAGE Chaudé 14

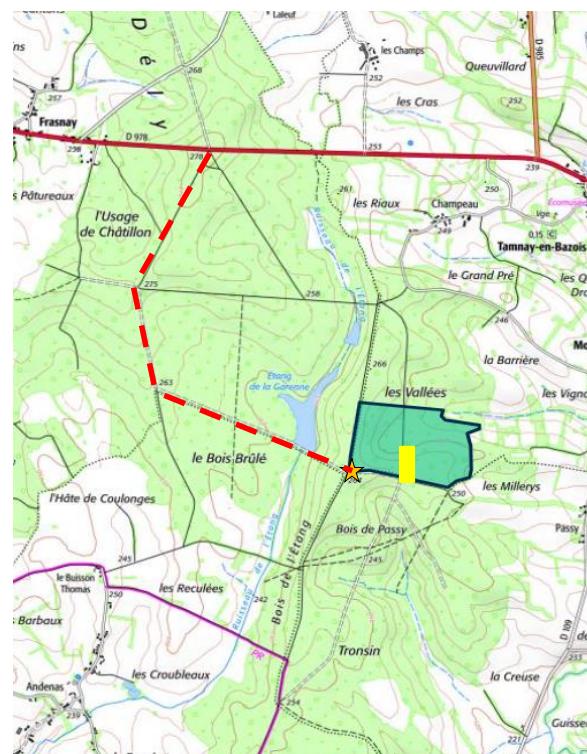
ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Nb de pied	Vol.	Vol. moy.	
CHÊNE					19	30	52	41	29	12	6	2									191	244	1,3
CHÊNE BROGNEUX					18	50	36	22	22	5	1										154	174	1,1
CHÊNE GÉLIF						4	2	3	1		1										11	14	1,3
CHÊNE QUALITÉ										1		1									2	5	2,5
CHÊNE SEC						4	3	2	3		1										13	16	1,2
HÊTRE									2			1									3	4	1,5
Total					37	88	93	70	55	18	10	3								374	457	1,2	

CONDITIONS PARTICULIERES	
TVA	ASSUJETTI
Conditions de paiement	Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution	4500 € sauf si caution permanente en cours de validité
C.V.O	La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation	Précaution des arbres non marqués Houppiers réservés
Débardage	Sur sol sec et porteur, hors dégel
Place de dépôt	 voir plan
Délai d'exploitation	18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement	3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique	BONNE (www.monreseauemobile.fr)
Coordonnées GPS	★ 47,039755 Latitude /3,705646 Longitude

Prix de vente ht €

Vente exonérée de TVA : oui non

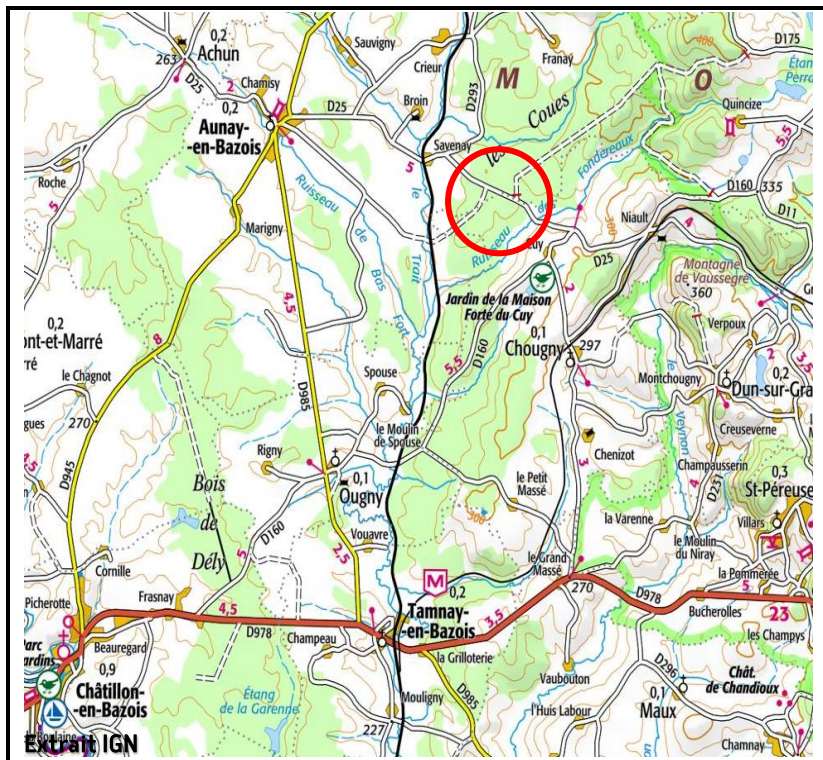
SIGNATURE DE L'ACQUEREUR



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art n° - Bois des Routées- P 2-3

Vente LABEL UE



Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/579.

Département : Nièvre (58).

Communes : Chouigny.

Nom de la forêt : Bois des Routées.

Parcelles forestières : 2 et 3 (Réf. PSG).

Surface : 29 ha 55.

Nature de la coupe : Amélioration et sanitaire.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	290,84 m ³
Volume moyen :	1,33 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre marqué d'une croix ou d'un point.

Propriétaire : Groupement Forestier de CUY.

Expert forestier : Frédéric LABBE



Les Malmaisons

58 400 NARCY

Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	Volume
2	119 Chênes	4	10	11	19	10	13	15	18	8	5	3	3	162,67 m ³
3	96 Chênes	4	2	15	12	20	21	7	3	6	5	1		122,23 m ³
Total	215 Chênes	8	12	26	31	30	34	22	21	14	10	4	3	284,90 m³
	dont tarés								1	1				
	dont gélifs				1	1		2			1			
	dont secs			1	1		1	1						
	dont chablis				1									
2	2 Acacias					1					1			2,65 m ³
3	1 Acacia												1	1,22 m ³
	1 Hêtre							1						2,07 m ³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.10740° / Longitude 3.74878°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseau mobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houpiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec, par les cloisonnements.

Place de dépôt : en bord de route.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :
15 octobre 2023.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

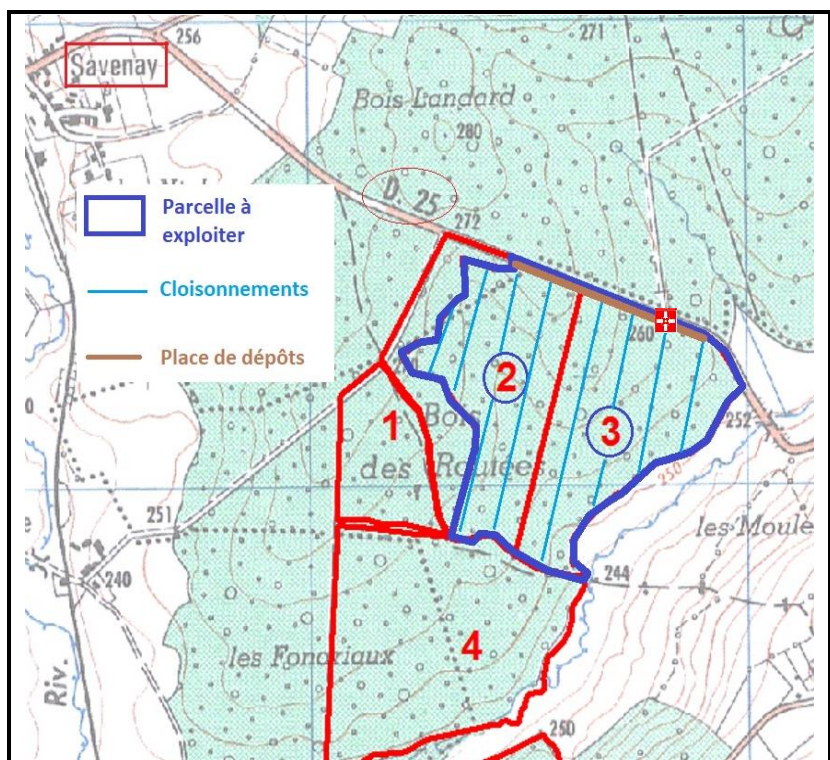
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



CHATILLON EN BAZOIS - 10/06/2022

Nature de la vente BLOC SUR PIED SUR ECORCE



Propriétaire

Mme de VILLETTE

Département

NIEVRE (58)

Commune

SAINT GRATIEN SAVIGNY

Forêt

BOIS DE PLEMONT

Ecocertification

LABEL UE



Essence principale

CHENE

Nature de la coupe

COUPE D'AMELIORATION

Marquage

arbres cerclés en rouge + 1 marque au corps et une au pied

Surface

27ha 50a 00ca

Parcelle(s) n°

3

Limites

Celles de la parcelle

Réserves

Arbres non marqués

Expert Forestier



CABINET GOURMAIN BARTHELEMY

Antoine Quelet Expert Forestier

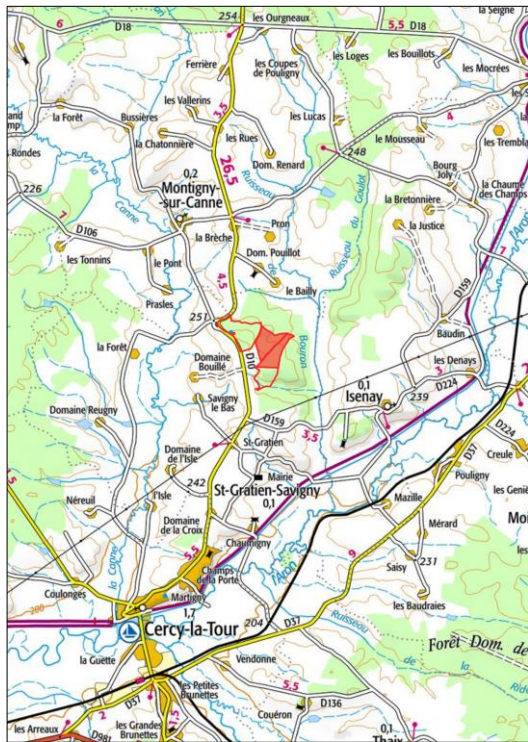
39 rue Fessart 92100 BOULOGNE

cabinet@gourmainbarthelemy.com

Contact / visite / cubage

Benjamin GOUTORBE

06 65 63 80 32



Volume donné en DIAMETRE- SUR ECORCE - TARIF CUBAGE CHAUDE 14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Nb de pied	Vol.	Vol. moy.	
CHÊNE					1	11	15	25	22	23	16	7	1		1						122	216	1,8
CHÊNE QUALITÉ																					1	3	3,0
CHÊNE BROGNEUX					1	25	47	37	30	18	6	1	3	2							170	253	1,5
CHÊNE GÉLIF							2	3	4	6	4	3	1								23	48	2,1
CHÊNE SEC						1		1	2												4	5	1,3
HÊTRE							1	1	1	2	1	1		1							7	15	2,1
HÊTRE BRANCHU					1		1	1	4	2											9	13	1,4
Total					3	37	66	67	63	51	27	12	6	3	1						336	552	1,6

dont 1 chablis

CONDITIONS PARTICULIÈRES
TVA PROPRIÉTAIRE NON ASSUJETTI A LA TVA

Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées

Caution 3500 € sauf si caution permanente en cours de validité

C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur

Exploitation Précaution des arbres non marqués
Houppiers réservés

Débardage Sur sol sec et porteur, hors dégel

Place de dépôt voir plan

Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente

Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation

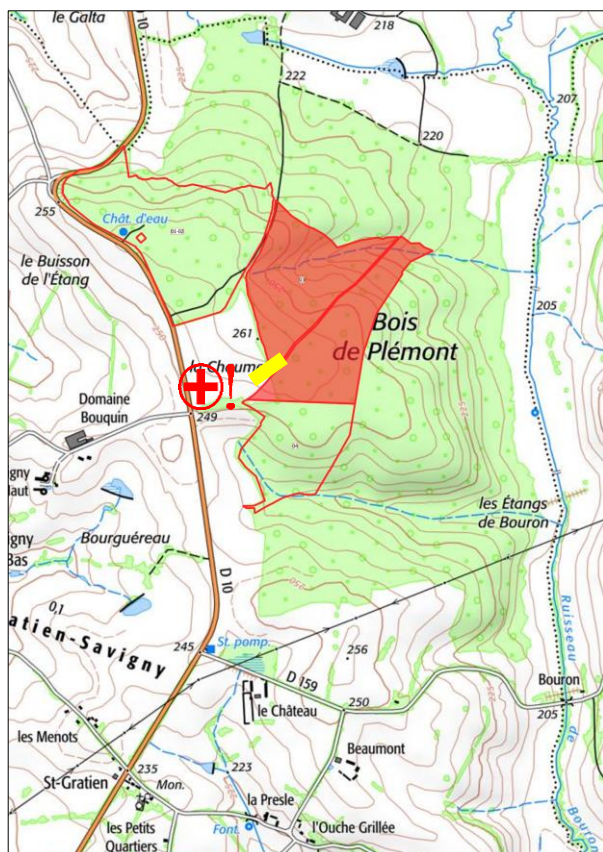
Couverture téléphonique BONNE (www.monreseauemobile.fr)

Coordonnées GPS 46,908664 Latitude / 3,670724 Longitude
Point de rencontre
sécurité

Prix de vente ht €

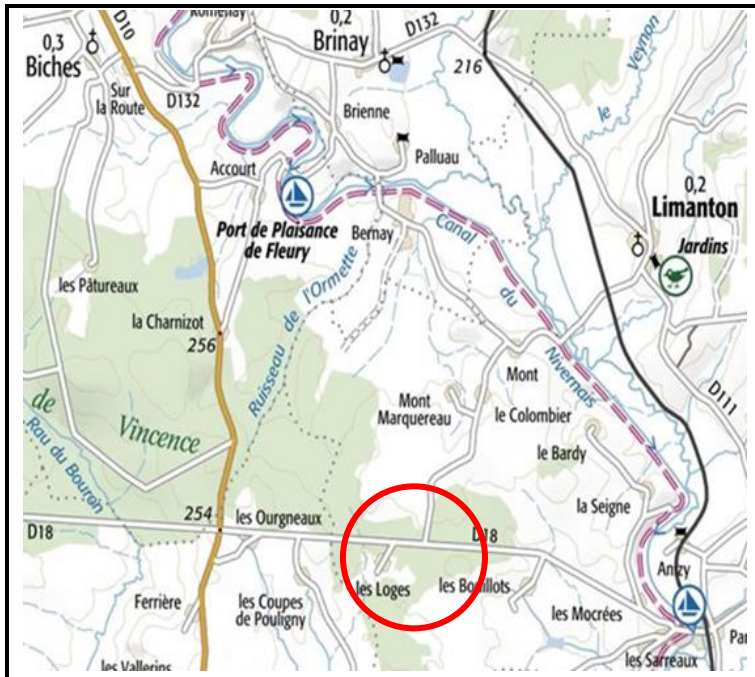
Vente exonérée de TVA : oui non

SIGNATURE DE L'ACQUEREUR



Art n° - LIMANTON-P 17

VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Extrait IGN

Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2314.

Département : Nièvre (58).

Communes : Montigny-Sur-Canne et Limanton.

Nom de la forêt : Forêt de Limanton.

Parcelle Forestière : 17 (Réf. PSG).

Surface : 9 ha 03.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	101,98 m ³
Volume moyen :	1,31 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre marqué d'une croix ou d'un point.

Propriétaire : GFF INVESTISSEMENT FORETS ISF VII  ENRACINER SON PATRIMOINE

Expert forestier : Frédéric LABBE



Les Malmaisons

58400 NARCY

Tél : 03.86.23.03.74


frederic@labbe.expertforestier.com



Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	Volume
77 Chênes	2	10	12	7	8	6	9	12	4	2	4		1	100,60 m³
vol. présumé (m³)	7,7		25,2			42,8			22,1		2,9			
dont tarés							1	2	1					
dont gélif				1										
dont secs			1					1						
1 Hêtre								1						1,38 m³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 46.96363°/Longitude 3.70136° 

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseau mobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété et en bordure de champs et pré. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec empruntant les cloisonnements.

Place de dépôt : en bord de route goudronnée.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :

15 octobre 2023.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

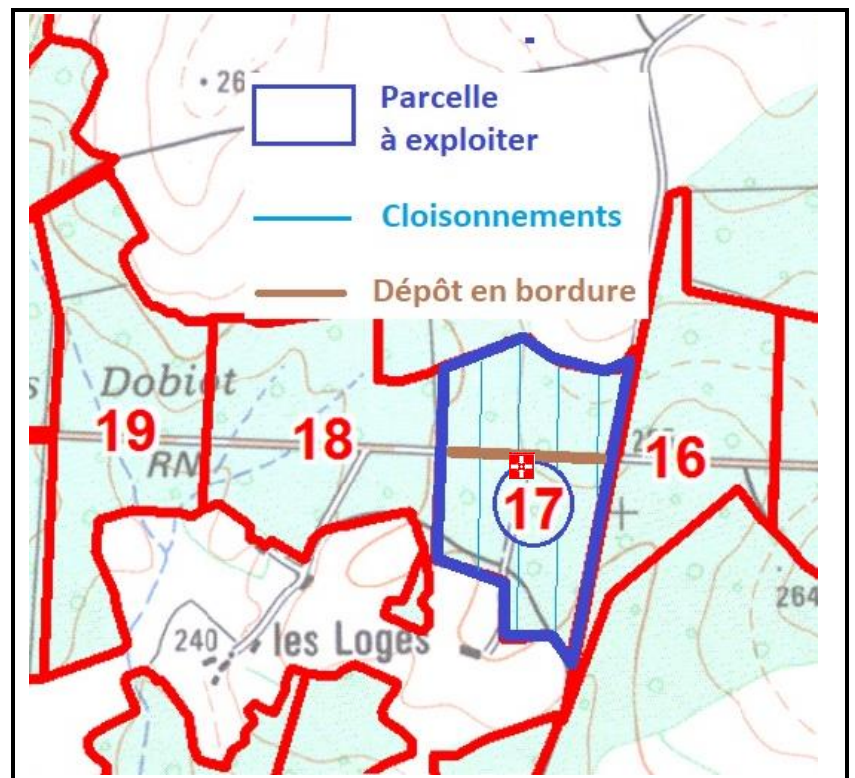
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



CHATILLON EN BAZOIS - 10 JUIN 2022

Nature de la vente BLOC SUR PIED SUR ECORCE



Propriétaire M ET MME LABOUE PIERRE

Département NIEVRE

Commune VANDENESSE

Forêt LES GRANDS BOIS

Eco certification PEFC N° 10-21-1/1560 -

Essence principale CHENE

Nature de la coupe COUPE D'AMELIORATION

Marquage Arbres cerclés et numérotés en rouge, une marque au pied

Surface 35ha 00a 00ca

Parcelle(s) n° 11 ET 12

Limites Celles de la parcelle

Réserves Arbres non marqués

Expert Forestier

Benjamin GOUTORBE EXPERT FORESTIER

310 rue des Heurtras

58110 ALLUY

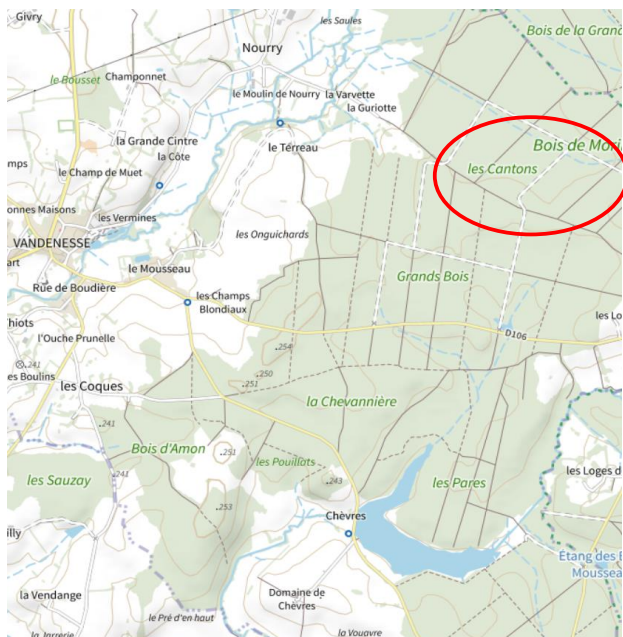
06 65 63 80 32 - cabinet.goutorbe@gmail.com



Contact / visite

Nicolas Bernard

06 31 49 56 58




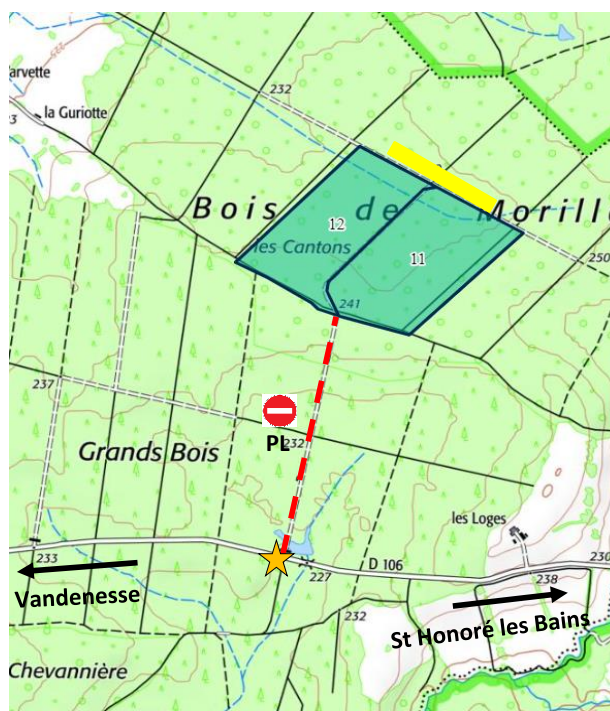
Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
312	292	0,9
B.I. =		st


Volume donné en DIAMETRE- SUR ECORCE - TARIF CUBAGE Chaude 14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Nb de pied	Vol.	Vol. moy.
CHÊNE				19	74	84	33	20	3	1	2									236	213	0,9
CHÊNE GÉLIF				6	10	29	12	6	5		1									69	73	1,1
CHÊNE SEC				1		3	2	1												7	6	0,9
Total				26	84	116	47	27	8	1	3									312	292	0,9

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA	ASSUJETI
Conditions de paiement	Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution	4500 € sauf si caution permanente en cours de validité
C.V.O	La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation	Précaution des arbres non marqués Houpiers réservés - pas d'exploitation les jours de chasse (3 mercredis)
Débardage	Sur sol sec et porteur, hors dégel
Place de dépôt	 voir plan, ne pas emprunter les routes forestières non prévues pour les poids lourds (voir plan)
Délai d'exploitation	18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement	3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique	BONNE (www.monreseau mobile.fr)



Coordonnées GPS  46,907276 Latitude /3,802404 Longitude
Point de rencontre

Prix de vente ht €

Vente exonérée de TVA : oui non

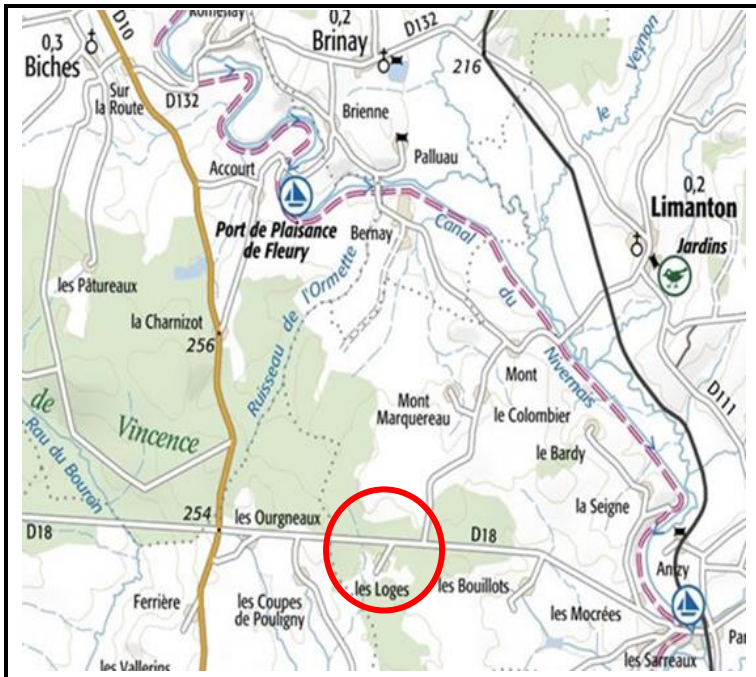
SIGNATURE DE L'ACQUEREUR

Barrière ouverte de 7H30 à 16H30



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art n° - LIMANTON-P 18



Extrait IGN

Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/1998.

Département : Nièvre (58).

Communes : Montigny-Sur-Canne et Limanton.

Nom de la forêt : Forêt de Limanton.

Parcelle Forestière : 18 (Réf. PSG).

Surface : 10 ha 41.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	92,63 m ³
Volume moyen :	1,29 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre marqué d'une croix ou d'un point.

Propriétaire : GFF FORTUNE VII France Valley
ENRACINER SON PATRIMOINE

Expert forestier : Frédéric LABBE



Les Malmaisons

58400 NARCY

Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	Volume
71 Chênes	2	6	6	13	10	3	11	5	6	6	2		1	90,49 m ³
vol. présumé (m³)	4,9		26,3			28,0		28,7		2,6				
dont gélif							1							
dont secs				3					2					
1 Hêtre											1			2,14 m ³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 46.96363°/Longitude 3.70136°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseaumobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété et en bordure de champs et pré. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec empruntant **les cloisonnements**.

Place de dépôt : en bord de route forestière.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :

15 octobre 2023.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

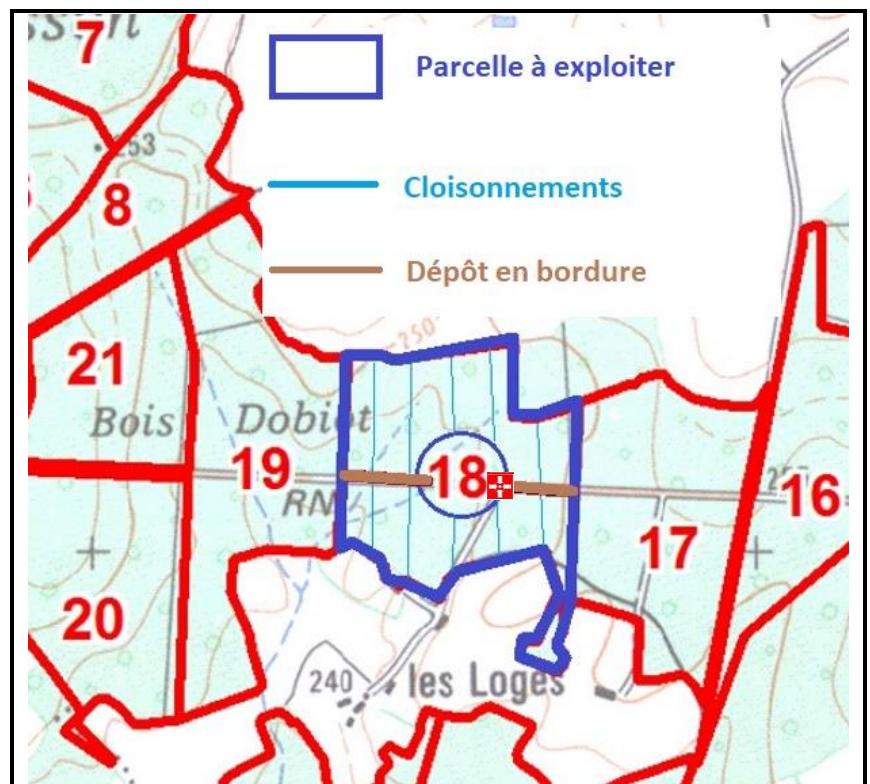
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



CHATILLON EN BAZOIS - 10/06/2022

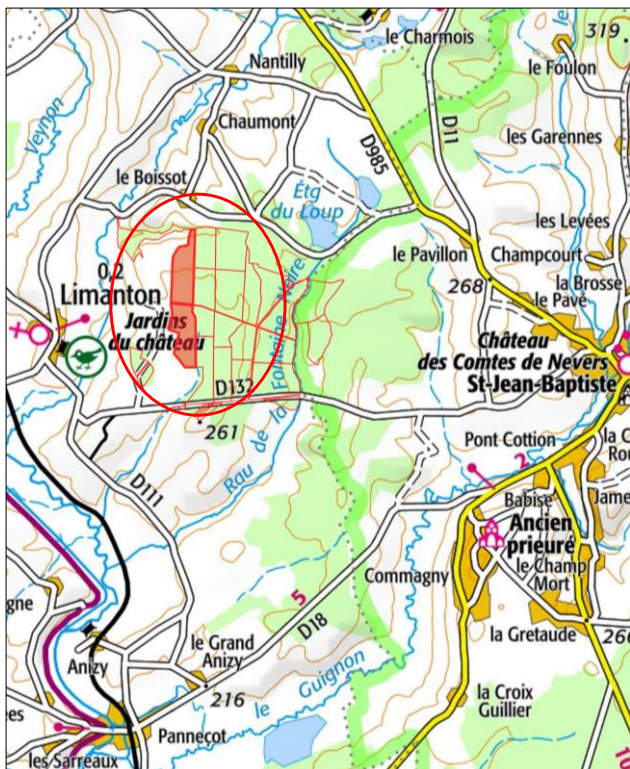
Nature de la vente BLOC SUR PIED SUR ECORCE



Propriétaire GFA DE LIMANTON
Département NIEVRE (58)
Commune LIMANTON
Forêt BOIS DE RAIE
Ecocertification 10-21-1/2153 - 2021
Essence principale CHENE
Nature de la coupe COUPE D'AMELIORATION
Marquage arbres cerclés en rouge + 1 marque au corps et une au pied
Surface 24ha 15a 40ca
Parcelle(s) n° 1 ET 2
Limites Celles de la parcelle
Réserves Arbres non marqués

Expert Forestier Benjamin GOUTORBE EXPERT FORESTIER
 310 rue des Heurtras
 58110 ALLUY
 06 65 63 80 32 - cabinet.goutorbe@gmail.com

Contact / visite Benjamin GOUTORBE
 06 65 63 80 32



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
217	380	1,8
B.I. =		st



Volume donné en DIAMETRE- SUR ECORCE - TARIF CUBAGE CHAUDE 14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Nb de pied	Vol.	Vol. moy.
CHÊNE						7	4	17	24	15	11	9	1							88	165	1,9
CHÊNE QUALITÉ												1			1					2	7	3,5
CHÊNE BROGNEUX						16	23	20	10	17	11	4								101	154	1,5
CHÊNE GÉLIF							1	3	3	4	3	1		1						16	33	2,1
CHÊNE SEC									1	2	2									5	11	2,1
HÊTRE									1		2									3	6	1,9
HÊTRE BRANCHU									1					1						2	4	2,1
Total						23	28	40	40	38	29	15	2	1	1					217	380	1,8

dont 1 arbre(s) à cabler

dont 2 chablis

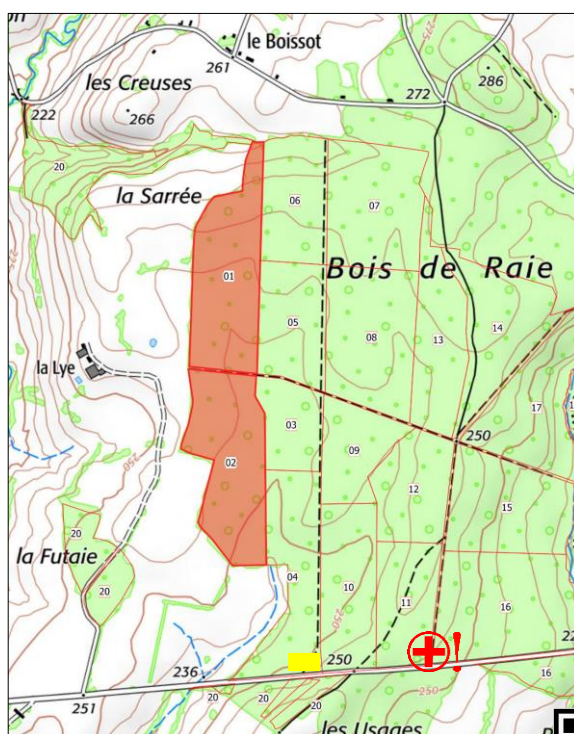
CONDITIONS PARTICULIERES

TVA ASSUJETTI
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 3500 € sauf si caution permanente en cours de validité
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Précaution des arbres non marqués
 Houppiers réservés
Débardage Sur sol sec et porteur, hors dégel
Place de dépôt voir plan 
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne (www.monreseau mobile.fr)
Coordonnées GPS  46,984373 Latitude /3,763145 Longitude

Prix de vente ht €

Vente exonérée de TVA : oui non

SIGNATURE DE L'ACQUEREUR



Chatillon en Bazois - 10 juin 2022

Nature de la vente BLOC SUR PIED SOUS ECORCE



Propriétaire M. Philippe De Rouille
Département NIEVRE (58)
Commune LIMANTON
Forêt BOIS DE CHAPITRE COUETTE BOUX
Ecocertification 10-21-1/352 - 2021
Essence principale CHENE
Nature de la coupe COUPE D'AMELIORATION
Marquage arbres cerclés en rouge + 1 marque au corps et une au pied
Surface 8ha 22a 00ca
Parcelle(s) n° 18
Limites Celles de la parcelle
Réserves Arbres non marqués
Expert Forestier Benjamin GOUTORBE EXPERT FORESTIER
 310 rue des Heurtras
 58110 ALLUY
 06 65 63 80 32 - cabinet.goutorbe@gmail.com
Contact / visite Benjamin GOUTORBE
 06 65 63 80 32



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
99	157	1,6
B.I. =		st

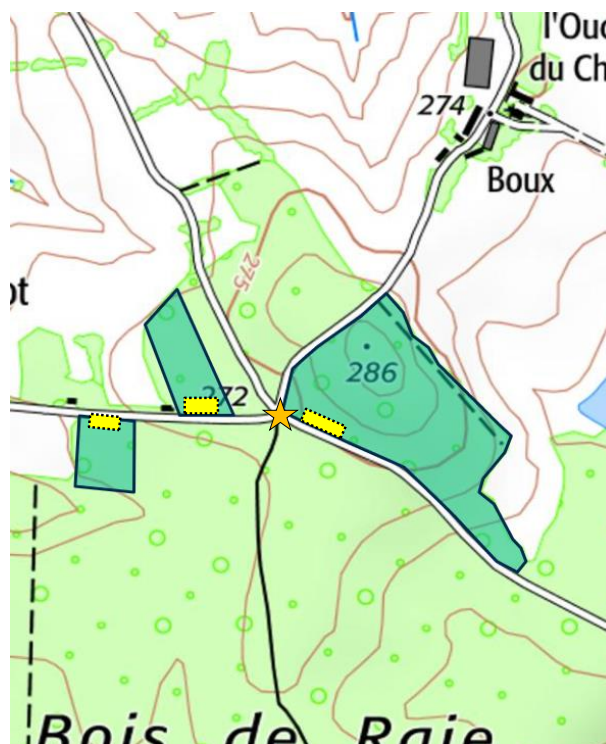
Volume donné en DIAMETRE- SOUS ECORCE - TARIF CUBAGE Chaudé 14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Nb de pied	Vol.	Vol. moy.	
CHÊNE						8	10	19	6	8	4		1								56	89	1,6
CHÊNE BROGNEUX						3	14	10	2	6	2										37	56	1,5
CHÊNE SEC						1	1	3	1	1											7	11	1,6
Total						12	25	32	9	15	6		1								100	157	1,6

dont 5 arbre(s) à cabler

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA ASSUJETTI
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4500 € sauf si caution permanente en cours de validité
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Précaution des arbres non marqués
 Houppiers réservés, les bois en bordure des prés pourront tombés dedans.
Débardage Sur sol sec et porteur, hors dégel
Place de dépôt voir plan
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique BONNE (www.monreseau mobile.fr)



Coordonnées GPS ★ 47,000301 Latitude /3,76407 Longitude
Point de rencontre

Prix de vente ht €

Vente exonérée de TVA : oui non

SIGNATURE DE L'ACQUEREUR



CHATILLON EN BAZOIS - 10/06/2022

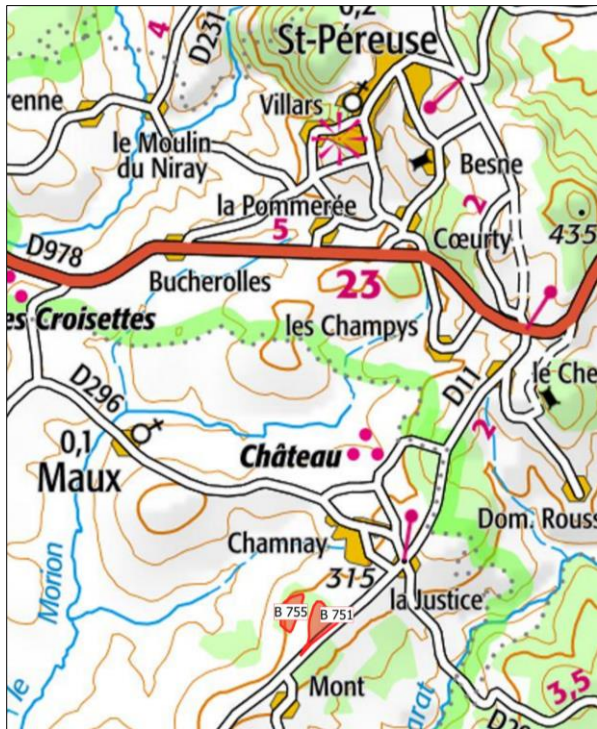
Nature de la vente BLOC SUR PIED SUR ECORCE



Propriétaire **M. GUILLAUMOT JEAN NOËL**
 Département NIEVRE (58)
 Commune MAUX
 Forêt BOIS DE LA GARENNE
 Ecocertification NEANT -
 Essence principale CHENE
 Nature de la coupe COUPE D'AMELIORATION
 Marquage arbres cerclés en rouge + 1 marque au corps et une au pied
 Surface 5ha 84a 70ca
 Parcelle(s) n° B751 et BB755
 Limites Celles de la parcelle
 Réserves Arbres non marqués

Expert Forestier **Benjamin GOUTORBE EXPERT FORESTIER**
 310 rue des Heurtras
 58110 ALLUY
 06 65 63 80 32 - cabinet.goutorbe@gmail.com

Contact / visite **Benjamin GOUTORBE**
 06 65 63 80 32



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
70	92	1,3
B.I. =		st

Volume donné en DIAMETRE- SUR ECORCE - TARIF CUBAGE CHAUDE 14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Nb de pied	Vol.	Vol. moy.
CHÊNE					1	6	6	6	3	3			1	1						27	36	1,3
CHÊNE BROGNEUX						8	15	6	2	2	2		1							36	45	1,2
CHÊNE GÉLIF						1	2	1			1		1							7	11	1,6
Total					1	15	23	13	6	5	3		3	1						70	92	1,3

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA FORFAITAIRE

Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées

Caution 3500 € sauf si caution permanente en cours de validité

C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur

Exploitation Précaution des arbres non marqués
Houppiers réservés

Débardage Sur sol sec et porteur, hors dégel

Place de dépôt voir plan

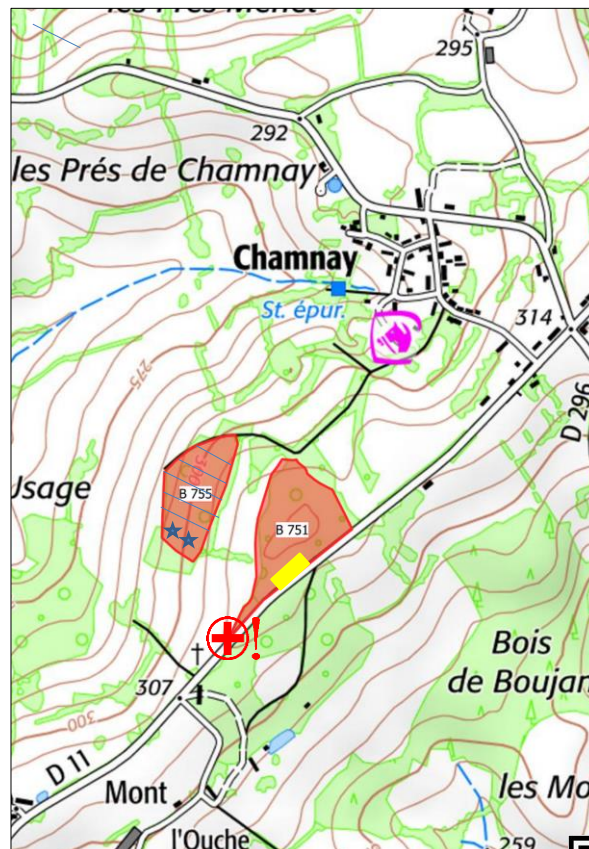
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente

Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation

Couverture téléphonique BONNE (www.monreseau mobile.fr)

Coordonnées GPS 47,035444 Latitude /3,79763 Longitude

Point de rencontre sécurité



Prix de vente ht €

Vente exonérée de TVA : oui non

SIGNATURE DE L'ACQUEREUR

CHATILLON EN BAZOIS - 10/06/2022

Nature de la vente BLOC SUR PIED SUR ECORCE



Propriétaire

France VALLEY ENTREPRENEURS

Département

NIEVRE (58)



Commune

SAINT PEREUSE

Forêt

FORET DE SAINT PEREUSE

Ecocertification

10-21-1/2489 - 31 12 2025

Essence principale

CHENE

Nature de la coupe

COUPE D'AMELIORATION

Marquage

arbres cerclés en rouge + 1 marque au corps et une au pied

Surface

12ha 56a 73ca

Parcelle(s) n°

16B

Limites

Celles de la parcelle

Réserves

Arbres non marqués

Expert Forestier

Benjamin GOUTORBE EXPERT FORESTIER



310 rue des Heurtras

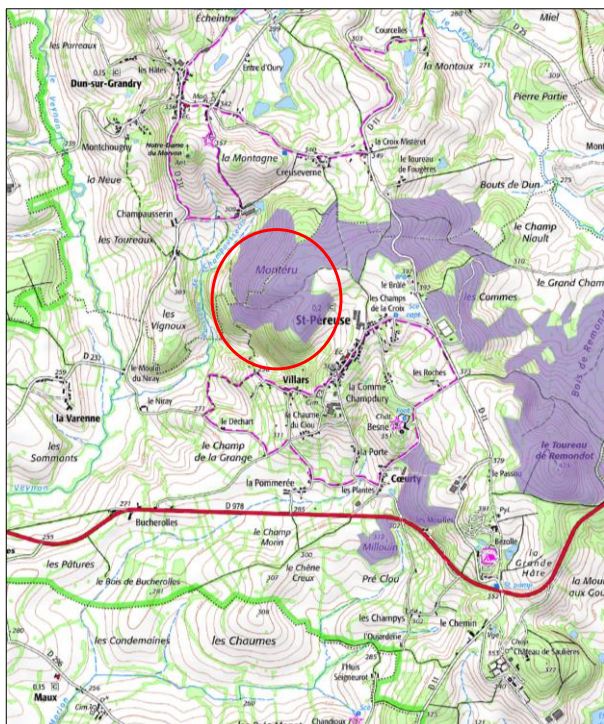
58110 ALLUY

06 65 63 80 32 - cabinet.goutorbe@gmail.com

Contact / visite

Benjamin GOUTORBE

06 65 63 80 32



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
146	162	1,1
B.I. =		st

Volume donné en DIAMETRE- SUR ECORCE - TARIF CUBAGE CHAUDE 14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Nb de pied	Vol.	Vol. moy.
CHÊNE						10	16	15	8	5	1	1								56	68	1,2
CHÊNE BROGNEUX					2	23	22	20	7	1										75	75	1,0
CHÊNE GÉLIF							7	2	1											10	11	1,1
CHÊNE SEC							2			1	1									4	6	1,4
HÊTRE										1										1	2	1,7
Total					2	33	47	37	16	8	2	1								146	162	1,1

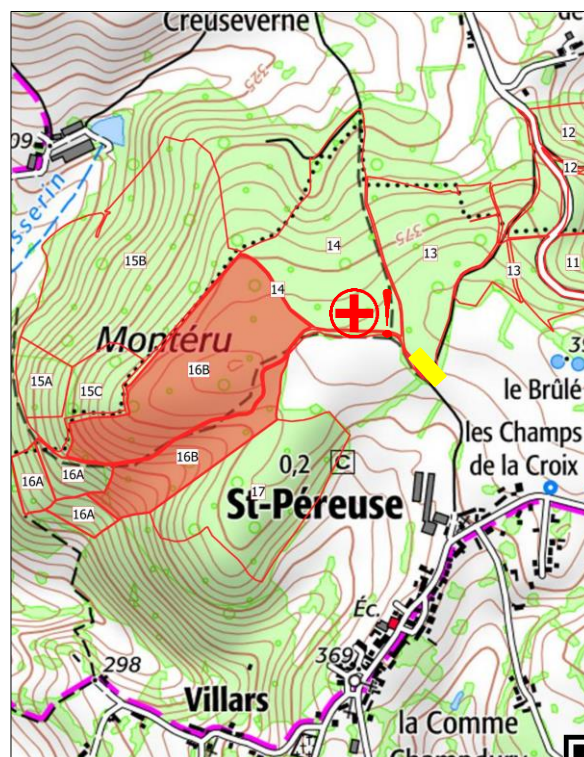
CONDITIONS PARTICULIERES

TVA	ASSUJETTI
Conditions de paiement	Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution	3500 € sauf si caution permanente en cours de validité
C.V.O	La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation	Précaution des arbres non marqués Houppiers réservés
Débardage	Sur sol sec et porteur, hors dégel
Place de dépôt	voir plan
Délai d'exploitation	18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement	3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique	BONNE (www.monreseauemobile.fr)
Coordonnées GPS	47,073974 Latitude /3,805334 Longitude

Prix de vente ht €

Vente exonérée de TVA : oui non

SIGNATURE DE L'ACQUEREUR

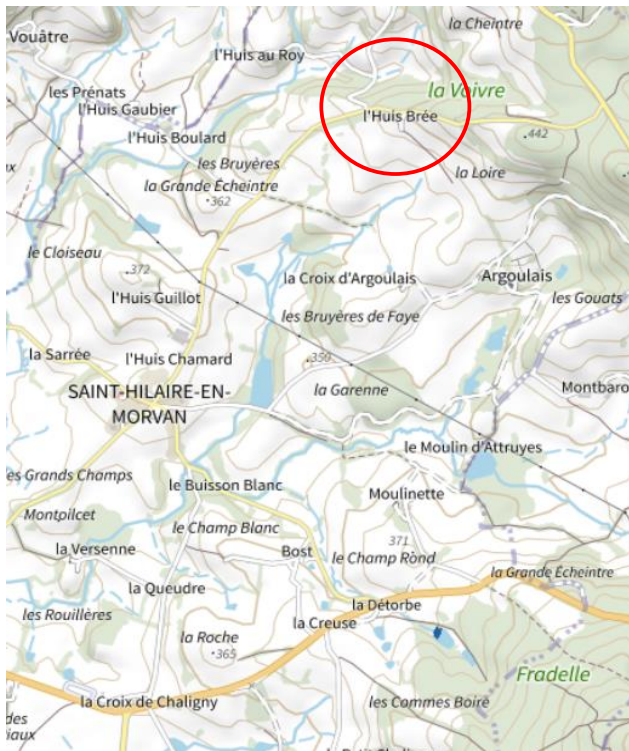


CHATILLON EN BAZOIS - 10 JUIN 2022

Nature de la vente BLOC SUR PIED SUR ECORCE



Propriétaire INDIVISION DE SAINT GERAND
Département NIEVRE
Commune SAINT HILAIRE EN MORVAN
Forêt L'HUIS AU ROY
Ecocertification 0 - 0
Essence principale CHENE
Nature de la coupe COUPE D'AMELIORATION
Marquage arbres cerclés en rouge + 1 marque au corps et une au pied
Surface 5ha 66a 00ca
Parcelle(s) n° 115-116
Limites Celles de la parcelle
Réserves Arbres non marqués
Expert Forestier Benjamin GOUTORBE EXPERT FORESTIER
 310 rue des Heurtras
 58110 ALLUY
 06 65 63 80 32 - cabinet.goutorbe@gmail.com
Contact / visite Benjamin GOUTORBE
 06 65 63 80 32



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
88	129	1,5
B.I. =		st

Volume donné en DIAMETRE- SUR ECORCE - TARIF CUBAGE Chaudé 14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Nb de pied	Vol.	Vol. moy.	
CHÈNE						2	10	7	4	5	4	5	1								38	64	1,7
CHÈNE BROGNEUX						3	7	4	3	1			1								19	23	1,2
CHÈNE GÉLIF						1	2	2	2	3		1									11	18	1,7
CHÂTAIGNIER									1	1											2	5	2,3
HÊTRE							10	5	3												18	19	1,1
Total						6	29	18	13	10	4	6	2								88	129	1,5

dont 12 arbre(s) à cabler

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA FORFAITAIRE

Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts

Caution 3500 € sauf si caution permanente en cours de validité

C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur

Exploitation Précaution des arbres non marqués
Houppiers réservés

Débardage Sur sol sec et porteur, hors dégel

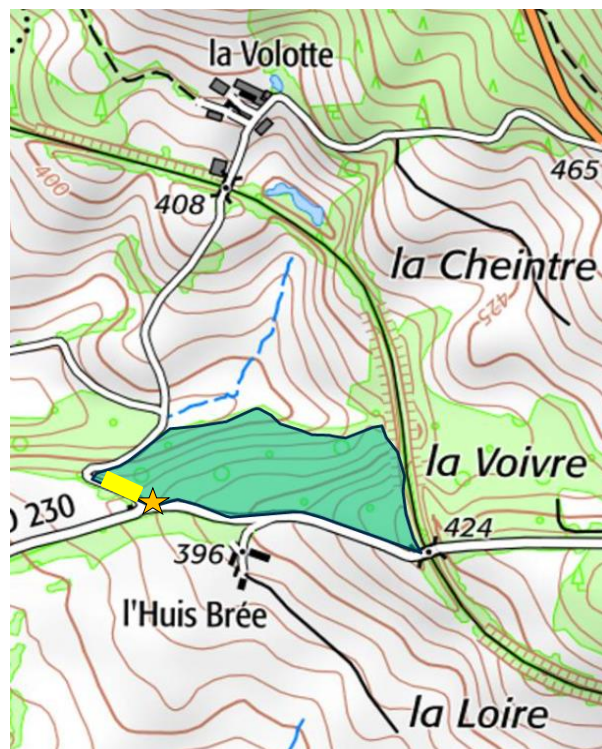
Place de dépôt voir plan

Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente

Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation

Couverture téléphonique BONNE (www.monreseau mobile.fr)

Coordonnées GPS ★ 47,090266 Latitude /3,901606 Longitude



Prix de vente ht €

Vente exonérée de TVA : oui non

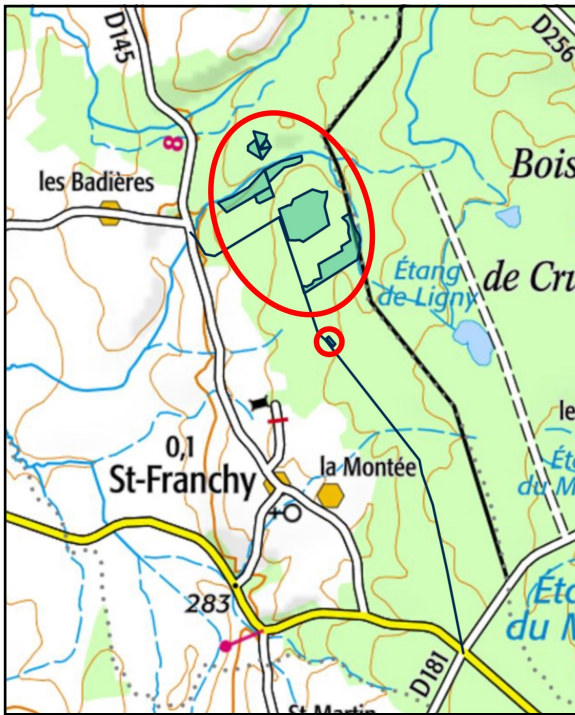
SIGNATURE DE L'ACQUEREUR





DATE : 10 juin 2022

VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriétaire GF du BOIS de SAINT FRANCHY
Référence/n°Article sainfra_22_p2&4&6&7&8&9&10&11&13&17

Département Nièvre (58)
Commune Saint-Franchy
Forêt / Lieu-dit Saint Franchy
Essence principale Chêne
Nature de coupe Jardinatoire
Surface (ha) 35.34
Parcelle forestière 2f, 4e, 6e, 7a, 8a, 9a, 10a, 11b, 13c, 17

Réserves Arbres non flachés ou marqués d'un "R", Houppiers des arbres flachés

Limites Celles des parcelles (chemins, layons, fossés) et des peuplements, cf plan.

Marquage Flachis PC/SF au corps (2)/au pied (1) + ceinturage à la peinture

Expert Forestier **PIERRICK COCHERY - EURL P.COCHERY**
8 allée des Glycines 78120 Rambouillet
pierrick.cochery@gmail.com - 06.60.53.19.13
Tél 01.48.74.74.37 - Fax 01.49.95.03.10

Visite Contacter Solenn de Falandre au 06.60.14.89.65 - code cadenas : 2020



Nb pieds	Vol. présumé	VUM / tige
293	BO	302.2 m³ / 1.03 m³

Nbre	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol										Volume	Vum
		30	35	40	45	50	55	60	65	70	75		
160	Chêne	8	37	48	34	15	10	7	.	1	.	135.0 m³	0.84
47	Chêne gélib	.	1	9	8	15	7	4	1	2	.	64.5 m³	1.37
2	Chêne chablis	2	2.6 m³	1.30
11	Chêne sec	1	2	4	2	.	.	2	.	.	.	9.9 m³	0.90
72	Hêtre	1	5	6	9	10	17	8	10	5	1	89.8 m³	1.25
1	Charme	.	.	1	0.4 m³	0.40
293												302.2 m³	1.03

Remarques : P2 : 2 tiges - P4 : 6 tiges - P6 : 8 tiges - P7 : 5 tiges - P8 : 61 tiges - P9 : 37 tiges - P10 : 21 tiges - P11 : 102 tiges - P13 : 40 tiges - P17 : 11 tiges

CONDITIONS PARTICULIERES

Exploitation Accès fermés, prévenir de toute intervention.
Débardage Par les cloisonnements si ouverts, sur sol sec, portant, hors dégel, hors des allées, routes et empièvements. Eviter réserves, régénérations, clôtures et chaises de battues éventuelles. Respect des flèches d'abattage éventuelles. Respecter une découpe fin bout de 25 cm.

Enlèvement Hors période humide ou de dégel. Vitesse limitée à 20 km/h. Balayage des écorces hors de la route après chargement.

Place de dépôt Cf plan

Délai d'exploitation 30/06/2023

Délai d'enlèvement 30/07/2023

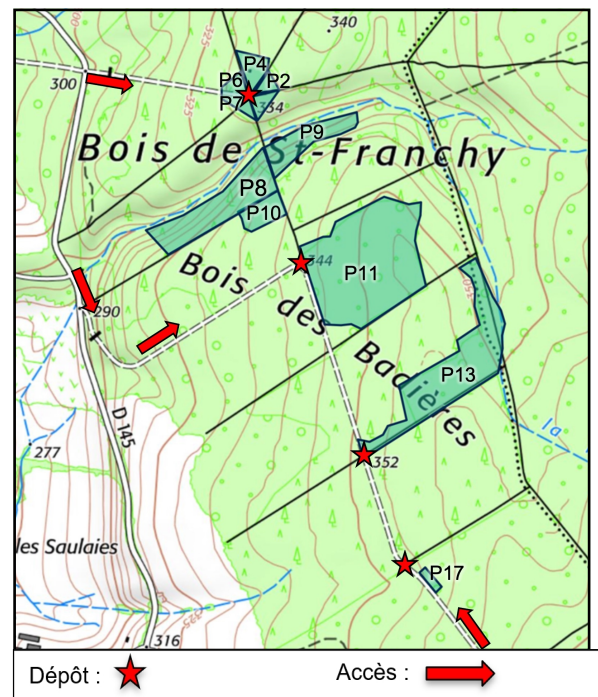
TVA Assujetti à la TVA - n° : FR09509648184

CVO Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Caution 1/4 du montant de la vente sauf caution permanente

Paiement Conditions Générales

Conditions de vente Conditions particulières exposées dans la présente Fiche de lot, modalités d'organisation de la vente, Conditions Générales de Vente, Cahier des clauses générales (EFF-FNB)



Déclare avoir pris connaissance des conditions de vente prévues dans les documents précités (Livret de vente), et les accepter sans restriction au cas où cet article me serait attribué.

PRIX DE VENTE

ACQUEREUR
Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"



CHATILLON EN BAZOIS - 10/06/2022

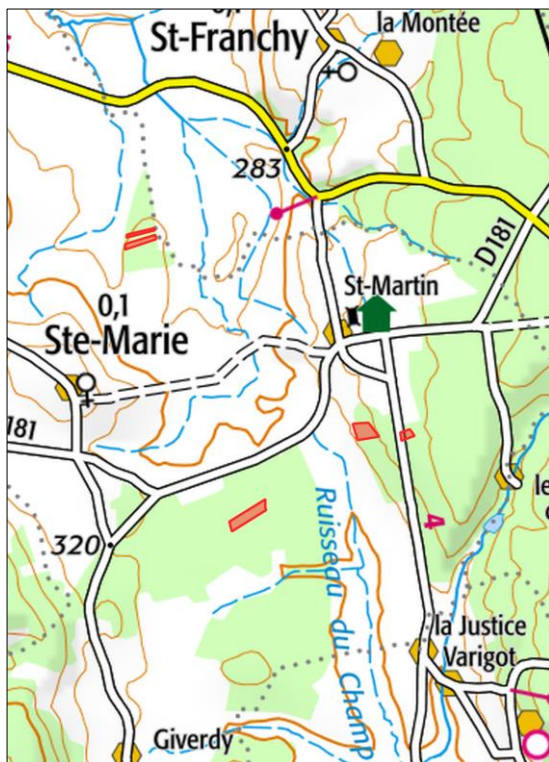
Nature de la vente BLOC SUR PIED SUR ECORCE



Propriétaire GF FAVROT BIGARNY
Département NIEVRE (58)
Commune SAINTE MARIE
Forêt BOIS DE VESVRES
Ecocertification NEANT -
Essence principale CHENE
Nature de la coupe COUPE D'AMELIORATION
Marquage arbres cerclés en rouge + 1 marque au corps et une au pied
Surface 4ha 92a 99ca
Parcelle(s) n° ZD 34 - C 261 ZD 29 ZD 30 ZD 34 ZH 75 ZH 76 ZH 98
Limites Celles de la parcelle
Réserves Arbres non marqués

Expert Forestier Benjamin GOUTORBE EXPERT FORESTIER
 310 rue des Heurtras
 58110 ALLUY
 06 65 63 80 32 - cabinet.goutorbe@gmail.com

Contact / visite Benjamin GOUTORBE
 06 65 63 80 32



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
81	152	1,90
B.I. =		st

Volume donné en DIAMETRE- SUR ECORCE - TARIF CUBAGE CHAUDE 14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Nb de pied	Vol.	Vol. moy.	
CHÊNE						2	3	6	3	12	7	2	3	1							39	80	2,1
CHÊNE QUALITÉ												1	2								3	9	3,1
CHÊNE BROGNEUX						1	12	8	7	3	1	1	2								35	54	1,6
CHÊNE GÉLIF									2		2										4	8	2,1
Total						3	15	14	12	15	10	4	7	1							81	152	1,90

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA ASSUJETTI

Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées

Caution 3500 € sauf si caution permanente en cours de validité

C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur

Exploitation Précaution des arbres non marqués
Houppiers réservés

Débardage Sur sol sec et porteur, hors dégel

Place de dépôt voir plan

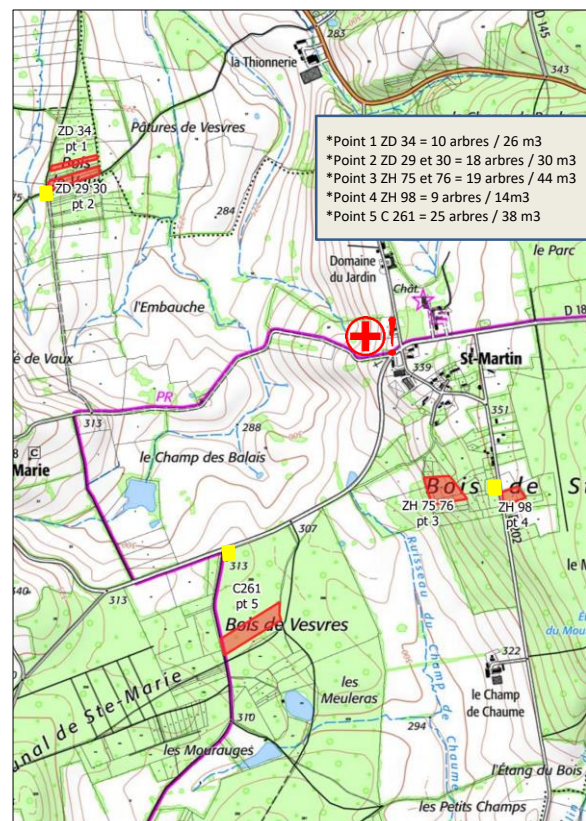
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente

Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation

Couverture téléphonique MOYENNE (www.monreseau mobile.fr)

Coordonnées GPS 47,120341 Latitude /3,461797 Longitude

Point de rencontre



Prix de vente ht €

Vente exonérée de TVA : oui non

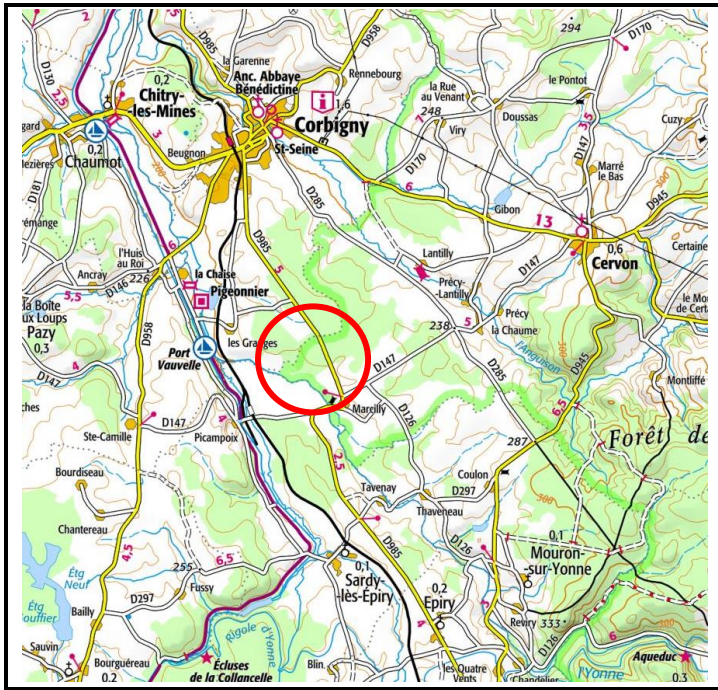
SIGNATURE DE L'ACQUEREUR



Art n° - Boisseau - P 5-6

VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Vente LABEL UE



Extrait IGN

Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	Volume
5	121 Chênes	2	2	9	19	22	22	15	12	11	4	1	1	1	170,17 m³
6	109 Chênes	5	11	17	19	15	7	11	5	5	5	4	4	1	134,41 m³
TOTAL	230 Chênes	7	13	26	38	37	29	26	17	16	9	5	5	2	304,58 m³
	dont tarés						1	1							
	dont gélifs			2	3	4							1		
	dont secs			1		6	1		1	1					
	dont chablis						1		1						

Visite : Voir le plan.**Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité****Conseillé :** Latitude 47.22367°/Longitude : 3.69756°**Couverture téléphonique satisfaisante :** non

(www.monreseauemobile.fr).

Conditions particulières**TVA :** Assujetti.**Houppiers et taillis :** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.**Abattage :** câblage des bois en limite de propriété. Faire croix sur la souche à l'aplomb du flachis.**Débardage :** sur sol sec empruntant les cloisonnements et l'itinéraire de débardage.**Place de dépôt :** en bord de route départementale sur la bande enherbée et sur la place de dépôt empierré au carrefour des parcelles 5 et 6.**Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :**

15 octobre 2023.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.**Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier :** 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.**Prix :**

Département : Nièvre (58).

Commune : Cervon.

Nom de la forêt : Usage du Bois Boisseau.

Parcelles Forestières : 5 et 6 (Réf. PSG).

Surface : 19 ha 34.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	304,58 m³
Volume moyen :	1,32 m³

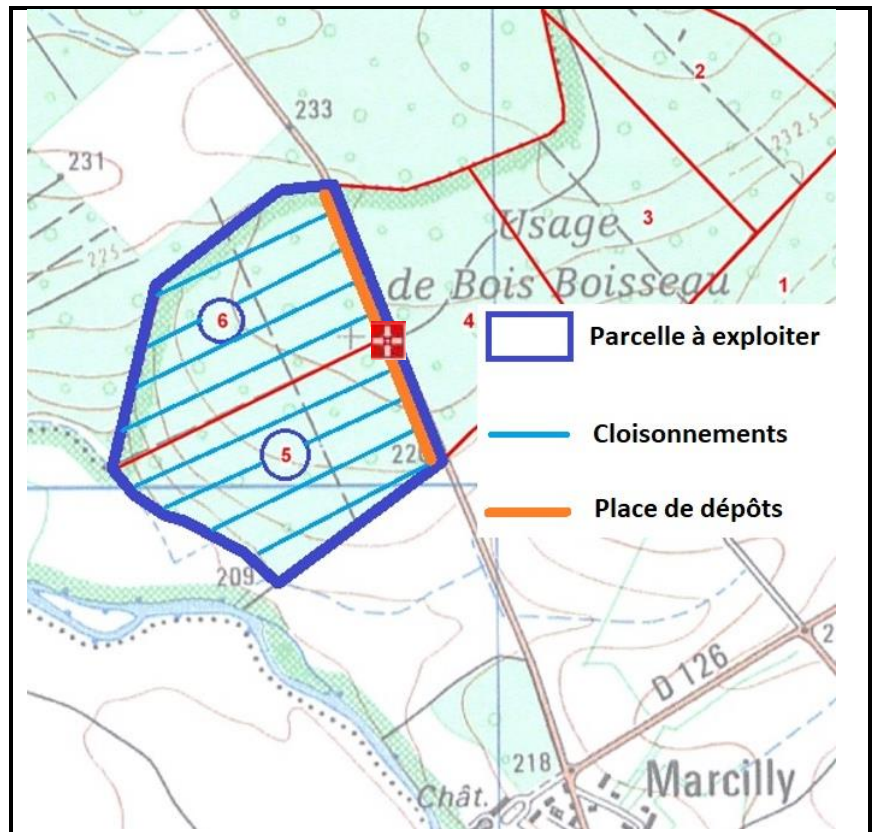
Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portants l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.**Réserves :** Tout arbre marqué d'une croix ou d'un point.**Propriétaire :** Monsieur Luc MORILLON.**Expert forestier :** Frédéric LABBE

Les Malmaisons

58400 NARCY

Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



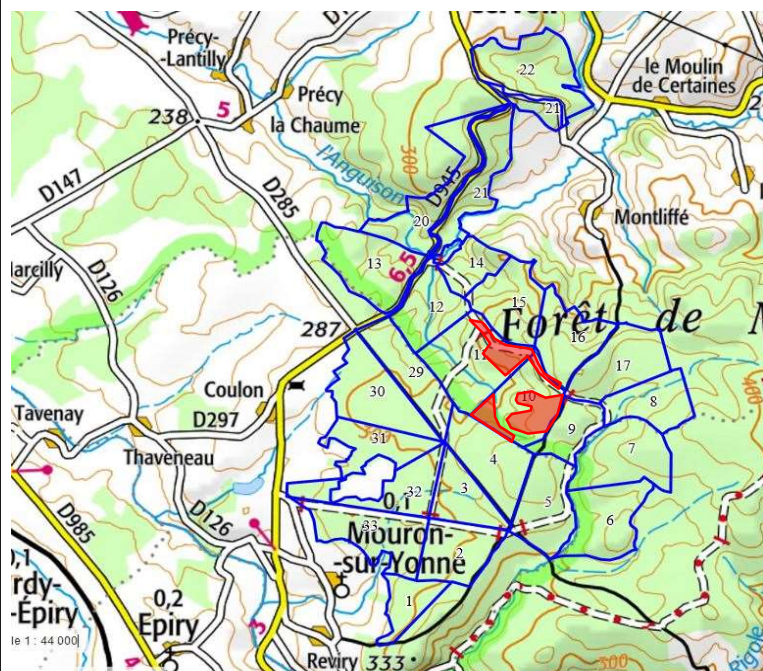
Extrait IGN



Vente de Châtillon en Bazois du 10 juin 2022

Nature de la vente

BLOC SUR PIED SUR ECORCE



Département : Nièvre (58)
Commune : Cervon
Lieu-dit : Cervon
Forêt : Forêt de Cervon
Propriétaire : Société Forestière GROUPAMA
Ecocertification
Essence principale : CHENE
Nature de la coupe : Coupe de régénération
Marquage : BO: 2 flachis au corps + 1 à la racine (AB) peinture dans les flachis
 BI: trait oblique à la peinture rouge



Surface : 27 ha
Parcelle(s) n°: Parties des parcelles 10 et 11
Limites : Celle des parcelles et peuplements
Réserves : Tous les bois non martelés

Expert Forestier : Aurélien BARTHELEMY
Responsable du lot: Nicolas DULION
n.dulion@gourmainbarthelemy.com
 5, rue du château 52000 CHAMARANDES
 Tél (33) 03 25 03 16 97 - 06 79 81 97 73



Contact / visite : M. Berland 06 80 20 20 75

Stères: 900

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
298	505	1,7

Diam à 1,30 m	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	Nb total	Vol Total	Vol Moyen
CHENES						2	3	2	4	11	1	8	2	1			34	80	2,3
CHENE BROGNEUX					11	25	26	49	40	23	23	12	3	1		1	214	345	1,6
CHENES Gélifs/sec				1		1	6	5	5	4	2	1					25	40	1,6
HÊTRE						1	1			1	2						5	10	1,9
HÊTRE BRANCHUS						1	1	3	3		1						9	11	1,3
FRENE							3	2	1	4						1	11	19	1,7
TOTAL				1	11	30	40	61	53	43	29	21	6	2	1		298	505	
TRITURATION	378	95	18	27	10	6	1			1							536		

Parcelle	10	11
Nbre pieds	223	75

CONDITIONS PARTICULIERES

Propriétaire assujetti à la TVA : OUI
Conditions de paiement : Conditions générales
Caution : Caution permanente ou 10 000€
Exploitation : Abattage hors feuille, en dehors des zones de semis
 Rémanents démontés en morceaux de moins de 2m, au fur et à mesure de l'abattage. A étaler en dehors des semis
 Les houppiers et le taillis désigné font partis de la vente.
 Exploitation obligatoire de tous les brins marqués à la peinture rouge y compris les perches (non comptées dans le volume)
Débardage : Débardage sur sol portant uniquement, remise en état si besoin
 Les cloisonnements d'exploitation seront entretenus dans les zones de régénération aux frais du propriétaire
Place de dépôt : En bordure de chemin empierré et places de dépôts
Délai d'exploitation : 15/04/2023
Prix de vente :

L'ACQUEREUR

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriétaire Mme Louis FAUCHIER MAGNAN
Référence/n°Article faucjan_22_P6

Département Nièvre (58)
Commune Corbigny
Forêt / Lieu-dit Grave et de Charme
Essence principale Chêne
Nature de coupe Jardinatoire
Surface (ha) 13.77
Parcelle forestière 6

Réserves Arbres non flachés ou marqués d'un "R", Houppiers des arbres flachés

Limites Celles des parcelles (chemins, layons, fossés) et des peuplements, cf plan.

Marquage Flachis PC/SF au corps(2)/au pied(1) + ceinturage à la peinture rose

Expert Forestier **PIERRICK COCHERY - EURL P.COCHERY**
8 allée des Glycines 78120 Rambouillet
pierrick.cochery@gmail.com - 06.60.53.19.13
Tél 01.48.74.74.37 - Fax 01.49.95.03.10



Visite Contacter l'expert

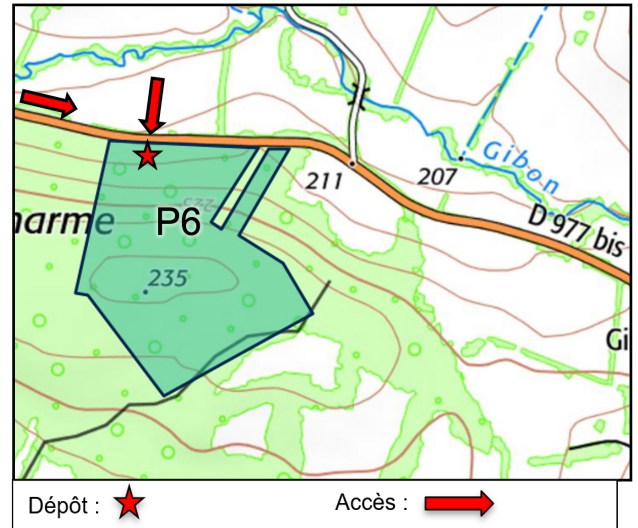
Nb pieds	Vol. présumé	VUM / tige
190	BO 188.4 m³	0.99 m³

Nbre	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol										Volume	Vum
		30	35	40	45	50	55	60	65	70	75		
157	Chêne	12	37	34	37	21	8	4	1	2	1	158.6 m³	1.01
17	Robinier	3	5	3	5	1	14.1 m³	0.83
2	Chêne gélif	2	2.9 m³	1.45
1	Chêne chablis	.	1	0.6 m³	0.60
13	Chêne sec	2	3	1	4	.	3	12.3 m³	0.95
190												188.4 m³	0.99

Remarques : 8 chênes et 2 robiniers à cabler (bord de route)

CONDITIONS PARTICULIERES

- Exploitation Débardage** Par les cloisonnements si ouverts, sur sol sec, portant, hors dégel, hors des allées, routes et empièvements. Eviter réserves, régénérations, clôtures et chaises de battues éventuelles. Respect des flèches d'abattage éventuelles. Respecter une découpe fin bout de 25 cm.
- Enlèvement** Hors période humide ou de dégel. Vitesse limitée à 20 km/h. Balayage des écorces hors de la route après chargement.
- Place de dépôt** Cf plan
- Délai d'exploitation** 30/10/2022
- Délai d'enlèvement** 30/11/2022
- TVA** Assujetti à la TVA - n° : FR07539489716
- CVO** Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur
- Caution** 1/4 du montant de la vente sauf caution permanente
- Paiement** Conditions Générales
- Conditions de vente** Conditions particulières exposées dans la présente Fiche de lot, modalités d'organisation de la vente, Conditions Générales de Vente, Cahier des clauses générales (EFF-FNB)



Déclare avoir pris connaissance des conditions de vente prévues dans les documents précités (Livret de vente), et les accepter sans restriction au cas où cet article me serait attribué.

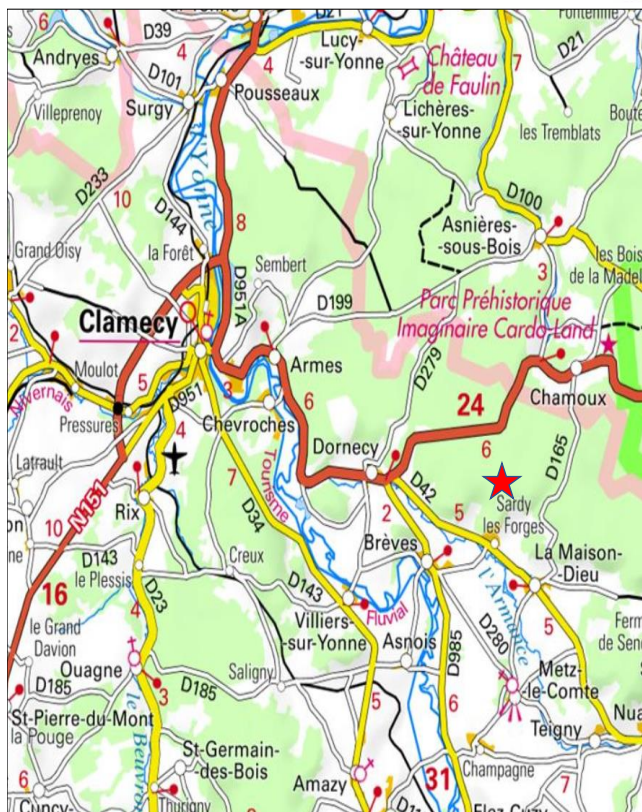
PRIX DE VENTE

ACQUEREUR
Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"



Vente de Châtillon en Bazois - 10 juin 2022

Nature de la vente BLOC SUR PIED SUR ECORCE



Propriétaire Amundi Investissement Forestier
Commune BREVES
Forêt BOIS DE BREVES
Département NIEVRE (58)
Ecocertification PEFC : 10-21-1/2096
Essence principale CHENE
Nature de la coupe Coupe d'amélioration
Marquage 1 Flachis au corps + ARBRES CERLES EN ROUGE + 1 MARQUE AU PIED (PG)
Surface 11 ha (28) / 6 ha (29)
Parcelle(s) n° 28 et 29
Limites Celles de la parcelle + deux traits peinture rouge
Réserves Arbres non marqués

Expert Forestier CABINET GOURMAIN BARTHELEMY
 Antoine QUELET - EXPERT FORESTIER
 39 rue Fessart
 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
cabinet@gourmainbarthelemy.com
Contact / visite Alric Johanet
 07 50 60 18 36



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
156	167	1,1
B.I. =		st

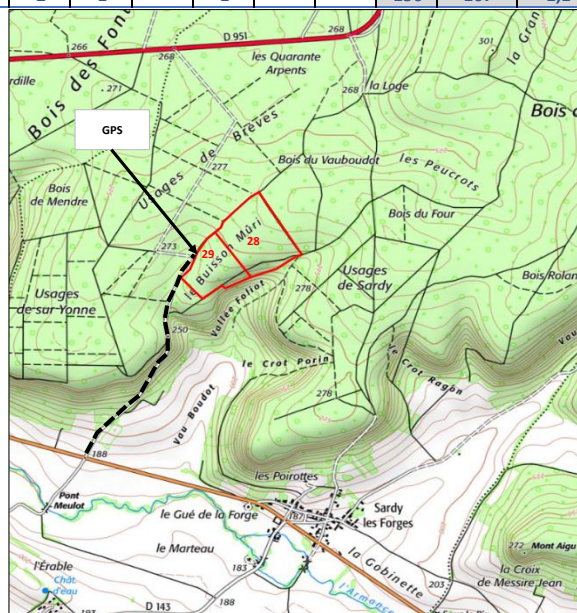
Essence	Diamètre														Nb de pied	Vol.	Vol. moy.
	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95			
Chêne		12	9	13	9	4	3		1			1			52	60	1,2
Chêne brogneux		24	16	12	10	3	2	3	1	1					72	74	1,0
Chêne gélif		1	3	2	1	1									8	7	0,9
Chêne sec				1											1	0,9	0,9
Hêtre			7	5	8	2	1								23	24	1,1
total		37	35	33	28	10	6	3	2	1		1			156	167	1,1

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Propriétaire assujéti à la TVA
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 3 000 € SAUF si caution permanente
C.V.O La CVO sera payée par le propriétaire
Exploitation Précaution des arbres non marqués
 Taillis & Houppiers réservés
Seul les bois martelés et cerclés à la peinture rouge sont à exploiter

Parcelle	Effectif	Volume
28	156	167
29	22	28

Débardage La CVO sera payée par le propriétaire
Place de dépôt En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation



Accès visite: A partir de la D42 reliant Dornecy à la Maison Dieu
Place de dépôt: Bordure de route forestière
Coordonnées GPS - Point de Rencontre Sécurité Conseillé: Lat : 47° 26' 3" N
 Long : 3° 37' 23" E
Couverture téléphonique: MOYENNE

Prix de vente HT € Vente exonérée de TVA : oui non

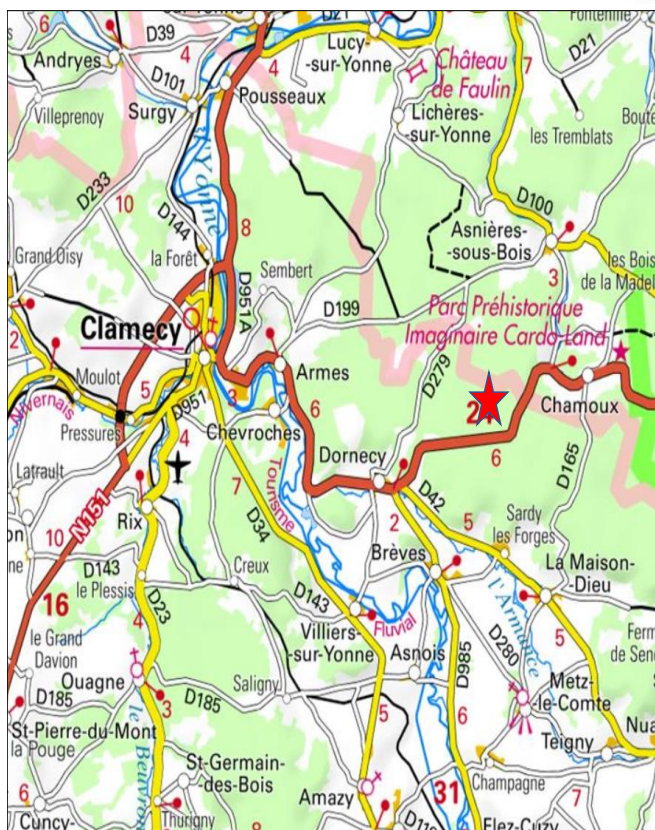
L'ACQUEREUR

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"



Vente de Châtillon en Bazois - 10 juin 2022

Nature de la vente BLOC SUR PIED SUR ECORCE



Propriétaire Amundi Investissement Forestier
Commune BREVES
Forêt BOIS DE LA RATELLE
Département NIEVRE (58)
Ecocertification PEFC : 10-21-1/888
Essence principale CHENE
Nature de la coupe Coupe d'amélioration
Marquage 1 Flachis au corps + ARBRES CERLES EN ROUGE + 1 MARQUE AU PIED (PG)
Surface 8,5 ha
Parcelle(s) n° 20 p
Limites Celles de la parcelle + deux traits peinture rouge
Réserves Arbres non marqués
Expert Forestier CABINET GOURMAIN BARTHELEMY
 Antoine QUELET - EXPERT FORESTIER
 39 rue Fessart
 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
cabinet@gourmainbarthelemy.com
Contact / visite Alric Johanel
 07 50 60 18 36

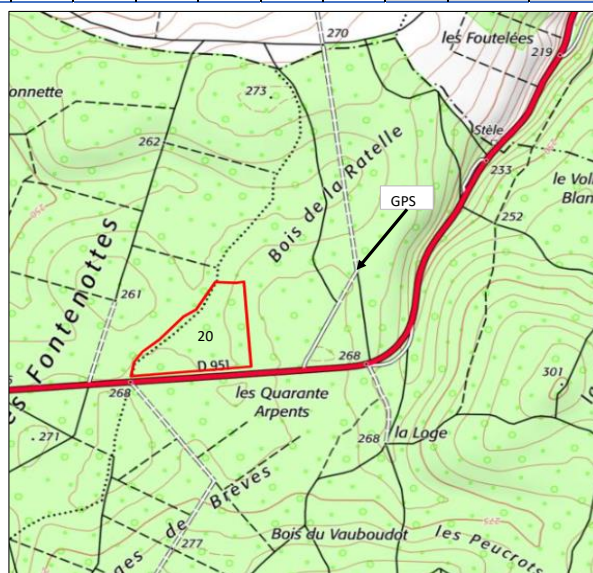


Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
161	162	1,0
B.I. =		st

Essence	Diamètre														Nb de pied	Vol.	Vol. moy.	
	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95				
Chêne	4	17	16	6	4	2	4	1								54	53	1,0
Chêne brogneux		9	23	12	6	2	1									53	52	1,0
Chêne gélif		2	3	7	4											16	17	1,1
Hêtre		4	6	11	8	4	4		1							38	40	1,1
total	4	32	48	36	22	8	9	1	1						161	162	1,0	

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Propriétaire assujéti à la TVA
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 3 000 € SAUF si caution permanente
C.V.O La CVO sera payée par le propriétaire
Exploitation Précaution des arbres non marqués
 Taillis & Houppiers réservés
 5 arbres marqués "C" à cabler
 1 chêne chablis à exploiter
Débardage Débardage par temps sec uniquement
Place de dépôt En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation



Accès visite: A partir de la D951 reliant Clamecy à Vézelay
Place de dépôt: Bordure de route forestière
Coordonnées GPS - Point de Rencontre Sécurité Conseillé: Lat : 47° 26' 52" N
 Long : 3° 37' 57" E
Couverture téléphonique: MOYENNE

Prix de vente HT € Vente exonérée de TVA : oui non

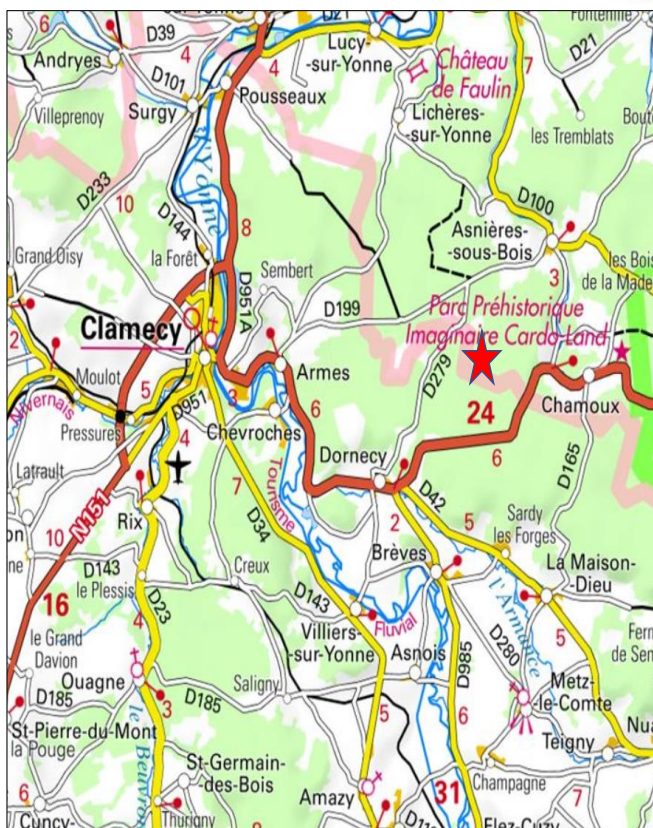
L'ACQUEREUR

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"



Vente de Châtillon en Bazois - 10 juin 2022

Nature de la vente BLOC SUR PIED SUR ECORCE



Propriétaire Amundi Investissement Forestier

Commune ASNIERES SOUS BOIS

Forêt BOIS DES SEIGNEURS

Département YONNE (89)

Eco certification PEFC : 10-21-1/2011

Essence principale CHENE

Nature de la coupe Coupe d'amélioration

Marquage 1 Flachis au corps + ARBRES CERLES EN ROUGE + 1 MARQUE AU PIED (PG)

Surface 18,5 ha

Parcelle(s) n° 4, 5 et 8p

Limites Celles de la parcelle + deux traits peinture rouge

Réserves Arbres non marqués

Expert Forestier CABINET GOURMAIN BARTHELEMY



Antoine QUELET - EXPERT FORESTIER

39 rue Fessart

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

cabinet@gourmainbarthelemy.com

Contact / visite Alric Johanet

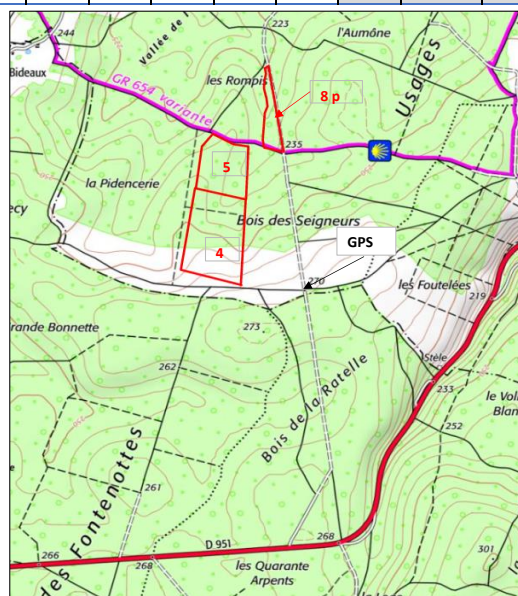
0750601836

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
146	214	1,5
B.I. =		st

Essence	Diamètre														Nb de pied	Vol.	Vol. moy.	
	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95				
Chêne			1	10	2	1	6	3	1	1						25	44	1,7
Chêne brogneux		7	12	19	10	5	10	3		1						67	91	1,4
Chêne gélif		1	1	1	1	2		1								7	10	1,4
Chêne sec			3	1	4		1	1								10	14	1,4
Hêtre		1	5	5	7	8	5	3	2	1						37	56	1,5
total		9	22	36	24	16	22	11	3	3						146	214	1,5

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA	Propriétaire assujéti à la TVA
Conditions de paiement	Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution	3 000 € SAUF si caution permanente
C.V.O	La CVO sera payée par le propriétaire
Exploitation	Précaution des arbres non marqués Taillis & Houppiers réservés Parcelle 4 : 66 arbres Parcelle 5 : 63 arbres Parcelle 8p : 17 arbres
Débardage	Débardage par temps sec uniquement
Place de dépôt	En bordure de route forestière
Délai d'exploitation	18 mois à compter de la vente
Délai d'enlèvement	3 mois à compter de la fin d'exploitation



Accès visite: A partir de la D951 reliant Clamecy à Vézelay

Place de dépôt : Bordure de route forestière

Coordonnées GPS - Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Lat : 47° 27' 15,68" N
Long : 3° 37' 52,31" E

Couverture téléphonique : MOYENNE

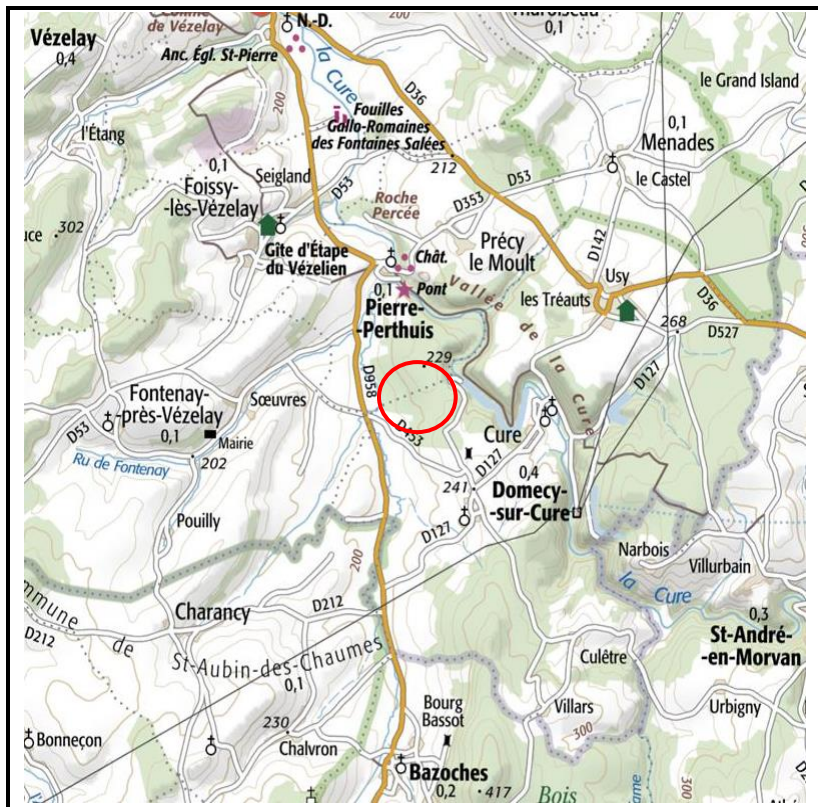
L'ACQUEREUR

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"



Art n° - Bois de l'Epenay - P 12

VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Extrait IGN

Département : Yonne (89).

Commune : Domécy-Sur-Cure et Pierre-Perthuis.

Nom de la forêt : Bois de l'Epenay.

Parcelle forestière : 12 (réf. PSG).

Surface : 13 ha 19.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	165,58 m ³
Volume moyen :	1,69 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre marqué d'une croix ou d'un point.

Propriétaire : Monsieur Pierre de GIRVAL.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

Cabinet Frédéric LABBE

8 Avenue du général Leclerc

89 170 SAINT-FARGEAU

Tél : 03.86.23.03.74

mathieu@labbe.expertforestier.com



Circ.	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	280	Volume
98 Chênes	4	6	8	10	9	16	16	8	8	6	2	2	1	1	1	165,58 m ³
vol. présumé (m ³)	2,8		23,7			67,4			48,8			14,1			8,7	

En plus, 4 pieds pour 6,10 m³ de bois secs marqués de deux croix et ceinturés à la peinture rose font partie du lot.

4 Chênes secs				2			1	1								6,07 m ³
---------------	--	--	--	---	--	--	---	---	--	--	--	--	--	--	--	---------------------

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.414671°/Longitude 3.794679°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseau mobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houpiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : Au bord de la route dans la parcelle.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2023.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

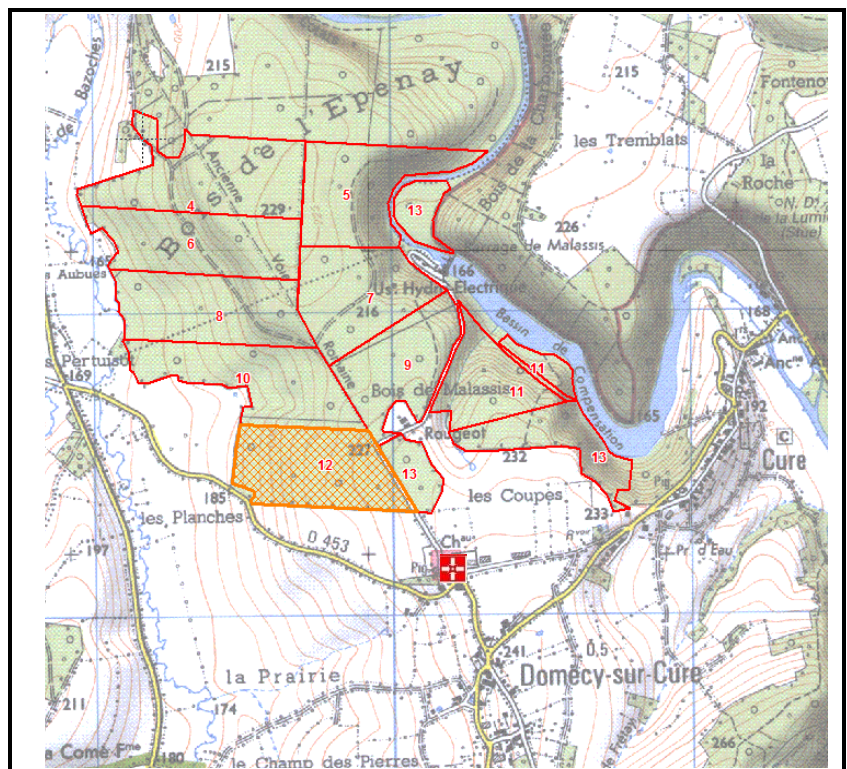
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :

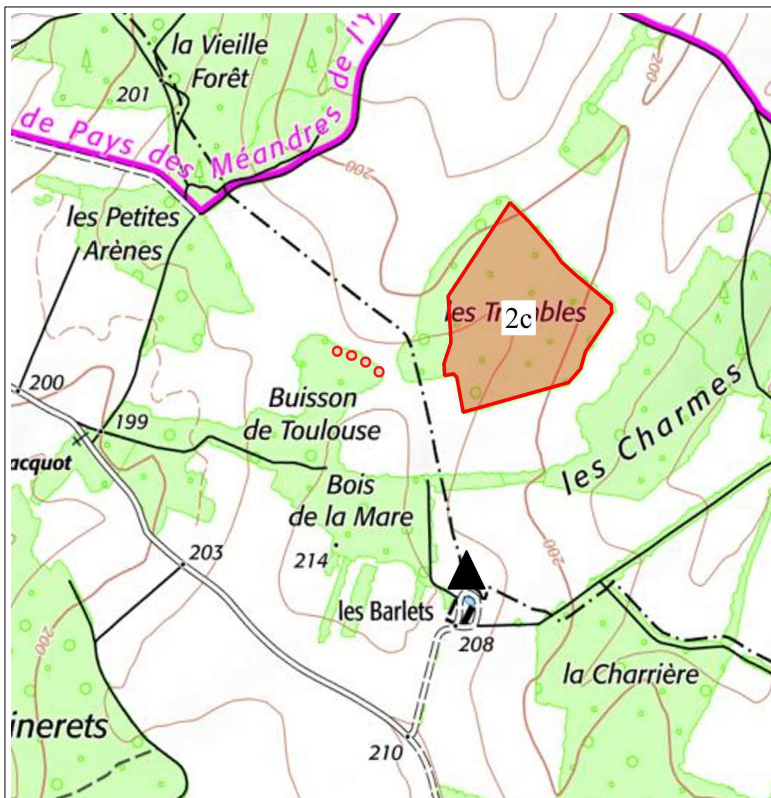


Extrait IGN



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Lot martelé, cubé et estimé par Edward LORNE Expert Forestier Agréé.



Propriétaire : Madame Françoise FOURRIER

Adresse : 19, rue Moiteau
CP - Ville : 53500 ERNEE
Téléphone : **Fax :**

Expert Forestier : Selarl Cabinet LORNE - Expert Forestier
6, avenue Mendès France
72000 LE MANS
Téléphone : 02 43 62 13 60 **Fax :**

Département : YONNE
Commune : LUCY SUR YONNE
Lieudit : Les Barlets.

Essence (s) Principale (s) : CHENE-HETRE

Nature de la Coupe : AMELIORATION

Parcelle Forestière : 2c
Nombre d'arbres par pille : 122

Surface : 8,81 ha
Réserve(s) : Tous les arbres non marqués et les houppiers des arbres à exploiter.

Limites : Voir plan ci-contre.

Marquage : Flachis au corps et à la racine, marqué "EL" ou "BFS"

Visite : Mr Nicolas FOURRIER - Tél. 06 07 41 21 57
42, rue des Buttes - 89000 AUXERRE

Certification : P.E.F.C.
N° : en cours
Qualité indicative :
CHENE Vol. B-O Moy. Ø 35 et + : 2,23 m3 - Plot/Tranchage 13,51 %
CHENE DECL. Vol. B-O Moy. Ø 35 et + : 1,38 m3
HETRE Vol. B-O Moy. Ø 30 et + : 1,64 m3



Volume Présumé :	
Nombre de Pieds	122
B.O./Billon	253,31 m3
B. l.	m3 ou St
VOL.MOY.	2,08 m3

Diamètre à 1m30

Nbre.	Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110&+	Vol.	
97	CHENE						3	9	13	16	13	12	9	10	5	3	2	2						216,28
15	CHENE DECL.							2	8	2		3												20,68
10	HETRE							2	2	2	1	1	2											16,35

Conditions Particulières

Paiement : Conditions Générales assujetti N° en cours

T.V.A. : assujetti N° en cours

Charges : Caution demandée égale à 25% du montant H.T. du prix de vente.

Exploitation : à soigner pour préserver les réserves qui assurent l'avenir du peuplement.

Débardage : A effectuer par temps sec, hors dégel.

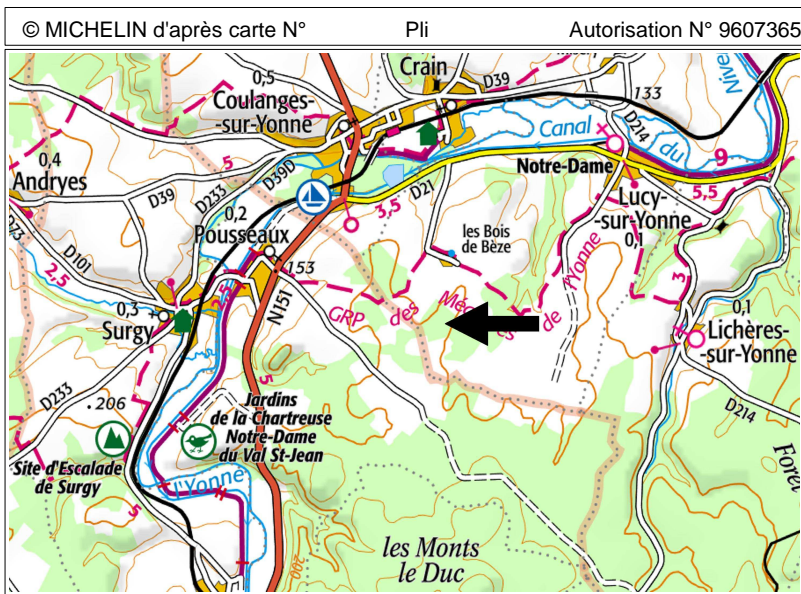
Place de Dépôt : aménagée, voir plan. Utilisation obligatoire de bastings sous les béquilles des grumiers.

Délais d'exploitation : 30 AVR 24

Enlèvement des produits : 30 AVR 24

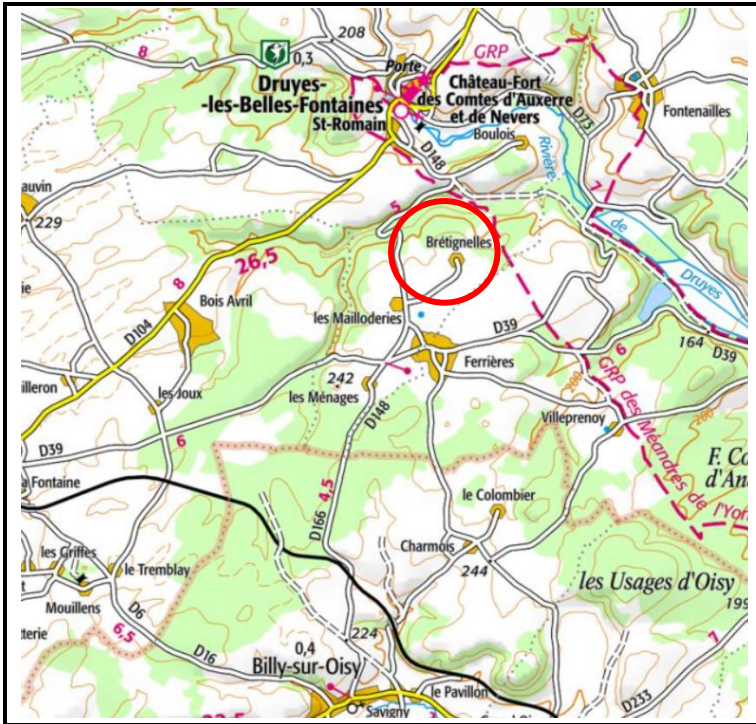
Prix : € L'Acquéreur :

La Caution :



Art n° - Bois de Bertignelle

VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Extrait IGN

Département : Yonne (89).

Commune : Druyes-les-Belles-Fontaines

Nom de la forêt : Bois de Bertignelle

Parcelles cadastrales : YB 83 et 84.

Surface : 2 ha 78.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	57,00 m ³
Volume moyen :	1,12 m ³

Marquages : Ceinturé à la peinture orange.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire, gestionnaire, martelage et cubage :

Etablissements BOUVRY.

Contrat : Frédéric LABBE

Les Malmaisons

58 400 NARCY

Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Circ.	120	130	140	150	160	170	180	190	200	vol. présumé (m ³)
51 Chênes	6	13	13	7	5	3	3		1	57 m ³

Visite : Voir le plan. **Prévenir M. BOUVRY Olivier pour le débardage et le dépôt dans les parcelles :**

06.75.93.18.24.

Coordonnées GPS – Point de Rencontre Sécurité**Conseillé :** Latitude 47.525274°/Longitude 3.42224°**Couverture téléphonique satisfaisante :** non

(www.monreseaumobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houpiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

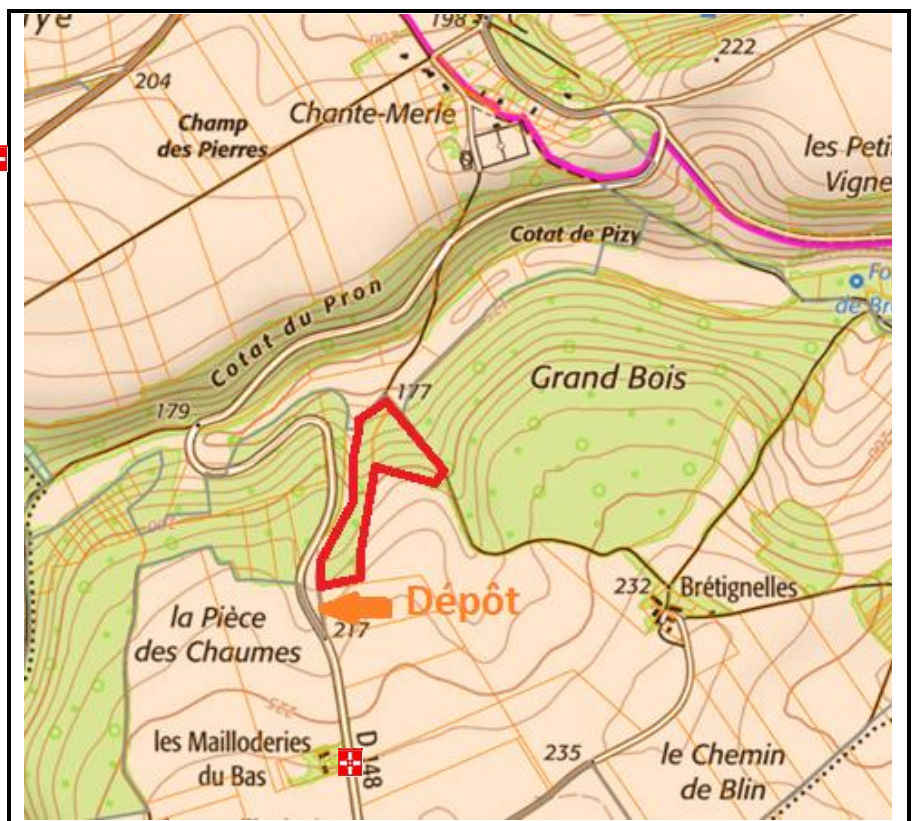
Abattage : câblage des bois en limite de propriété.**Débardage :** sur sol sec.**Place de dépôt :** voir plan.**Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :** 15 octobre 2023.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :



Extrait IGN

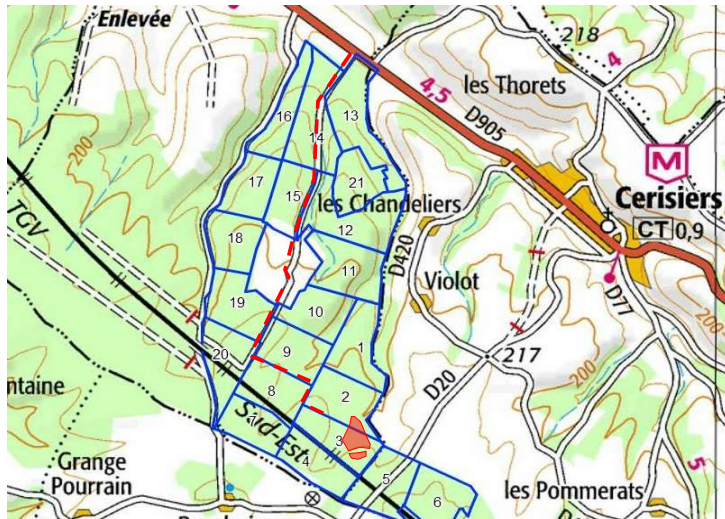
L'acquéreur :

La caution :



Vente de Châtillon en Bazois du 10 juin 2022

Nature de la vente BLOC SUR PIED SUR ECORCE



Département : YONNE (89)
Commune : Vaumort
Lieu-dit : Vaumortin
Forêt : Forêt de Vaumortin
Propriétaire : Monsieur Jean-Louis POPIHN
Ecocertification : non



Essence principale : CHENE
Nature de la coupe : Définitive

Marquage : 2 flachis au corps + 1 à la racine (AB) + peinture

Surface : 6 ha
Parcelle(s) n°: 2p-3p
Limites : Double traits horizontal en bleu
Réserves : Tous les bois non martelés

Expert Forestier : Aurélien BARTHELEMY
Responsable du lot : Nicolas DULION
n.dulion@gourmainbarthelemy.com
5, rue du château 52000 CHAMARANDES
Tél (33) 03 25 03 16 97 - 06 79 81 97 73

Contact/visite: A. Johanet 07 50 60 18 36

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
78	152	1,95

Diam à 1,30 m	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	Nb total	Vol total	Vol moyen
CHENE		4	6	9	6	8	7	3	7	4	3				57	123	2,1
CHENES Gélifs							3	2				1			6	17	2,9
CHATAIGNIER		2	1	4											7	5	0,7
DOUGLAS			1			1									2	3	1,7
DIVERS FEULLUS		4	1		1										6	4	0,7
TOTAL				13	6	9	10	5	7	4	3	1		0	78	152	M3

Propriétaire assujetti à la TVA : OUI

Conditions de paiement : Conditions générales

Caution : Permanente ou 10 000€

Exploitation : Exploitation soignée exigée Les houppiers et le taillis ne font pas partie de la vente
Houppiers réservés à la découpe 30cm, taillis réservés respect des contours de coupes marqués en bleu

Débardage : Sur sol portant

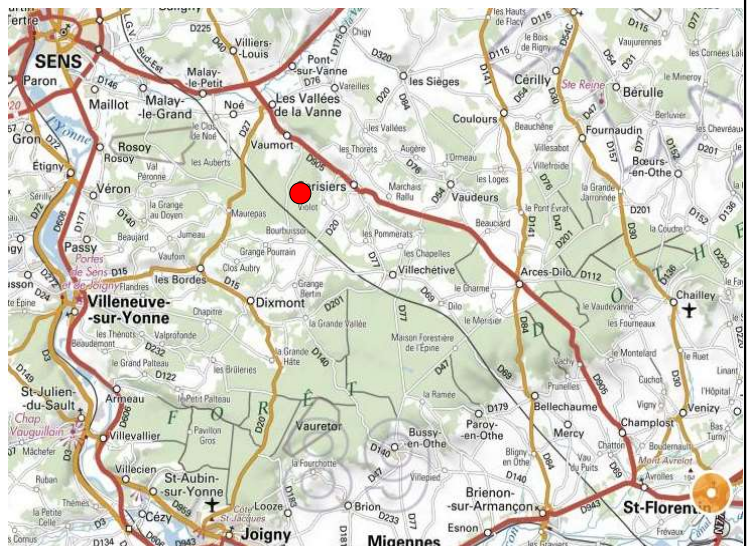
Place de dépôt : Sur places privées aménagées

Délaï d'exploitation : 31 août 2023, exploitation interdite durant la période de chasse (calendrier sur demande)

Prix de vente :

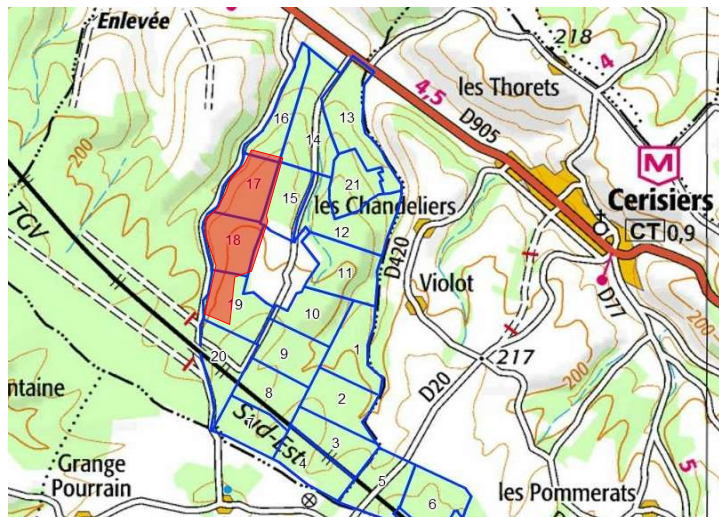
L'ACQUEREUR

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"



Vente de Châtillon en Bazois du 10 juin 2022

Nature de la vente BLOC SUR PIED SUR ECORCE



Département : YONNE (89)
Commune : Vaumort
Lieu-dit : Vaumortin
Forêt : Forêt de Vaumortin
Propriétaire : Monsieur Jean-Louis POPIHN
Ecocertification : non
Essence principale : CHENE

Nature de la coupe : Amélioration/Sanitaire
Marquage : 2 flachis au corps + 1 à la racine (AB) + peinture
Surface : 60 ha
Parcelle(s) n° : 17, 18 et 19p
Limites : Lignes de parcelles/route/peuplements
Réserves : Tous les bois non martelés

Expert Forestier : Aurélien BARTHELEMY
Responsable du lot : Nicolas DULION
n.dulion@gourmainbarthelemy.com
5, rue du château 52000 CHAMARAUNDES
Tél (33) 03 25 03 16 97 - 06 79 81 97 73
Contact/visite: A. Johanet 07 50 60 18 36

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
531	610	1,15

Diam à 1,30 m	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	Nb total	Vol total	Vol moyen
CHENE	7	44	68	73	62	41	25	6	1	2					329	420	1,3
CHENES Gélifs/sec	1	10	28	18	17	12	7	1							94	113	1,2
CHATAIGNIER	10	49	21	17	2	1									100	70	0,7
DIVERS FEULLUS	2	2	2	2	1	1									8	7	0,9
TOTAL	18	105	119	110	82	55	32	7	1	2					531	610	M3

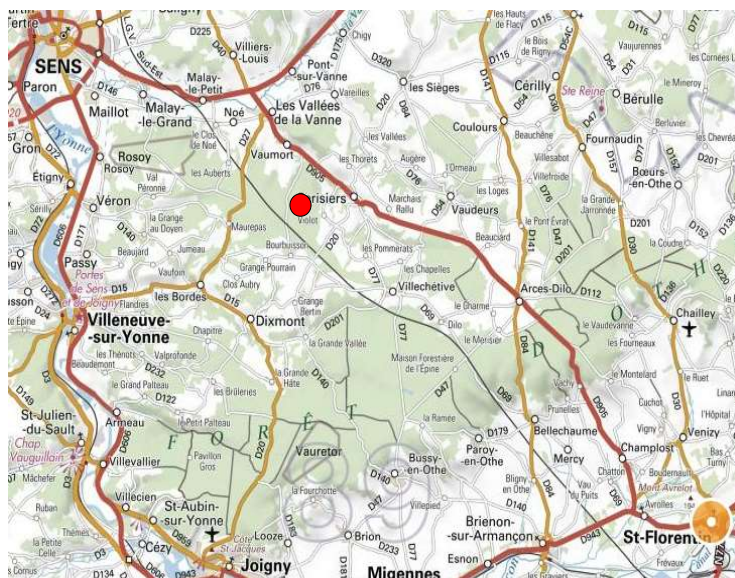
Parcelle	Effectif	Volume
19	109	129
18	193	215
17	229	266

CONDITIONS PARTICULIERES

Propriétaire assujetti à la TVA : OUI
Conditions de paiement : Conditions générales
Caution : Permanente ou 20 000€
Exploitation : Exploitation soignée exigée Les houppiers et le taillis ne font pas partie de la vente
Houppiers réservés à la découpe 30cm, taillis réservés
Respect des baliveaux (cerclage rouge)
Débardage : Sur sol portant
Place de dépôt : Stockage en bordure de RD, signalisation à prévoir pour le chargement des camions
Délai d'exploitation : 31 août 2023, exploitation interdite durant la période de chasse (calendrier sur demande)
Prix de vente :

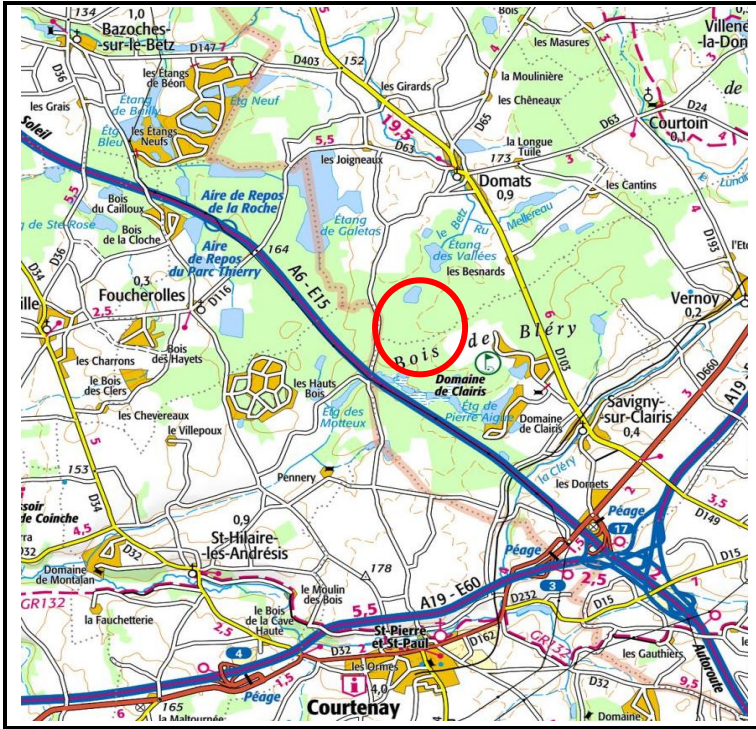
L'ACQUEREUR

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"



Art n° -Forêt de Foucherolles

VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Extrait IGN

Département : Yonne (89).

Commune : Domats.

Nom de la forêt : Forêt de Foucherolles

Parcelle : 9 (Réf. PSG).

Surface : 23 ha 13.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	362,00 m ³
Volume moyen :	1,57 m ³

Marquages : 1 flachis corps et 1 à la racine, et ceinturé à la peinture orange.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire, gestionnaire, martelage et cubage :
Etablissements BOUVRY.

Contrat : Frédéric LABBE



Les Malmaisons

58 400 NARCY

Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Circ.	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	250	280	vol. présumé (m ³)
231 Chênes	8	21	27	39	32	39	26	12	15	8	2	1	1	362 m ³
dont secs	1	1	6	7	8	12	5	3	2	1				
dont foudroyé										1				

Visite : Voir le plan. **Prévenir M. BOUVRY Olivier pour le débardage et le dépôt dans les parcelles : 06.75.93.18.24.**

Coordonnées GPS – Point de Rencontre Sécurité Conseillé :

Latitude 48.09897°/Longitude 3.049083° 

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseauemobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houpiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. **Débardage :** sur sol sec.

Place de dépôt : voir plan.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2023.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

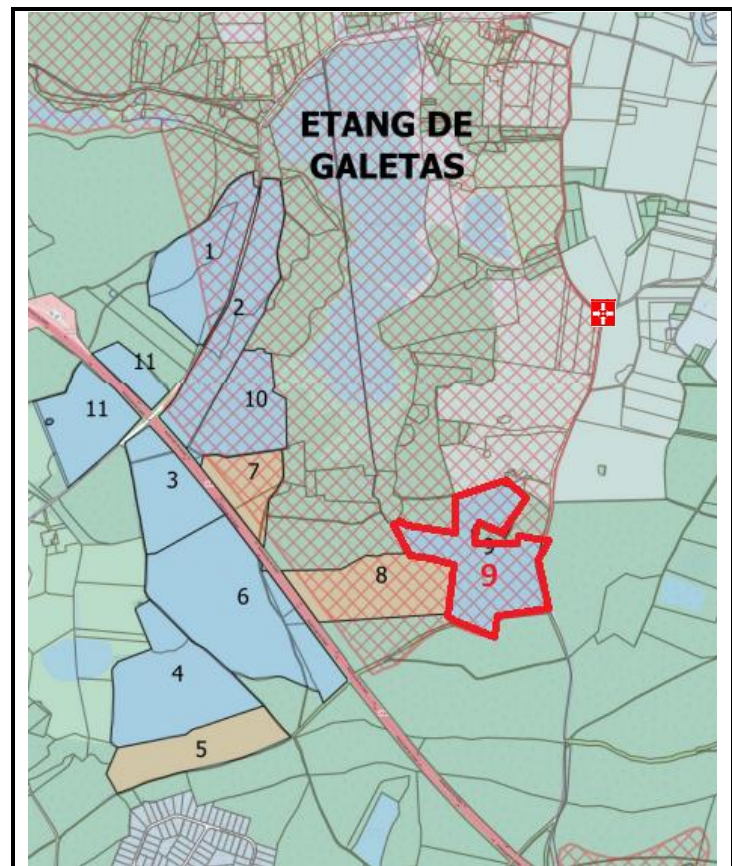
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

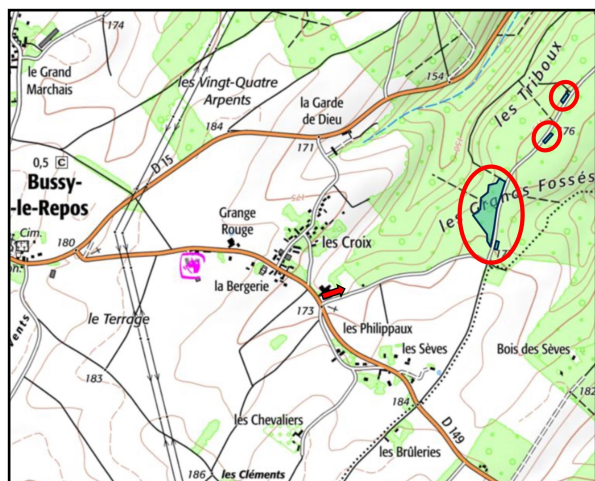
La caution :



Extrait IGN



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriétaire M. Didier FAUCHIER MAGNAN
Référence/n°Article dfm_22_p2a

Département Yonne (89)
Commune Bussy-le-Repos
Forêt / Lieu-dit Le Château
Essence principale Frêne / Chêne
Nature de coupe Rase
Surface (ha) 1.50
Parcelle forestière 2-a

Réserves Arbres non flachés ou marqués d'un "R",
Houppiers des arbres flachés

Limites Celles des parcelles (chemins, layons, fossés) et des
peuplements, cf plan. + 2 traits horizontaux à la peinture

Marquage Flachis PC au corps(2)/au pied(1) + ceinturage à la peinture
rose

Expert Forestier **PIERRICK COCHERY - EURL P.COCHERY**
8 allée des Glycines 78120 Rambouillet
pierrick.cochery@gmail.com - 06.60.53.19.13
Tél 01.48.74.74.37 - Fax 01.49.95.03.10



Visite Se munir du plan ou contacter Manuel Pires au 06.82.95.73.59

Nb pieds	Vol. présumé	VUM / tige
142	BO	133.4 m³
		0.94 m³

Nbre	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol									Volume	Vum
		30	35	40	45	50	55	60	65	70		
116	Frêne	25	45	24	12	6	3	1	.	.	93.4 m³	0.81
23	Chêne	3	1	3	1	3	4	4	3	1	36.7 m³	1.60
1	Chêne sec	1	.	2.1 m³	2.10
2	Chêne chablis	.	2	1.2 m³	0.60
142											133.4 m³	0.94

Remarques : Quelques tiges ont été marquées en bordure de route en dehors de la parcelle 2a

CONDITIONS PARTICULIERES

Exploitation
Débardage Par M. Manuel Pires au prix de 22 euros HT/m3 (cablagés compris) réglés par l'acheteur en sus du prix de vente de la coupe. Par les cloisonnements si ouverts, sur sol sec, portant, hors dégel, hors des allées, routes et empièvements. Eviter réserves, régénérations, clôtures et chaises de battues éventuelles. Respect des flèches d'abattage éventuelles. Respecter une découpe fin bout de 25 cm.

Enlèvement Hors période humide ou de dégel. Vitesse limitée à 20 km/h. Balayage des écorces hors de la route après chargement.

Place de dépôt Cf plan

Délai d'exploitation 30/10/2022

Délai d'enlèvement 30/11/2022

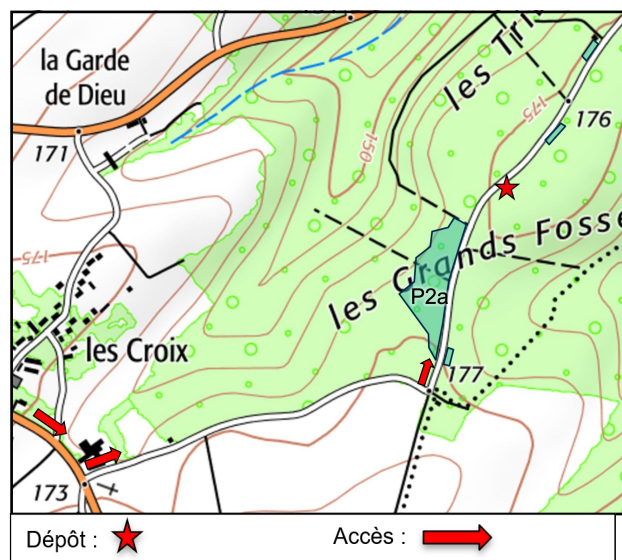
TVA Non assujetti

CVO Régulée par le vendeur

Caution 1/4 du montant de la vente sauf caution permanente

Paiement Conditions Générales

Conditions de vente Conditions particulières exposées dans la présente Fiche de lot, modalités d'organisation de la vente, Conditions Générales de Vente, Cahier des clauses générales (EFF-FNB)



Je déclare avoir pris connaissance des conditions de vente prévues dans les documents précités (Livret de vente), et les accepter sans restriction au cas où cet article me serait attribué.

PRIX DE VENTE

ACQUEREUR

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art n° - La Miraude - PC ZH 3

Vente LABEL UE

Département : Nièvre (58).
 Commune : Narcy.
 Nom de la forêt : La Miraude.
 Parcelle cadastrale : ZH 3.
 Surface : 0 ha 73.
 Nature de la coupe : Rase.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	194,00 m ³
Volume moyen :	2,06 m ³

Marquages : 1 flachis à la racine portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

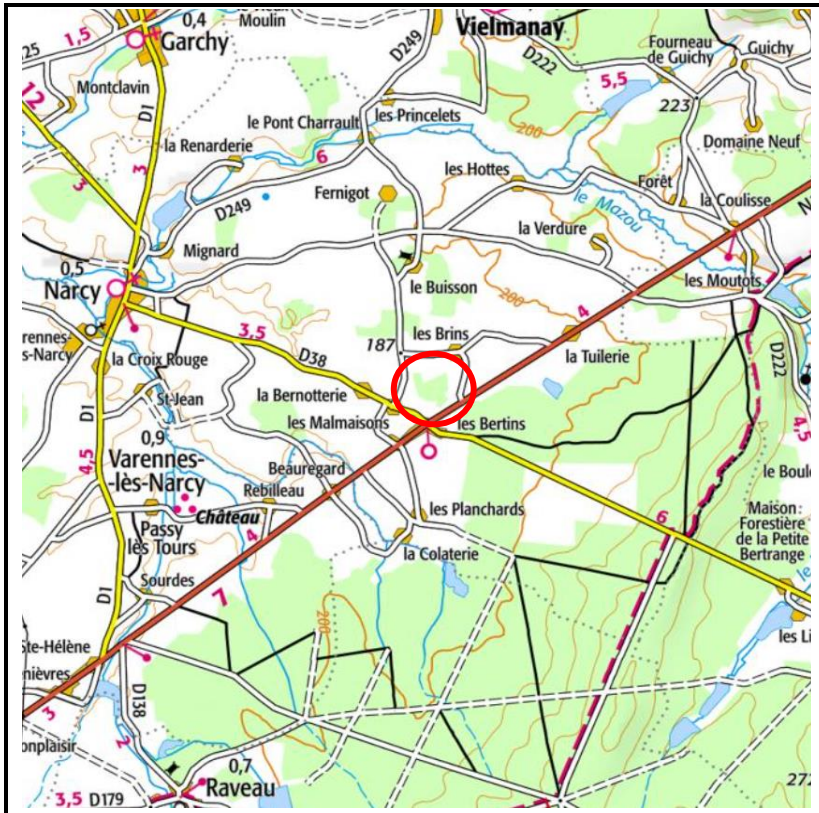
Propriétaire : INDIVISION MARRIAUX.

Expert forestier : Frédéric LABBE



Les Malmaisons
 58 400 NARCY
 Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Extrait IGN

Circ.	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	280	290	Volume
94 Chênes	1	4	4	9	14	13	13	13	7	4	3	3	1	1	2	1	1	194,00 m ³
vol. présumé (m ³)	0,8		20,2			70,5			56,2			23,2			23,1			
dont gélifs				1			1											
dont secs				1	1	1	1	1			1						1	
dont chauffage																		

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude : 47.223208° / Longitude : 3.111854°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseau mobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : voir plan ; Toutes les démarches administratives pour les itinéraires de débardage et place de dépôt ont été prises et seront annexées au contrat (convention).

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : **du 15 juillet au 30 septembre 2022.**

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

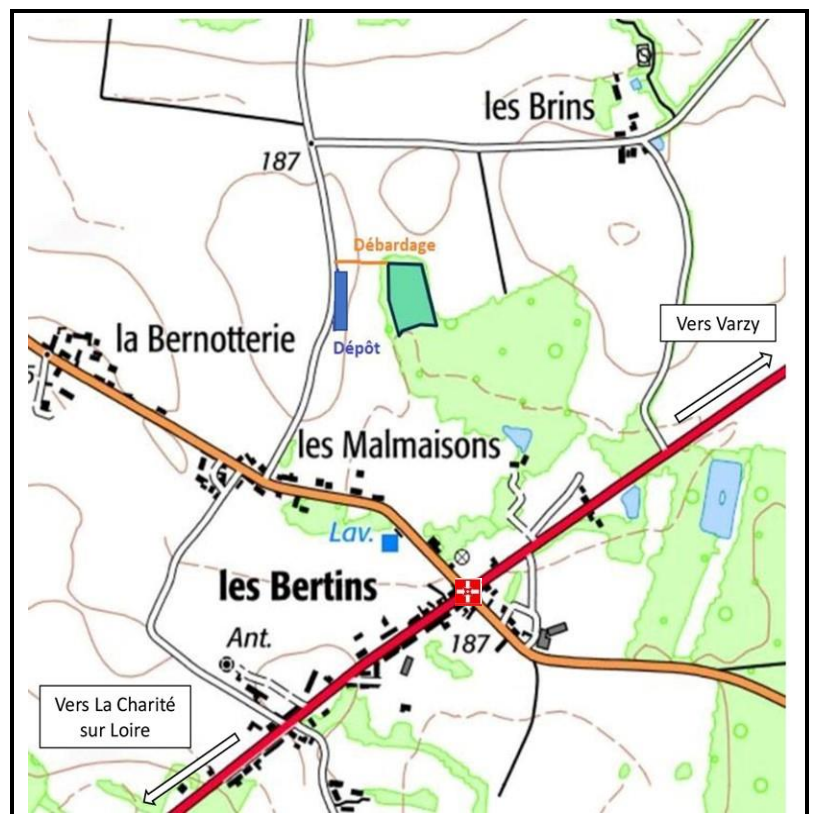
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



CHATILLON EN BAZOIS - 10/06/2022

Nature de la vente BLOC SUR PIED SUR ECORCE



Propriétaire

M. SIMON

Département

NIEVRE (58)

Commune

NARCY

Forêt

BOIS DE NARCY

Ecocertification

Label UE

Essence principale

CHENE

Nature de la coupe

COUPE D'AMELIORATION

Marquage

arbres cerclés en rouge + 1 marque au corps et une au pied

Surface

12ha 74a 31ca

Parcelle(s) n°

7

Limites

Celles de la parcelle

Réserves

Arbres non marqués

Expert Forestier



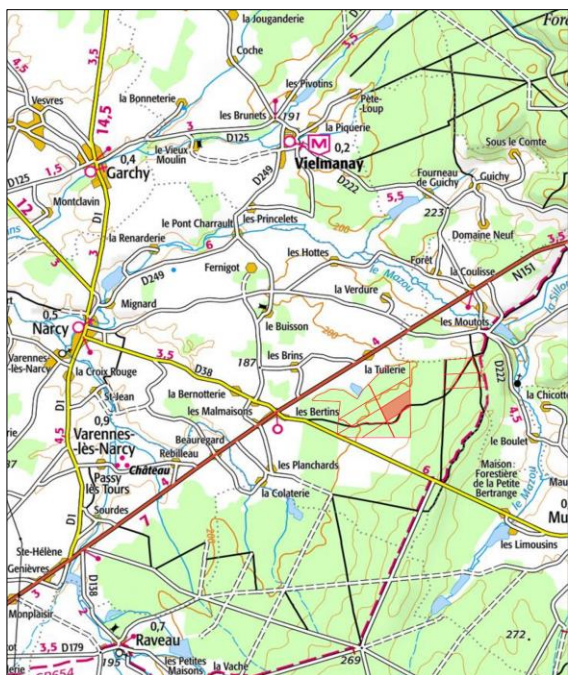
CABINET GOURMAIN BARTHELEMY

Philippe Gourmain Expert Forestier

39 rue Fessart 92100 BOULOGNE

cabinet@gourmainbarthelemy.com

Contact / visite / cubage

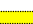

Benjamin GOUTORBE
06 65 63 80 32

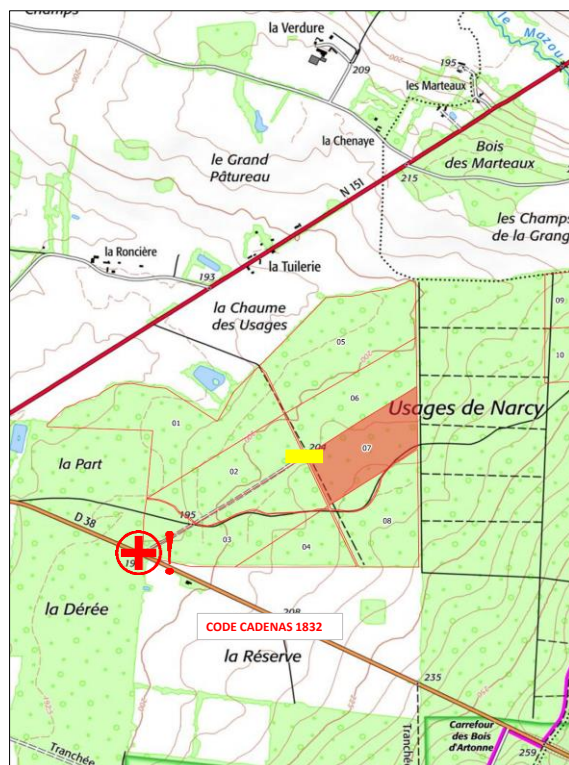
Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
143	190	1,3
B.I. =		st

Volume donné en DIAMETRE- SUR ECORCE - TARIF CUBAGE CHAUDE 14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Nb de pied	Vol.	Vol. moy.
CHÊNE					3	10	19	21	9	7	3									72	103	1,4
CHÊNE BROGNEUX					5	14	16	12	3	3		2								55	66	1,2
CHÊNE GÉLIF						1	7	2	1	1	1									13	17	1,3
CHÊNE SEC						1		1												2	2	1,0
HÊTRE									1											1	1	1,4
Total					8	26	42	36	14	11	4	2								143	190	1,3

dont 1 cablais

TVA	CONDITIONS PARTICULIERES PROPRIETAIRE ASSUJETTI A LA TVA
Conditions de paiement	Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution	3500 € sauf si caution permanente en cours de validité
C.V.O	La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation	Précaution des arbres non marqués Houppiers réservés
Débardage	Sur sol sec et porteur, hors dégel
Place de dépôt	 voir plan
Délai d'exploitation	18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement	3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique	BONNE (www.monreseauemobile.fr)
Coordonnées GPS	 47.219672 Latitude / 3.125404 Longitude
Point de rencontre sécurité	



Prix de vente ht

€

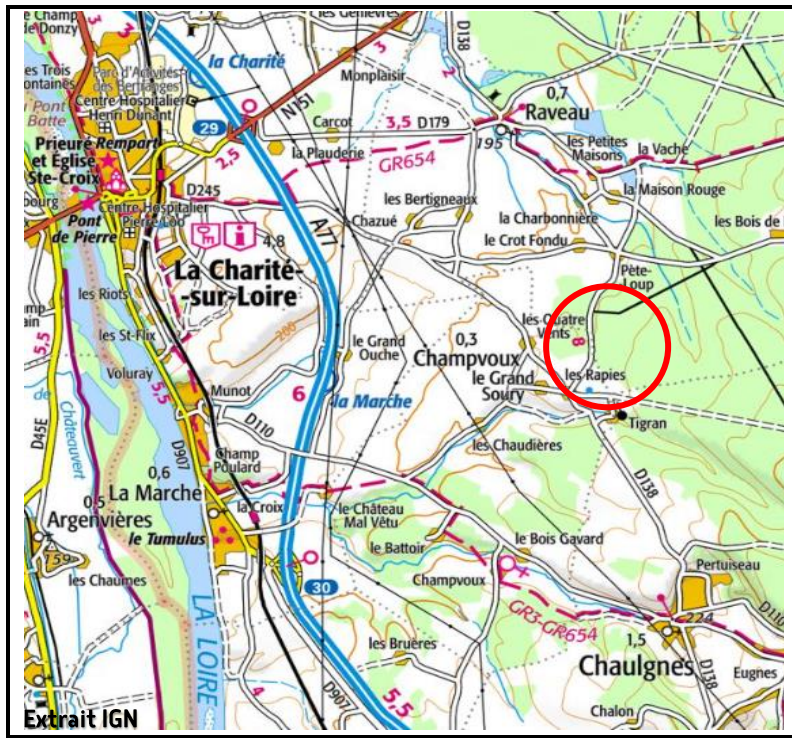
Vente exonérée de TVA : oui non

SIGNATURE DE L'ACQUEREUR



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art n° - Le Taillis Perriot



Département : Nièvre (58).

Commune : Raveau.

Nom de la forêt : Le Taillis Perriot.

Parcelles cadastrales : C564-C565 ; C566.

Surface : 5 ha 70.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	137,15 m ³
Volume moyen :	1,02 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portants l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire : Monsieur GATEAU et Monsieur MILLET.

Expert forestier : Frédéric LABBE



Les Malmaisons

58 400 NARCY

Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	Volume
C 564-565	99 Chênes	1	8	21	16	17	7	8	8	3	5	3		1	1	103,18 m ³
	vol. présumé (m ³)	18,3			38,1			26,5			14,5			5,7		
	dont gélifs		1	3	3	1		1	1	1	2	1				
	1 Hêtre										1					1,53 m ³
C 566	32 Chênes		2	3	7	5	7	2	3	1	1		1			29,98 m ³
	vol. présumé (m ³)		3,1		15,9			7,8			3,2					
	dont gélifs			2	6	3	6	1	2		1		1			
	dont chauffage							1								
	3 Hêtres				1	1			1							2,46 m ³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.159488°/Longitude 3.090607°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseauemobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houpiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : Au bord de la route D 138 et sur la place de dépôt à ouvrir au sud de la parcelle C 564.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :

15 octobre 2023.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

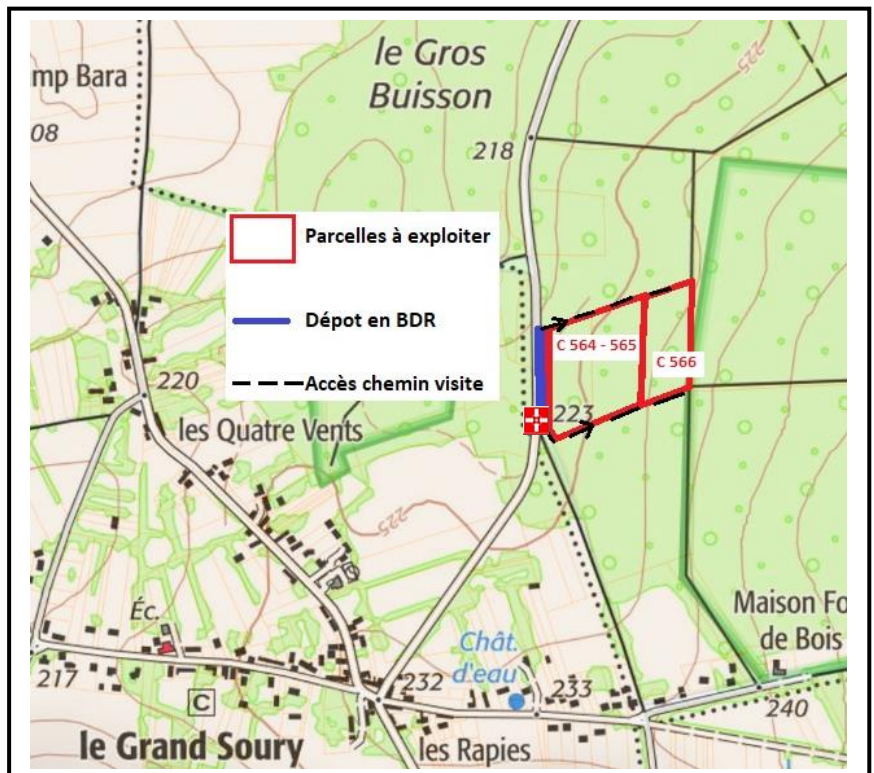
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :



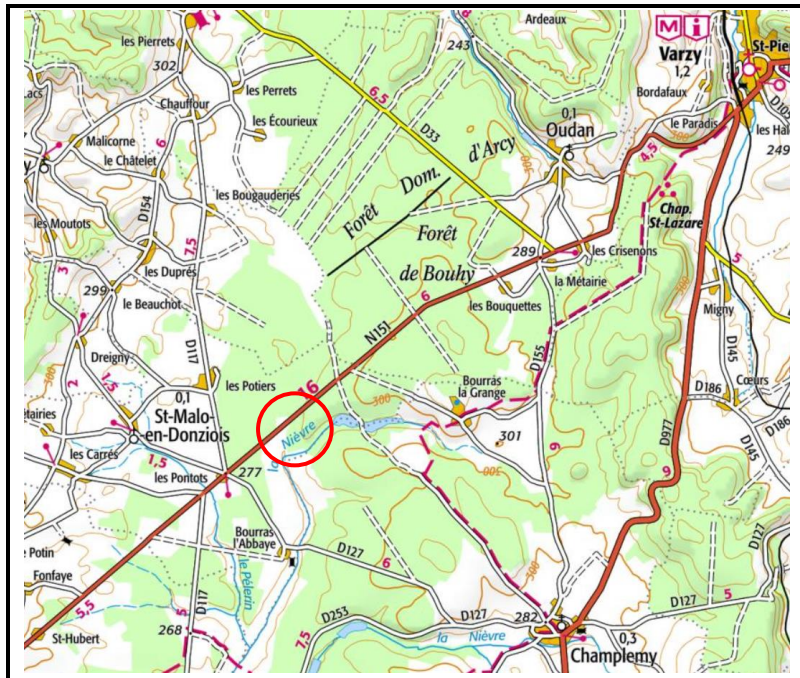
Extrait IGN



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art n° - Les Grands Taillis Suchons

Vente LABEL UE



Extrait IGN

Département : Nièvre (58).

Commune : Saint-Malo-En-Donzios.

Nom de la forêt : Bois des Grands Taillis et des Suchons.

Parcelle forestière : 11 (Réf. PSG).

Surface : 11 ha 55.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	152,23 m ³
Volume moyen :	1,16 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture rose. Ne pas prendre en compte le marquage ancien en orange.

Reserves : Tout arbre marqué d'une croix.

Propriétaire : INDIVISION NOEL.

Expert forestier : Frédéric LABBE



Les Malmaisons

58 400 NARCY

Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Circ.	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	Volume
122 Chênes	1	6	15	20	11	19	22	10	7	6	2	1	2	139,66 m ³
vol. présumé (m ³)	13,2		48,5			54,7			17,8			5,4		
dont gélifs		1	2	4	2	7	5	4	1	1	1	1		
9 Hêtres					1	1	3	1	1		1		1	12,57 m ³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.318656° / Longitude 3.306917°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseauemobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houppiers et taillis : Réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : Au bord de la route forestière et sur la place de dépôt.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2023.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

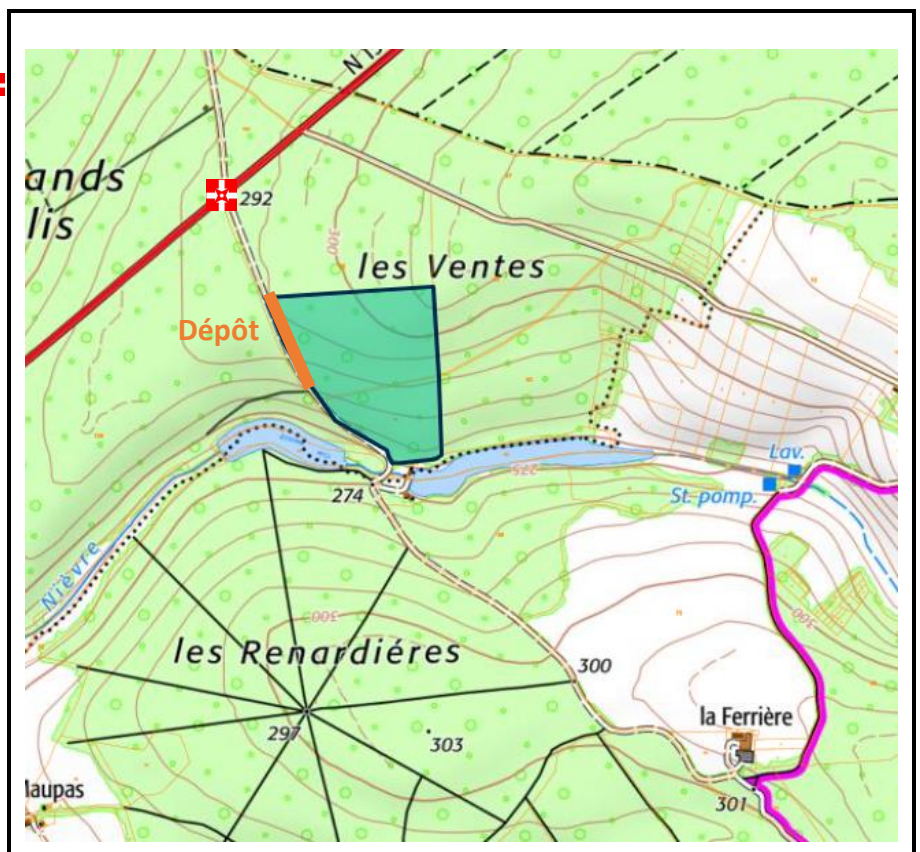
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art n° -Bois de Landre-2-3-6

Vente LABEL UE

Département : Nièvre (58).

Commune : Sauvigny-les-Bois.

Nom de la forêt : Bois de Landre.

Parcelles forestières : 2-3 et 6 (Réf. PSG).

Surface : 12 ha 31.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	236,70 m ³
Volume moyen :	1,58 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire : Monsieur Amaury PINET DES ECOTS.

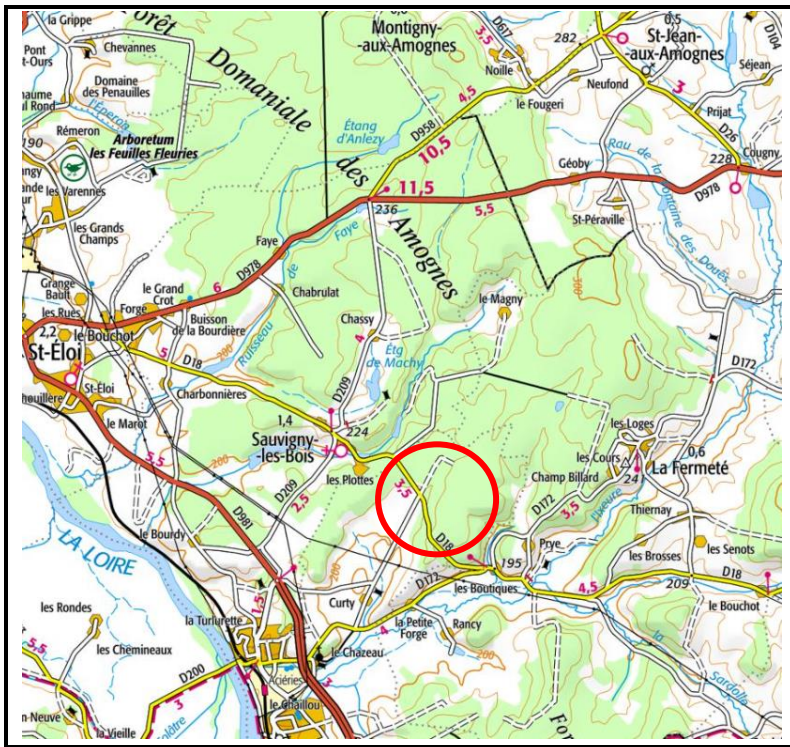
Expert forestier : Frédéric LABBE

Les Malmaisons

58 400 NARCY

Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Extrait IGN

Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	400	Volume
2-3	93 Chênes	1	4	2	6	7	13	13	11	6	10	9	4	2	1	3	1	162,36 m ³
6	57 Chênes	3	2	4	10	7	6	9	6	2	3	3	2	1	1	1		74,34 m ³
TOTAL	150 Chênes	4	6	6	16	14	19	22	17	8	10	12	6	3	2	4	1	236,70 m³
	dont gélifs			1	1	1		3	1									
	dont secs					1	1		1	1							1	
	dont chauffage				1			1	1									
	dont chablis									1								

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 46.96492°/Longitude 3.29384°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseauemobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété et des quelques brins de chauffages en bordure de route. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec, par les cloisonnements.

Place de dépôt : Au bord des routes et sur les places de dépôt.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :

15 octobre 2023.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

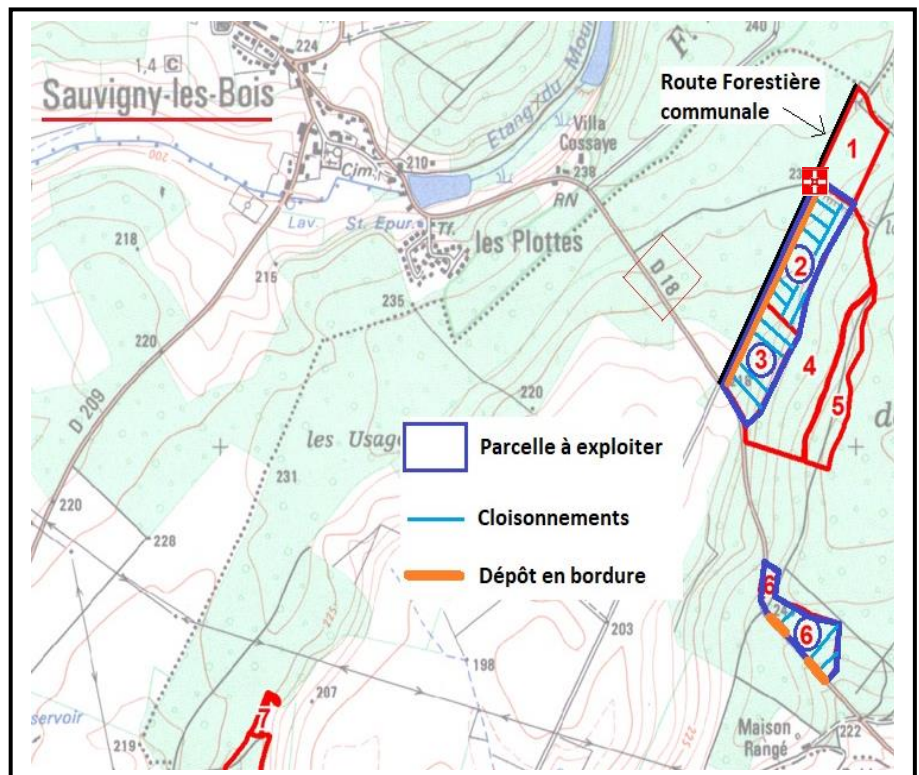
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



CHATILLON EN BAZOIS - 10/06/2022

Nature de la vente BLOC SUR PIED SUR ECORCE



Propriétaire C. GATEAU
Département NIEVRE (58)
Commune SAINT SULPICE
Forêt BOIS DES CLAIRES
Ecocertification NEANT
Essence principale CHENE
Nature de la coupe COUPE D'AMELIORATION
Marquage arbres cerclés en rouge + 1 marque au corps et une au pied
Surface 5ha 69a 55ca
Parcelle(s) n° F 2 (5 ARBRES) - F 5 (91 ARBRES)
Limites Celles de la parcelle
Réserves Arbres non marqués

Expert Forestier



Benjamin GOUTORBE EXPERT FORESTIER
 310 rue des Heurtras
 58110 ALLUY
 06 65 63 80 32 - cabinet.goutorbe@gmail.com

Contact / visite

Benjamin GOUTORBE
 06 65 63 80 32





Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
96	121	1,3
B.I. =		st

Volume donné en DIAMETRE- SUR ECORCE - TARIF CUBAGE CHAUDE 14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Nb de pied	Vol.	Vol. moy.
CHÊNE						4	8	10	7	3	3									35	50	1,4
CHÊNE BROGNEUX					2	9	14	11	6											42	47	1,1
CHÊNE GÉLIF						1	4	5	3											13	16	1,2
CHÊNE SEC								1												1	1	1,3
HÊTRE								2		2										4	6	1,4
HÊTRE BRANCHU								1												1	1	1,2
Total					2	14	26	30	16	5	3									96	121	1,3

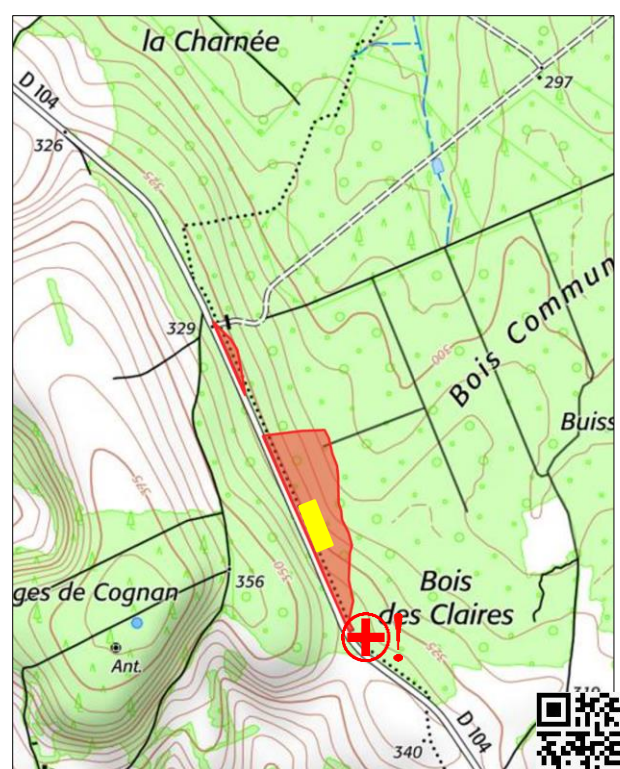
CONDITIONS PARTICULIERES

TVA FORFAITAIRE
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 3500 € sauf si caution permanente en cours de validité
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Précaution des arbres non marqués
 Houppiers réservés
Débardage Sur sol sec et porteur, hors dégel
Place de dépôt voir plan 
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique BONNE (www.monreseau mobile.fr)
Coordonnées GPS  47,065415 Latitude /3,334014 Longitude

Prix de vente ht €

Vente exonérée de TVA : oui non

SIGNATURE DE L'ACQUEREUR



CHATILLON EN BAZOIS - 10/06/2022

Nature de la vente BLOC SUR PIED SUR ECORCE



Propriétaire

GF DE CHANVIN ET GOULENNE

Département

NIEVRE (58)

Commune

SAINT OUEN SUR LOIRE

Forêt

FORET DE CHANVIN ET GOULENNE

Ecocertification

PEFC 10-21-1/2339



Essence principale

CHENE

Nature de la coupe

COUPE D'AMELIORATION

Marquage

arbres cerclés en rouge + 1 marque au corps et une au pied

Surface

15ha 19a 10ca

Parcelle(s) n°

22

Limites

Celles de la parcelle

Réserves

Arbres non marqués

Expert Forestier

CABINET GOURMAIN BARTHELEMY

Cabinet
Gourmain
Barthélemy
Experts Forestiers & Associés

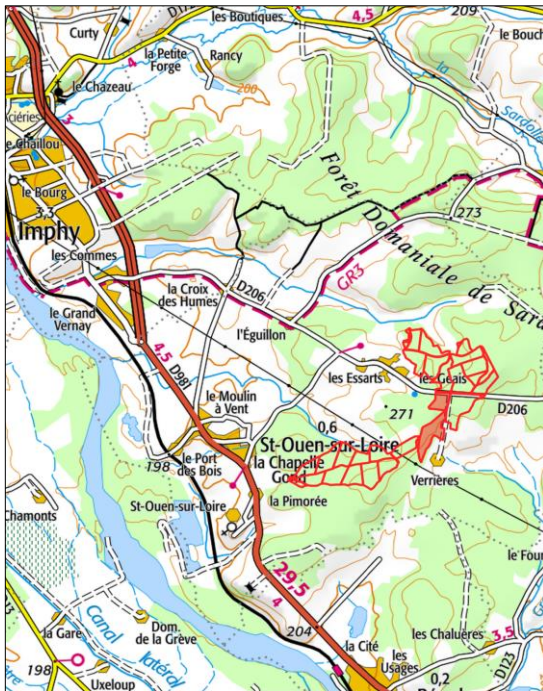
Antoine Quelet Expert Forestier

39 rue Fessart 92100 BOULOGNE

cabinet@gourmainbarthelemy.comContact / visite /
cubage

Benjamin GOUTORBE

06 65 63 80 32



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
212	229	1,1
B.I. =		st

Volume donné en DIAMETRE- SUR ECORCE - TARIF CUBAGE CHAUDE 14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Nb de pied	Vol.	Vol. moy.
CHÊNE					5	13	19	21	5	3	2	1								69	80	1,2
CHÊNE BROGNEUX					5	40	47	24	4	1	1	1								123	127	1,0
CHÊNE GÉLIF						2	5	6	2											15	18	1,2
CHÊNE SEC							1													1	1	0,8
HÊTRE									1											1	1	1,4
HÊTRE BRANCHU						1	1	1												3	3	0,9
Total					10	56	73	52	12	4	3	2								212	229	1,1

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA

PROPRIETAIRE ASSUJETTI A LA TVA

Conditions de paiement

Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées

Caution

3500 € sauf si caution permanente en cours de validité

C.V.O

La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur

Exploitation

Précaution des arbres non marqués
Houppiers réservés

Débardage

Sur sol sec et porteur, hors dégel

Place de dépôt

voir plan

Délai d'exploitation

18 mois à compter de la date du contrat de vente

Délai d'enlèvement

3 mois à compter de la fin d'exploitation

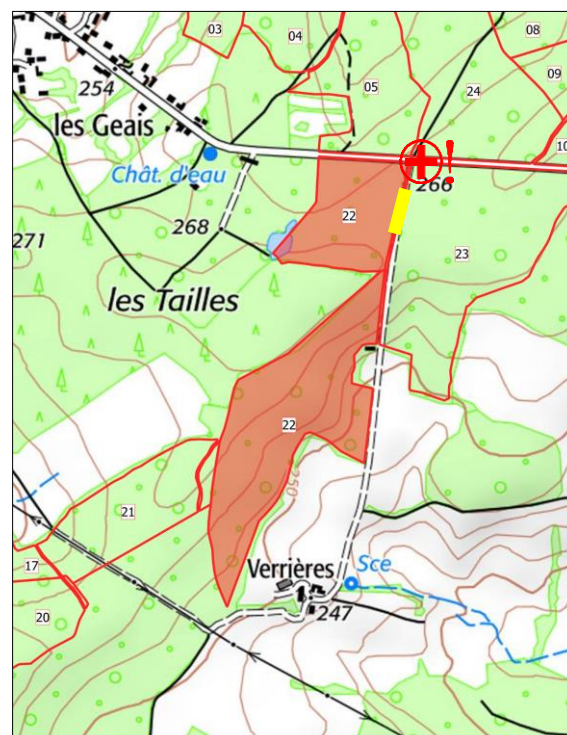
Couverture téléphonique

BONNE (www.monreseau mobile.fr)

Coordonnées GPS



46.700168 Latitude / 3.338244 Longitude

Point de rencontre
sécurité

Prix de vente ht

€

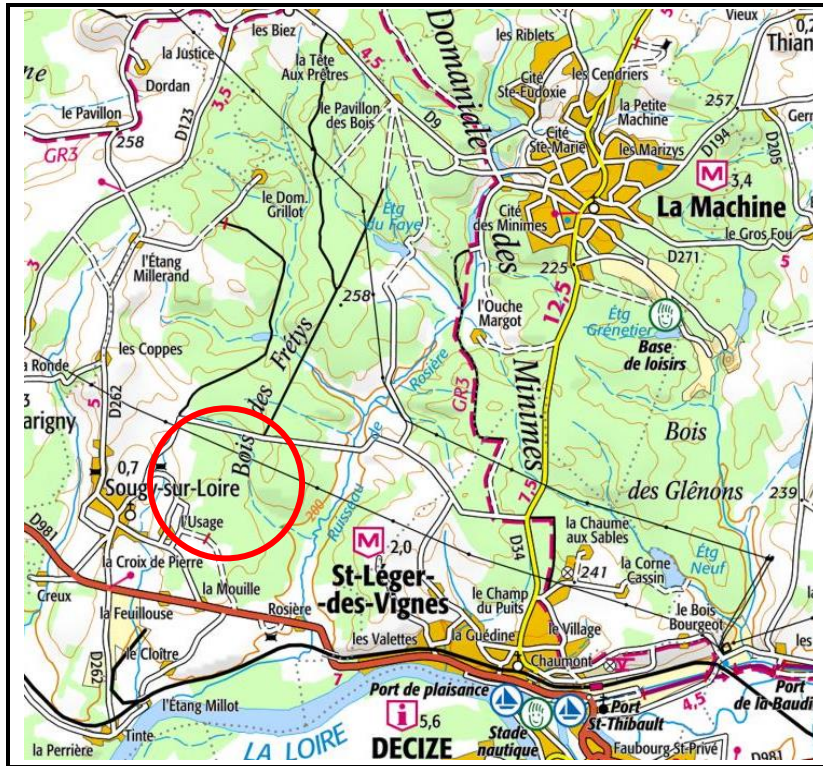
Vente exonérée de TVA : oui non

SIGNATURE DE L'ACQUEREUR



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art n° - Forêt des Frétys - P 22



Extrait IGN

Département : Nièvre (58).
 Commune : Sougy-Sur-Loire.
 Nom de la forêt : Forêt des Frétys.
 Parcelle forestière : 22 (réf PSG).
 Surface : 21 ha 95.
 Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	393,28 m ³
Volume moyen :	1,00 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert et ceinturé à la peinture.
 Réserves : Tout arbre marqué d'une croix ou d'un point.
 Propriétaire : Groupement Forestier des Nutons.
 Expert forestier : **Frédéric LABBE**



Les Malmaisons
 58 400 NARCY
 Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	Volume
392 Chênes	26	52	80	64	60	53	27	13	11	5		1	393,28 m ³
vol. présumé (m ³)	47,9		190,8			124,0			29,1		1,5		
dont tarés					1		1						
dont gélifs		2	6	11	15	16	9	4	1	2			
dont chauffage						1	1					1	

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude : 46.86241° / Longitude : 3.41330°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
 (www.monreseauemobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houpiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec, par les cloisonnements.

Place de dépôt : Au bord de la route forestière et sur la place de dépôt.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :
 15 octobre 2023.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

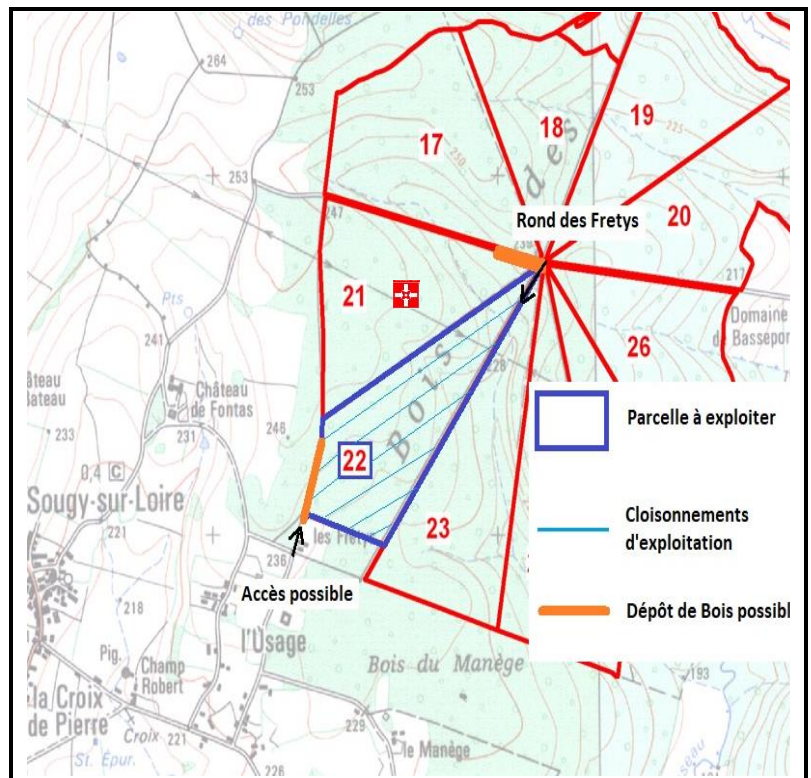
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :

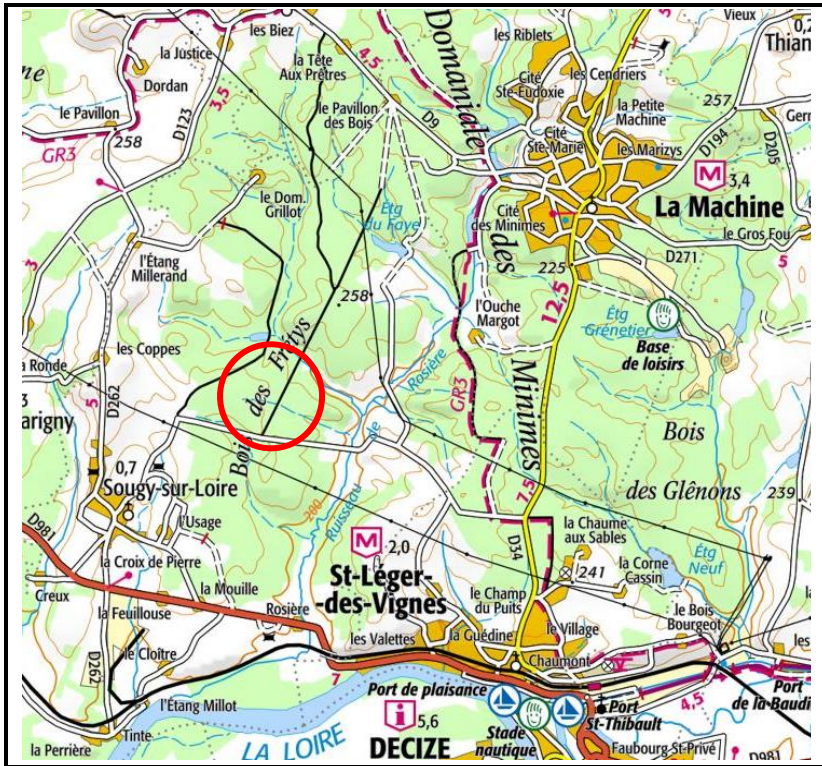


Extrait IGN



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Vente LABEL UE



Extrait IGN

Département : Nièvre (58).
 Commune : Sougy-Sur-Loire.
 Nom de la forêt : Forêt des Frétys.
 Parcelles forestières : 4-6 (réf PSG).
 Surface : 28 ha 44.
 Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	363,79 m³
Volume moyen :	1,12 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l’empreinte du marteau de l’expert, et ceinturé à la peinture.
 Réserves : Tout arbre marqué d’une croix ou d’un point.
 Propriétaire : Groupement Forestier des Nutons.
 Expert forestier : **Frédéric LABBE**



Les Malmaisons
 58 400 NARCY
 Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	Volume
4	178 Chênes	6	21	29	25	22	23	12	20	10	3	4	2		1	198,39 m³
6	147 Chênes	4	17	25	15	22	18	20	11	6	2	4	2	1		165,40 m³
TOTAL	325 Chênes	10	38	54	40	44	41	32	31	16	5	8	4	1	1	363,79 m³
	dont gélifs		5	6	7	11	11	4	8	3	2	2				
	dont secs		2	2	2		3	1		1						
	dont chauffage			1		1					1					

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude : 46.87922° / Longitude : 3.42654°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseaumobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houpiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l’aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec, par les cloisonnements.

Place de dépôt : Au bord de la route forestière et sur la place de dépôt.

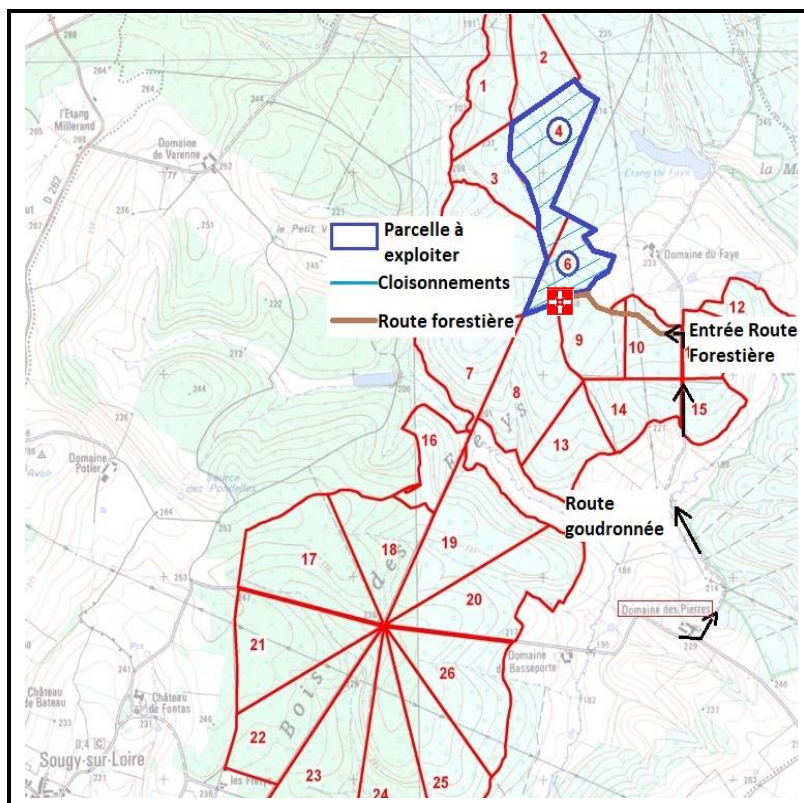
Délai d’exploitation et d’enlèvement des produits : 15 octobre 2023.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :



Extrait IGN

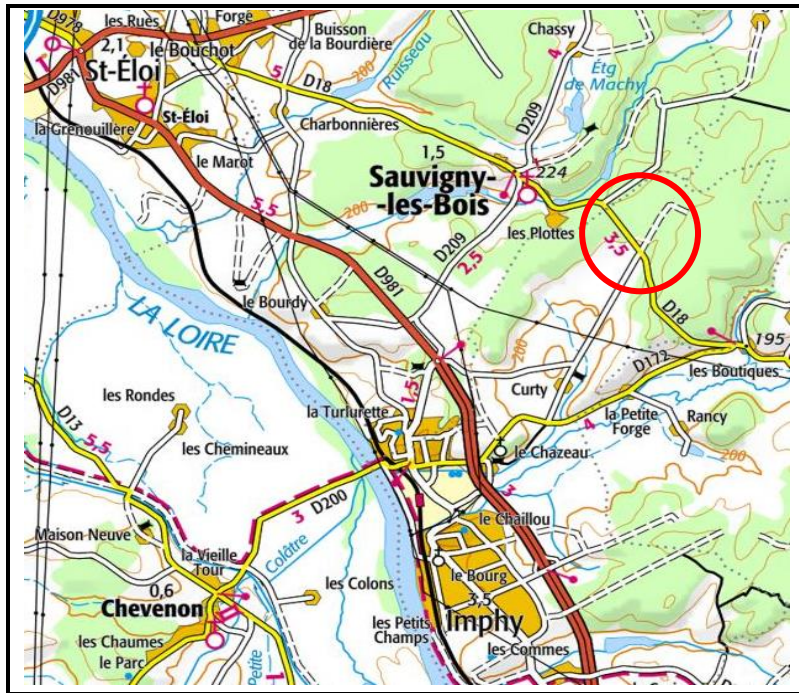
L’acquéreur :

La caution :



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art n° - Usages d'Imphy - P5



Extrait IGN

Département : Nièvre (58).

Commune : Imphy.

Nom de la forêt : Forêt des Usages d'Imphy.

Parcelle forestière : 5 (Réf. PSG).

Surface : 11 ha 50.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	175,33 m ³
Volume moyen :	1,38 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portants l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture rose.

Reserves : Tout arbre marqué d'une croix ou d'un point.

Propriétaire : Monsieur PINET DES ECOTS Yves.

Expert forestier : Frédéric LABBE



Les Malmaisons

58 400 NARCY

Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Circ.	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	320	Volume	
125 Chênes	4	10	9	24	29	13	11	8	7	3	3	1	2	1	172,81 m ³	
vol. présumé (m ³)	2,5		42,4			72,0			34,3			16,3		5,3		
dont taré							1									
dont gélifs				2	6	1	3		2							
dont secs				1	1											
2 Hêtres					1			1							2,52 m ³	

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 46.964755°/Longitude 3.293980°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseauemobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houpiers et taillis : Réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec, par les cloisonnements en bleu.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2023.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

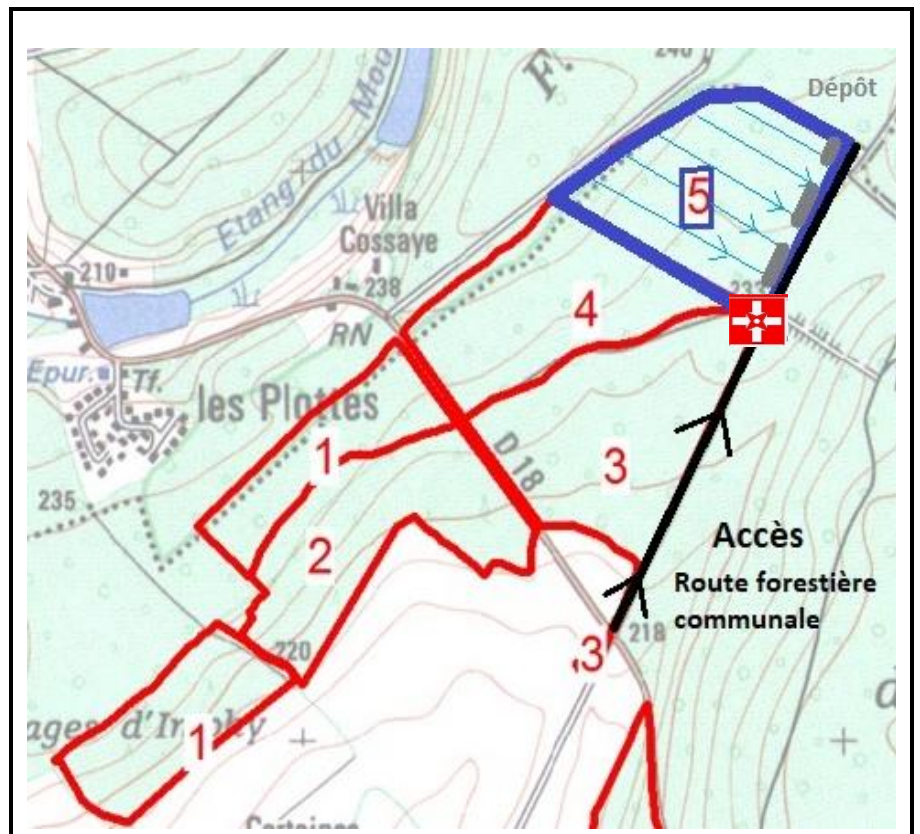
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

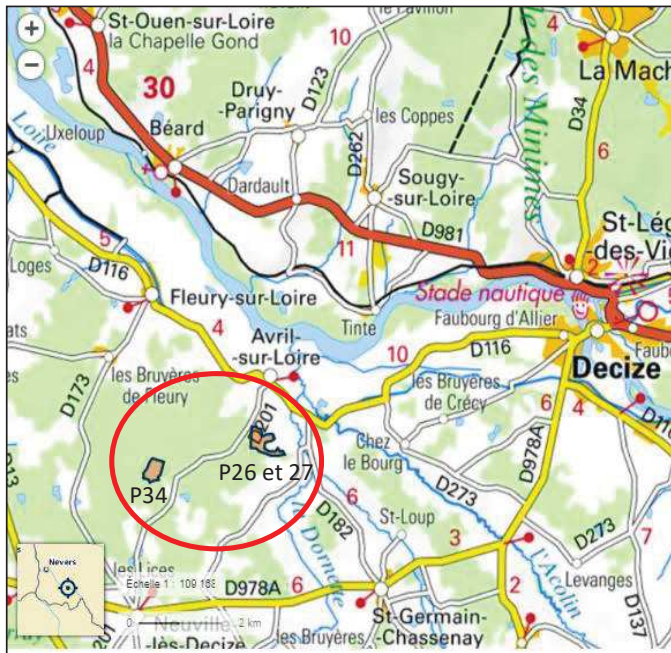
L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



VENTE EN BLOC ET SUR PIED CHATILLON EN BAZOIS**10 JUIN 2022****Propriétaire CERN**

Référence AvrilCern2022
Certification Néant
Département Nièvre (58)
Commune Avrill-sur-Loire
Forêt/lieu-dit Bois de Neuville
Essence principale Chêne,
Nature de coupe Eclaircie sélective
Surface (ha) 35
Parcelle forestière 26 - 27- 34
Réserves Arbres non flachés, Les Houppiers et le Taillis
Limites Celles des parcelles (chemins), cf plan.
Marquage Flachis MV et HS au corps (2) et au pied (1) et rappel à la peinture orange

Expert forestier Marc Verdier
marc.verdier2@gmail.com



Contrat COMITE DES FORÊTS
 46 rue Pierre Fontaine - 75009 Paris
 Tél 01.48.74.31.40 - Fax 01.49.95.03.10

Coordonnées GPS place de dépôt Lat 46.7999 Long 3.3298
 Couverture réseau moyenne à mauvaise

Nb Pieds	Vol présumé	VUM
263	BO 222 m3	0,8 m3/tige

Nbre	Essence	Diamètre à 1m30													Volume	VUM		
		30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90				
162	Chêne P 26 et 27	36	34	40	31	8	9	3	1								120,7	0,7
9	Chêne sec P26 et 27		1	1	4	2		1									9,1	1,0
88	Chêne P 34	3	18	26	16	7	9	4	3		2						89,6	1,0
4	Chêne sec P 34		2	1		1											3,0	0,8
263																	222,4	0,8

Visite Prévenir Le gestionnaire et se munir du plan joint

CONDITIONS PARTICULIERES

Exploitation Sur sol sec, portant, hors dégel,
Débardage hors route et empièvements. Eviter les réserves et régénérations.

Vidange Hors période humide ou de dégel

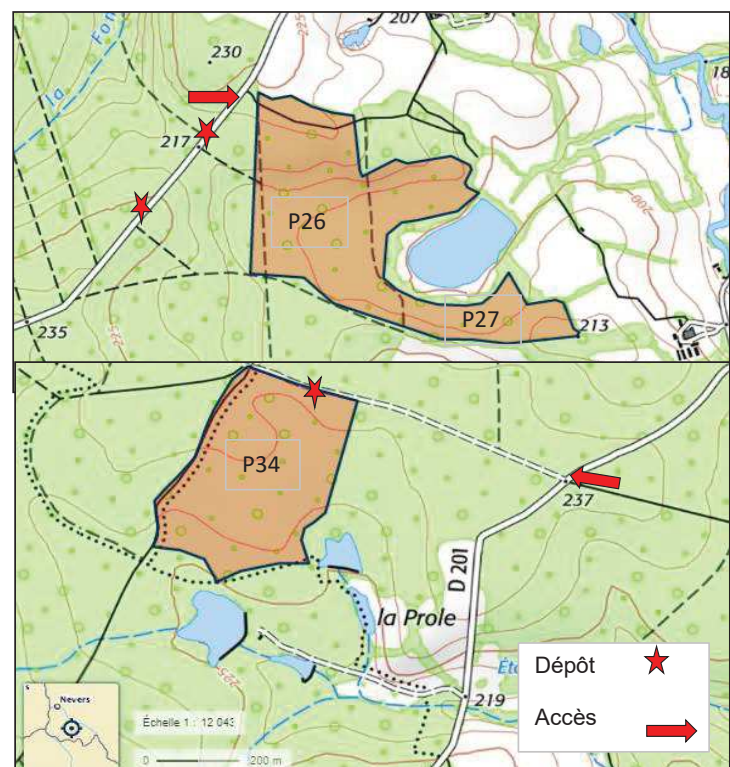
Place de dépôt Aux endroits indiqués cf carte

Délais d'exploitation et d'enlèvement 1er septembre 2023

TVA Assujéti à la TVA
CVO Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du

Caution 1/4 du montant de la vente sauf caution permanente

Conditions de vente Cahier des clauses générales (EFF-FNB) et particulières de la vente

**PRIX DE VENTE****ACQUEREUR**

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED CHATILLON EN BAZOIS

10 JUIN 2022



Propriétaire Madame Devin

Référence Glénons2022
Certification Néant
Département Nièvre (58)
Commune La Machine
Forêt/lieu-dit Bois des Glénons
Essence principale Chêne, Hêtre
Nature de coupe Eclairce sélective
Surface (ha) 27 ha
Parcelle forestière 12, 13
Réserves Arbres non flachés, Les Houppiers et le Taillis
Limites Celles des parcelles (chemins), cf plan.
Marquage Flachis MV et HS au corps (2) et au pied (1) et rappel à la peinture orange

Expert forestier Marc Verdier
marc.verdier2@gmail.com



Contrat COMITE DES FORÊTS
 46 rue Pierre Fontaine - 75009 Paris
 Tél 01.48.74.31.40 - Fax 01.49.95.03.10

Coordonnées GPS place de dépôt Lat : 46.8704 Long : 3.4717
 Couverture réseau moyenne à mauvaise

Nb Pieds	Vol présumé	VUM
125	BO 139 m3	1,1 m3/tige

Nbre	Essence	Diamètre à 1m30												Volume	VUM		
		30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85			90	
81	Chêne	2	14	17	21	14	8	2	3							93,3	1,2
6	Chêne sec				1	1	4									9,2	1,5
35	Hêtre		15	10	5	2	1	1	1						33,0	0,9	
3	Frêne			1	2										3,2	1,1	
125															138,6	1,1	

Visite Prévenir Le gestionnaire et se munir du plan joint

CONDITIONS PARTICULIERES

Exploitation Sur sol sec, portant, hors dégel,
Débardage hors route et empièremments. Eviter les réserves et régénérations.

Vidange Hors période humide ou de dégel

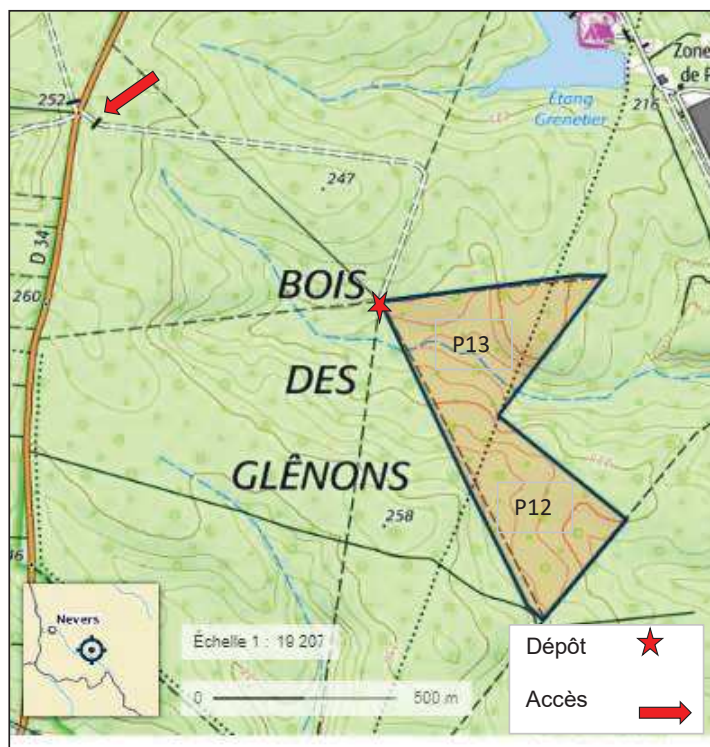
Place de dépôt Aux endroits indiqués cf carte

Délais d'exploitation et d'enlèvement 1 er septembre 2023

TVA Remboursement Forfaitaire
CVO Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du

Caution 1/4 du montant de la vente sauf caution permanente

Conditions de vente Cahier des clauses générales (EFF-FNB) et particulières de la vente



PRIX DE VENTE

ACQUEREUR
 Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Extrait IGN

Forêt écocertifiée PEFC N° 10-21-1/2457

Département : Nièvre (58).

Commune : Dornes.

Nom de la forêt : Le Taillis Côté / Ray / Le Champ des Vignes / La Joubarde.

Parcelles Cadastreales : C840- C326 - C379 et C166 (Réf. PSG).

Surface : 35 ha.

Nature de la coupe : Amélioration et sanitaire

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	552,66 m ³
Volume moyen :	1,10 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portants l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre marqué d'une croix ou d'un point.

Propriétaire : INDIVISION FLEURIET-SEULLIET.

Expert forestier : Frédéric LABBE

Les Malmaisons
58400 NARCY
Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	250	280	Volume
LE TAILLIS COTE	260 Chênes	15	32	48	39	32	31	25	12	8	7	5	5		1	270,01 m ³
RAY	125 Chênes	3	9	20	12	17	17	11	14	11	5	3	2	1		152,79 m ³
CHAMP DES VIGNES	33 Chênes	2	2	3	4	7	4	3	2	1	2	1	2			34,70 m ³
JOUBARDE	84 Chênes		12	10	6	16	8	13	8	5	2	4				95,16 m ³
TOTAL	502 Chênes	20	55	81	61	72	60	52	36	25	16	13	9	1	1	552,66 m³
	dont tarés		3	2	1	6	3	5	4	4	1	2				
	dont gélifs	1	1	8	5	7	6	6	2	1						
	dont secs			5	1	4	2	2	1							

Visite : Voir le plan.**Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité****Conseillé :** Latitude 46.699788°/Longitude 3.33293°**Couverture téléphonique satisfaisante :** non

(www.monreseau mobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété et de parcelles. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : dans les prés et champs voisins, en bord de route goudronnée.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :

15 novembre 2022.

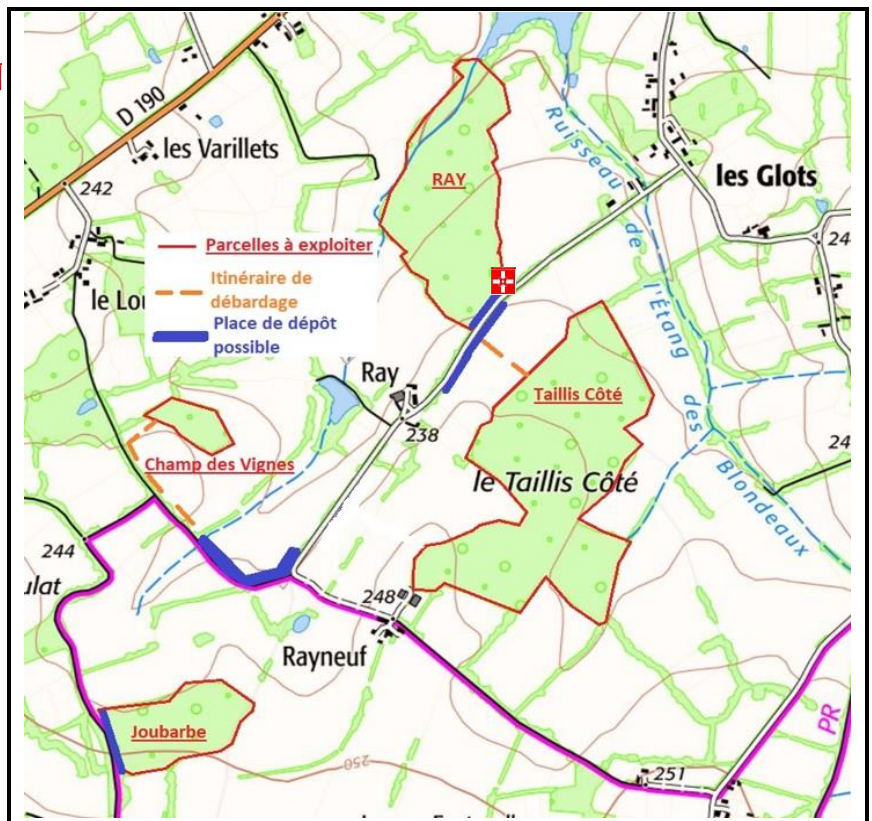
Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur : La caution :



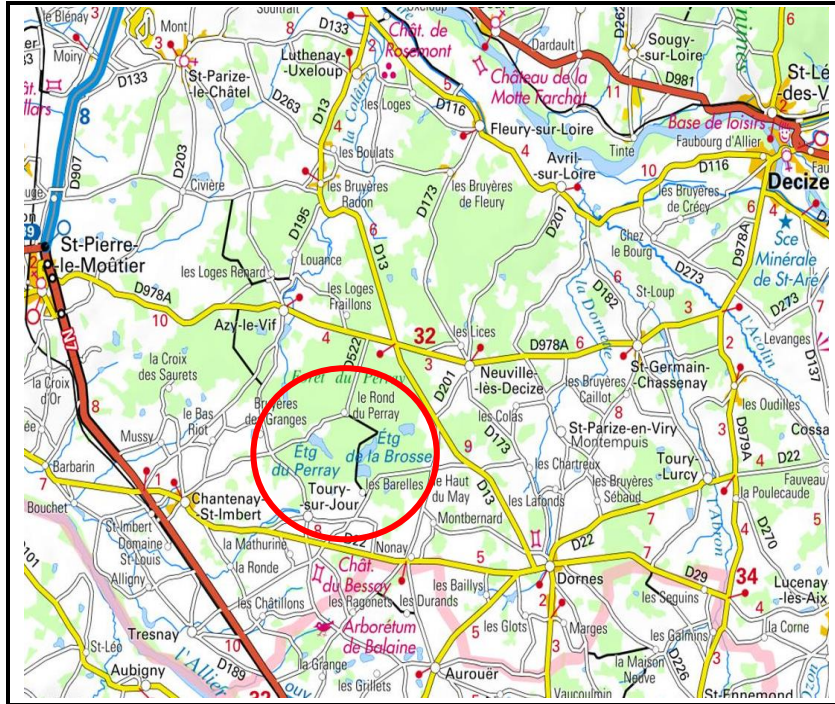
Extrait IGN



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art n° - Forêt du Perray

Vente LABEL UE



Extrait IGN

Département : Nièvre (58).
Commune : Toury-sur-Jour.
Nom de la forêt : Forêt du Perray.
Parcelle forestière : 10 (Réf. PSG).
Surface : 28 ha 65.
Nature de la coupe : Sanitaire.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	348,68 m ³
Volume moyen :	1,13 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture
Réserves : Tout arbre non martelé et tout arbre marqué d'un ou trois points à la peinture rose.

Propriétaire : Monsieur Luc MORILLON.

Expert forestier : Frédéric LABBE



Les Malmaisons
58 400 NARCY
Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	Volume
309 Chênes	11	44	56	52	57	45	13	14	4	7	3	2	1	348,68 m ³
vol. présumé (m ³)	36,0		167,2			107,6			29,5		8,2			
dont gélivés		1	1	1	1	1			1					
dont secs		3	10	8	7	7	4	1	1	1		1		
dont chablis				1										

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Le Rond du Perray : Latitude 46.757924° / Longitude : 3.258258°

Couverture téléphonique satisfaisante : non.
(ww.monreseauemobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houpiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : en bordure de parcelle et route forestière.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :

15 novembre 2023.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

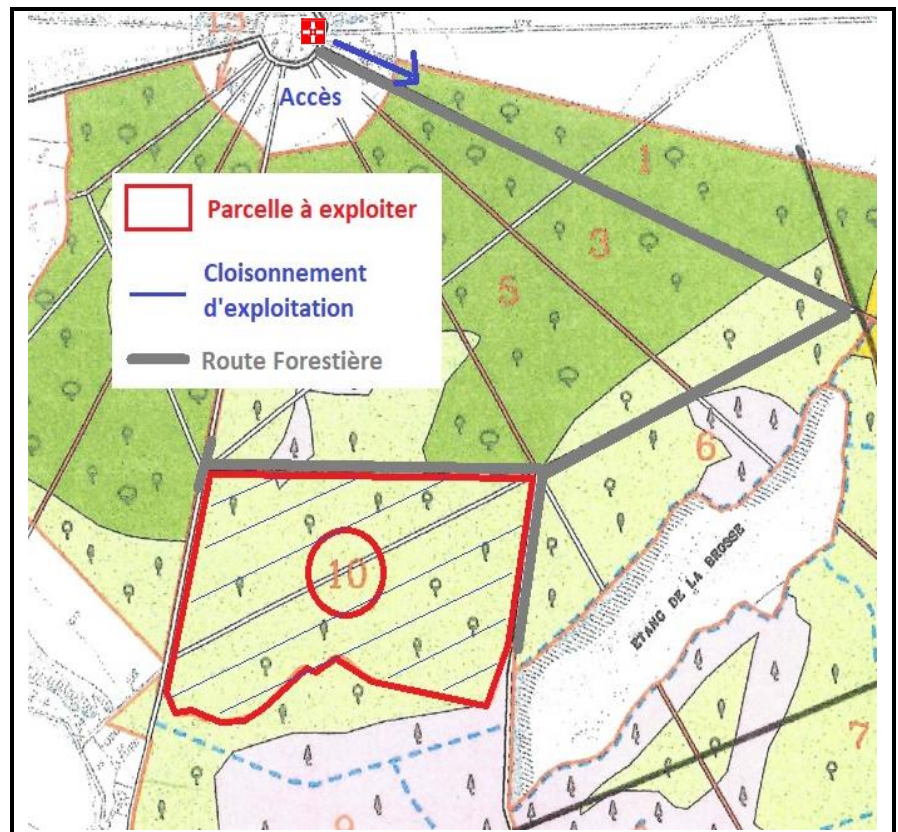
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur

La caution :



Extrait IGN



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art n° - Bois de la Charnaie

Vente LABEL UE

Département : Nièvre (58).

Commune : Frasnay-Reugny.

Nom de la forêt : Bois de la Charnaie.

Parcelles forestières : 3 et 4 (Réf. PSG).

Surface : 15 ha 14.

Nature de la coupe : Amélioration et sanitaire.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	304,28 m ³
Volume moyen :	1,47 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portants l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture rose.

Réserves : Tout arbre marqué d'une croix ou d'un point.

Propriétaire : GF DE SAINT AUBIN LA CHARNAIE.

Expert forestier : **Frédéric LABBE**

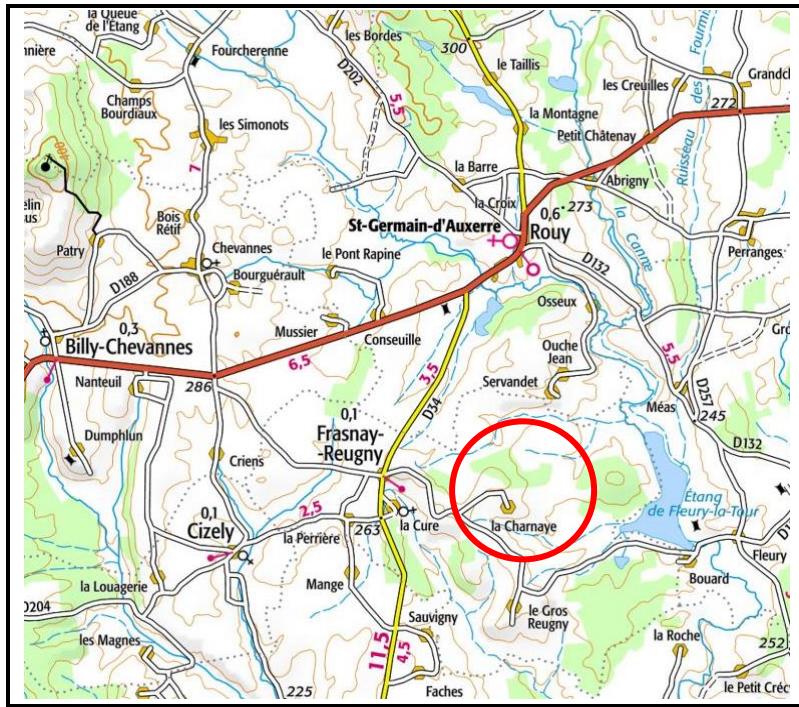


Les Malmaisons

58 400 NARCY

Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Extrait IGN

Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	310	Volume
3	104 Chênes	2	7	12	12	15	11	14	5	7	4	3	6	1	1	3	1	148,67 m ³
4	101 Chênes		4	9	8	9	9	15	15	12	5	7	3	3		2		151,69 m ³
TOTAL	205 Chênes	2	11	21	20	24	20	29	20	19	9	10	9	4	1	5	1	300,36 m³
	dont gélifs							1										
	dont secs				1	1		2	2			1				1		
	dont chablis							2		1								
3	1 Hêtre							1										1,22 m ³
4	1 Hêtre															1		2,70 m ³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 46.99744°/Longitude 3.53020°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseauemobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houpiers et taillis : Réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec et porteur ;

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :
15 octobre 2023.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

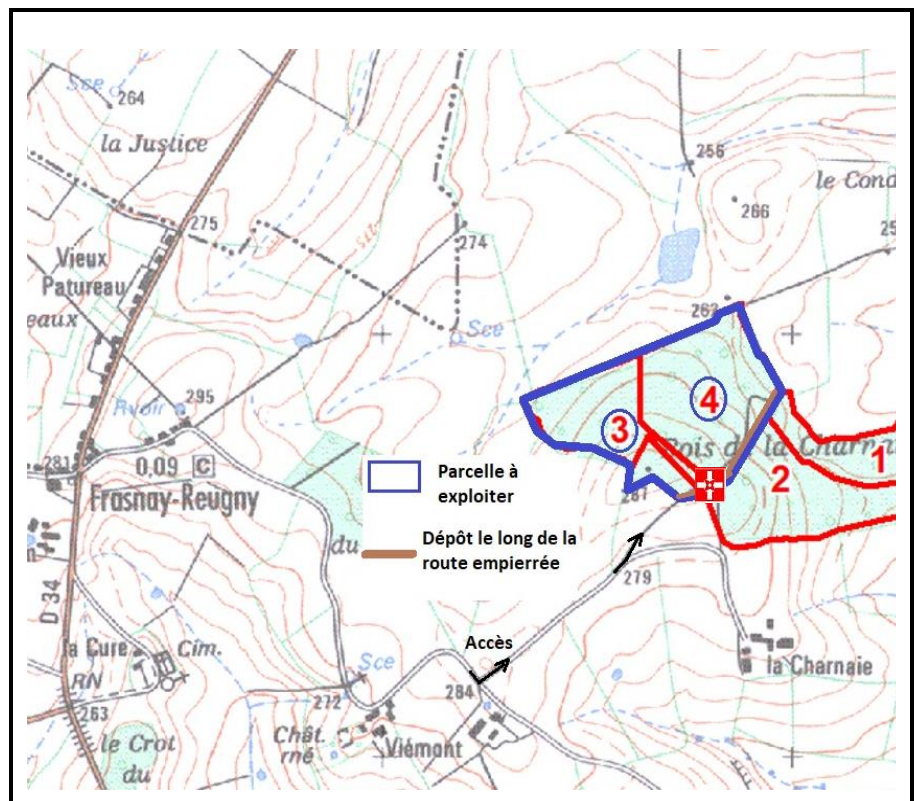
Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier :

25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



CHATILLON EN BAZOIS - 10/06/2022

Nature de la vente BLOC SUR PIED SUR ECORCE



Propriétaire

M. et Mme COSTET THIBAUT

Département

NIEVRE (58)

Commune

THAIX

Forêt

BOIS DES PLACES

Ecocertification

NEANT

Essence principale

CHENE

Nature de la coupe

COUPE D'AMELIORATION

Marquage

arbres cerclés en rouge + 1 marque au corps et une au pied

Surface

9ha 00a 00ca

Parcelle(s) n°

2a

Limites

Celles de la parcelle

Réserves

Arbres non marqués

Expert Forestier

Benjamin GOUTORBE EXPERT FORESTIER



310 rue des Heurtras

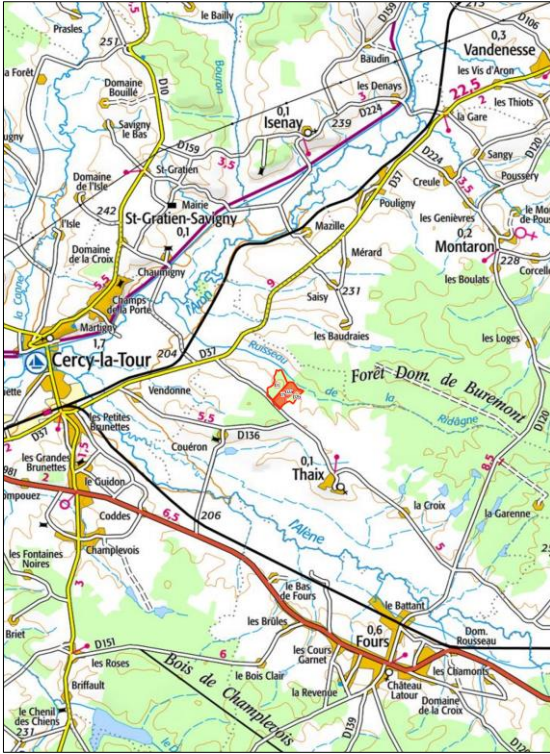
58110 ALLUY

06 65 63 80 32 - cabinet.goutorbe@gmail.com

Contact / visite

Benjamin GOUTORBE

06 65 63 80 32



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
88	124	1,4
B.I. =		st

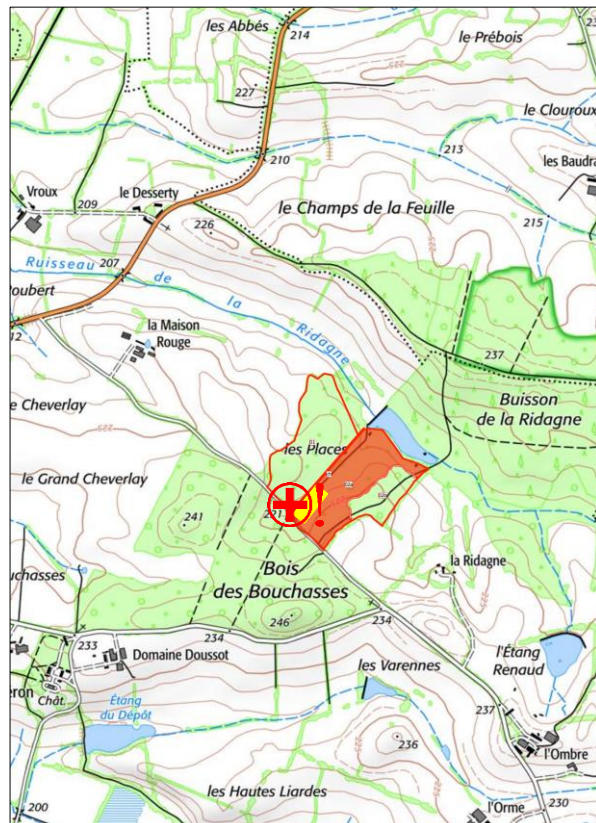
Volume donné en DIAMETRE- SUR ECORCE - TARIF CUBAGE CHAUDE 14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Nb de pied	Vol.	Vol. moy.
CHÊNE					6	3	6	4	4											23	31	1,3
CHÊNE BROGNEUX				3	3	7	15	7	4	2										41	57	1,4
CHÊNE GÉLIF						1	4	2	3											10	15	1,5
CHÊNE SEC						1	3	1												5	6	1,3
HÊTRE							1	3	1	1										6	11	1,8
HÊTRE BRANCHU							1	2												3	4	1,3
Total				3	9	12	30	16	14	3	1									88	124	1,4

dont 3 chablis

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA	FORFAITAIRE
Conditions de paiement	Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution	3500 € sauf si caution permanente en cours de validité
C.V.O	La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation	Précaution des arbres non marqués Houppiers réservés
Débardage	Sur sol sec et porteur, hors dégel
Place de dépôt	voir plan
Délai d'exploitation	18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement	3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique	BONNE (www.monreseau mobile.fr)
Coordonnées GPS	46,8596786 Latitude /3,6961923 Longitude
Point de rencontre	
sécurité	



Prix de vente ht €

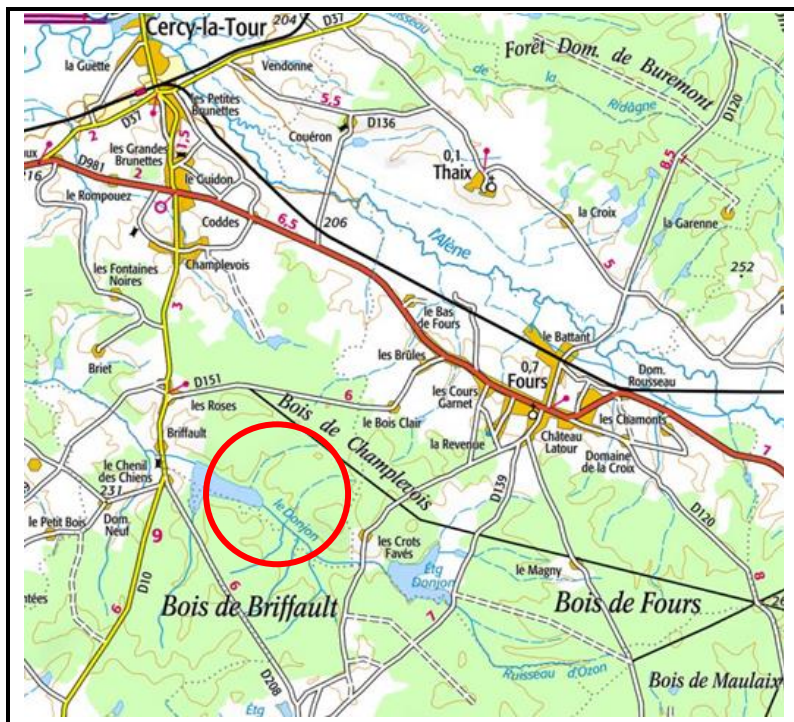
Vente exonérée de TVA: oui non

SIGNATURE DE L'ACQUEREUR



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art n° - Forêt de Fours - P 3



Extrait IGN

Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2288.

Département : Nièvre (58).

Commune : Fours.

Nom de la forêt : Forêt de Fours.

Parcelle forestière : 3 (Réf. PSG).

Surface : 11 ha 23.

Nature de la coupe : Amélioration et sanitaire.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	161,17 m ³
Volume moyen :	1,07 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire : GFI FV PATRIMOINE.

France Valley
ENRACINER SON PATRIMOINE

Expert forestier : Frédéric LABBE

Les Malmaisons

58 400 NARCY

Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	Volume
150 Chênes	12	22	28	19	23	19	7	6	3	1	3	3	2		2	161,17 m ³
vol. présumé (m ³)	20,9		63,3			44,4			13,3			12,9		6,5		
dont gélifs	1	2	5	2	1	1	2									
dont secs		1	2	1	2	1			1				1			

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 46.805685°/Longitude 3.679293°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseauemobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : Au bord de la route forestière et sur la place de dépôt.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2023.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

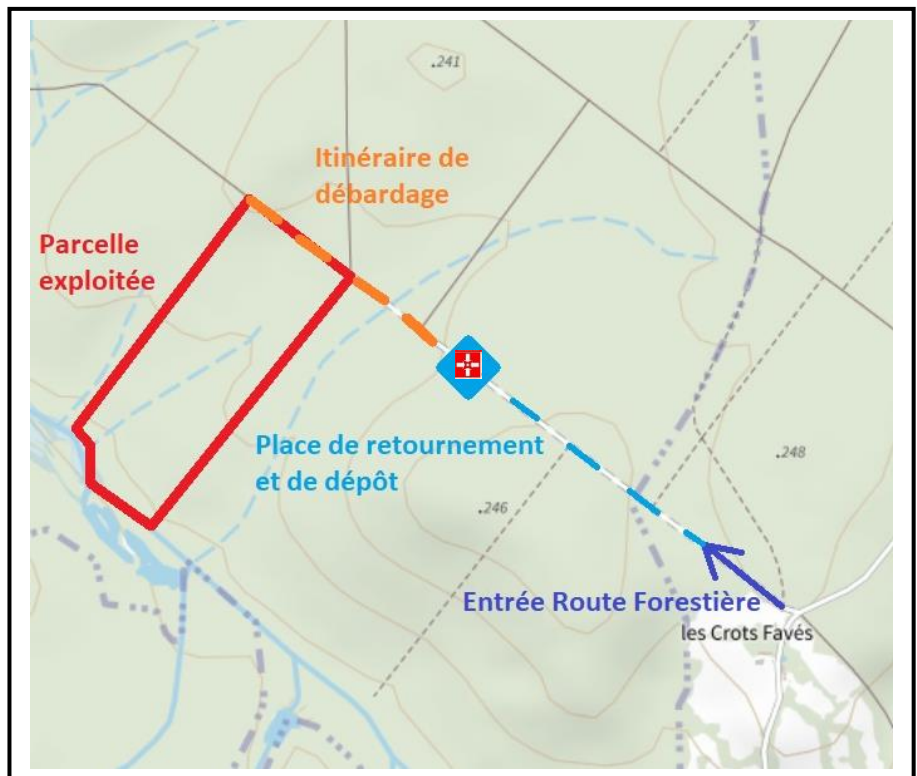
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



CHATILLON EN BAZOIS - 10/06/2022

Nature de la vente BLOC SUR PIED SUR ECORCE



Propriétaire

GF DE SAINT JEAN

Département

NIEVRE (58)

Commune

TAZILLY

Forêt

BOIS DE CRUZE

Eco certification

0 - 0

Essence principale

CHENE

Nature de la coupe

COUPE D'AMELIORATION

Marquage

arbres cerclés en rouge + 1 marque au corps et une au pied

Surface

4ha 89a 00ca

Parcelle(s) n°

3

Limites

Celles de la parcelle

Réserves

Arbres non marqués

Expert Forestier

Benjamin GOUTORBE EXPERT FORESTIER



310 rue des Heurtras

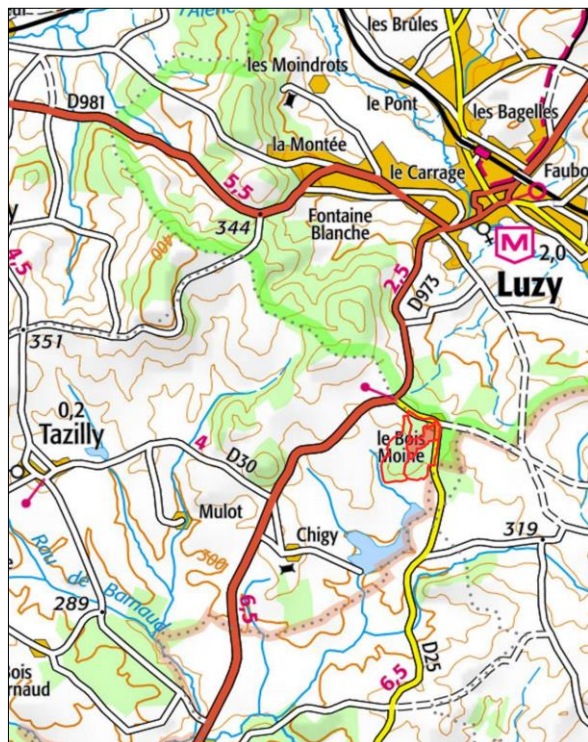
58110 ALLUY

06 65 63 80 32 - cabinet.goutorbe@gmail.com

Contact / visite

Mickaël GAMBIER

06 89 52 92 47



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
164	248	1,5
B.I. =		st

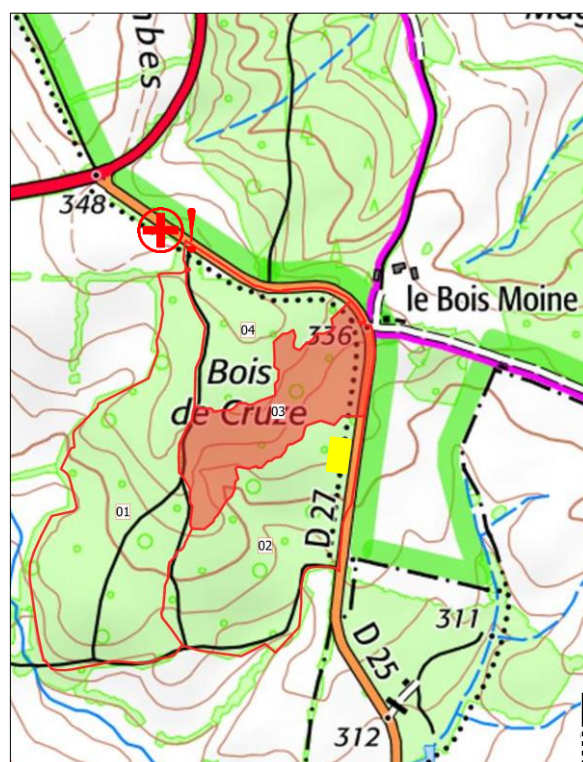
Volume donné en DIAMETRE- SUR ECORCE - TARIF CUBAGE CHAUDE 14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Nb de pied	Vol.	Vol. moy.
CHÊNE					1	5	4	7	4	7	7	1	2							38	61	1,6
CHÊNE BROGNEUX					5	11	23	20	7	6	11	6	4							93	132	1,4
CHÊNE GÉLIF					1	2	6	8	4	2	4									27	43	1,6
CHÊNE QUALITÉ												1								1	3	3,3
CHÊNE SEC							1	1		1	2									5	9	1,8
Total					6	17	30	34	19	18	22	11	7							164	248	1,5

dont 1 chablis

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA	0
Conditions de paiement	Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution	3500 € sauf si caution permanente en cours de validité
C.V.O	La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation	Précaution des arbres non marqués Houppiers réservés
Débardage	Sur sol sec et porteur, hors dégel
Place de dépôt	voir plan
Délai d'exploitation	18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement	3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique	BONNE (www.monreseauemobile.fr)
Coordonnées GPS	46,770947 Latitude /3,960061 Longitude



Prix de vente ht €

Vente exonérée de TVA : oui non

SIGNATURE DE L'ACQUEREUR



CHATILLON EN BAZOIS - 10/06/2022

Nature de la vente BLOC SUR PIED SUR ECORCE



Propriétaire BONNOT RENE
Département SAONE ET LOIRE (71)
Commune CURGY
Forêt BOIS DE L'ETANG
Ecocertification NEANT
Essence principale CHENE
Nature de la coupe COUPE DEFINITIVE et AMELIORATION
Marquage arbres cerclés en rouge + 1 marque au corps et une au pied
Surface 1ha 16a 00ca
Parcelle(s) n° p1 (31 ARBRES) p2 (5 ARBRES)
Limites Celles de la parcelle
Réserves Arbres non marqués

Expert Forestier

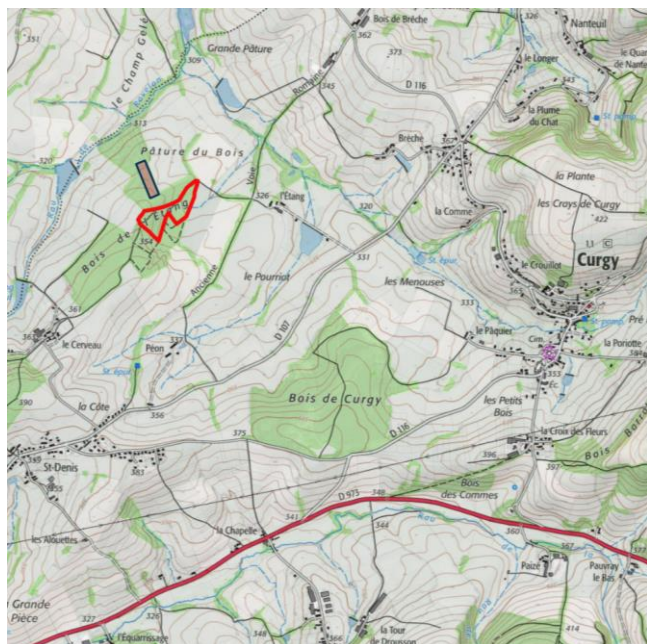
**Benjamin GOUTORBE EXPERT FORESTIER**

310 rue des Heurtras

58110 ALLUY

06 65 63 80 32 - cabinet.goutorbe@gmail.com

Contact / visite


Mickaël GAMBIER**06 89 52 92 47**

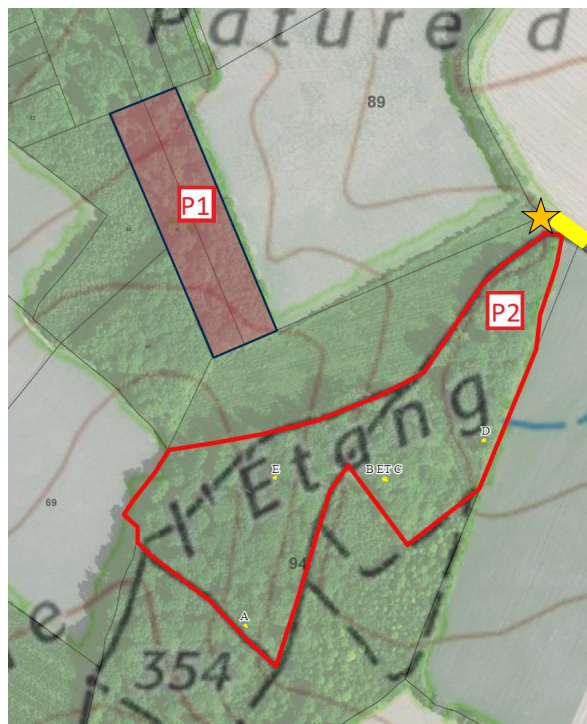
Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
36	74	2,1
B.I. =		st


Volume donné en DIAMETRE- SUR ECORCE - TARIF CUBAGE Chadé 14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Nb de pied	Vol.	Vol. moy.
CHÊNE								1	1		1	1		1						5	14	2,8
CHÊNE BROGNEUX						4	6	1	8	6	4					2				31	60	1,9
Total						4	6	2	9	6	5	1		1		2				36	74	2,1

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA FORFAITAIRE
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 3500 € sauf si caution permanente en cours de validité
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Précaution des arbres non marqués
 Houppiers réservés
Débardage Sur sol sec et porteur, hors dégel
Place de dépôt  voir plan
Délai d'exploitation **15/09/2022**
ABATTAGE ET DEBARDAGE REALISE PAR M. GILLES DIARD 06 07 90 96 50 -AU PRIX DE 20€/m3
Délai d'enlèvement **15/09/2022**
Couverture téléphonique BONNE (www.monreseau mobile.fr)



Coordonnées GPS  46,992877 Latitude /4,3540161 Longitude
Point de rencontre

Prix de vente ht

€

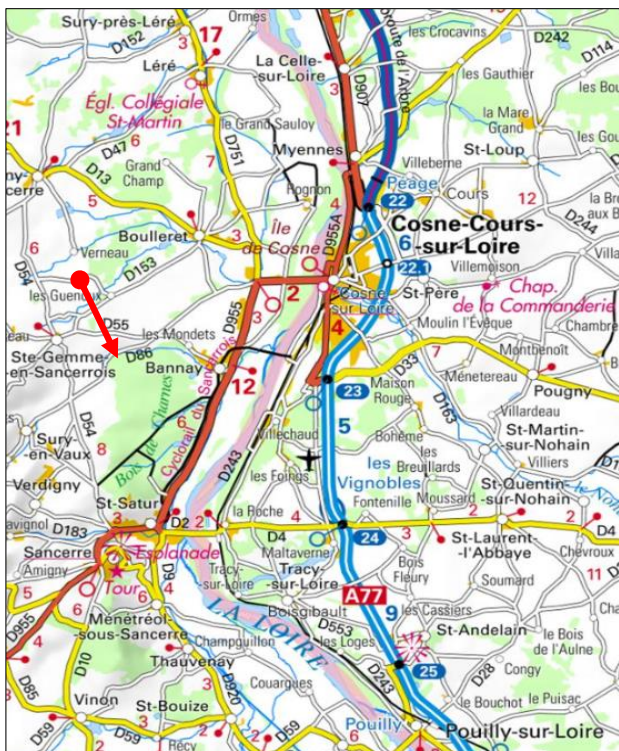
Vente exonérée de TVA : oui non

SIGNATURE DE L'ACQUEREUR



Vente de Châtillon en Bazois - 10 juin 2022

Nature de la vente BLOC SUR PIED SUR ECORCE



Propriétaire GF DE L'ABBAYE DE GRANDMONT
Commune Bannay
Forêt Forêt de CHARNES
Département Cher (18)
Ecocertification PEFC : N° 10-21-6/1928
Essence principale CHENE
Nature de la coupe AMELIORATION
Marquage ARBRES CERLES EN ROUGE + 1 MARQUE PG AU PIED
Surface 16 ha
Parcelle(s) n° 68
Limites Celles de la parcelle + peinture
Réserves Arbres non marqués
Expert Forestier CABINET GOURMAIN BARTHELEMY
 Antoine QUELET - EXPERT FORESTIER
 39 rue Fessart
 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
cabinet@gourmainbarthelemy.com
Contact / visite Clément Lessort
 06 79 70 99 54



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
143	174	1,2
B.I. =		st

Essence	Diamètre													Nb de pied	Vol.	Vol. moy.	
	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90				95
Chêne		3	16	7	11	8	5	2	1	1	1				55	76	1,4
Chêne brogneux		7	20	25	14	6	3	1	1	1					77	85	1,1
Chêne gélif		1	2	2	1				1						7	8	1,2
Chêne sec							1	1							2	3	1,7
Frêne				1	1										2	2	0,9
total		11	39	35	26	15	9	3	3	1	1				143	174	1,2

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Propriétaire assujéti à la TVA

Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées

Caution C.V.O 3 000 € SAUF si caution permanente
La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur -

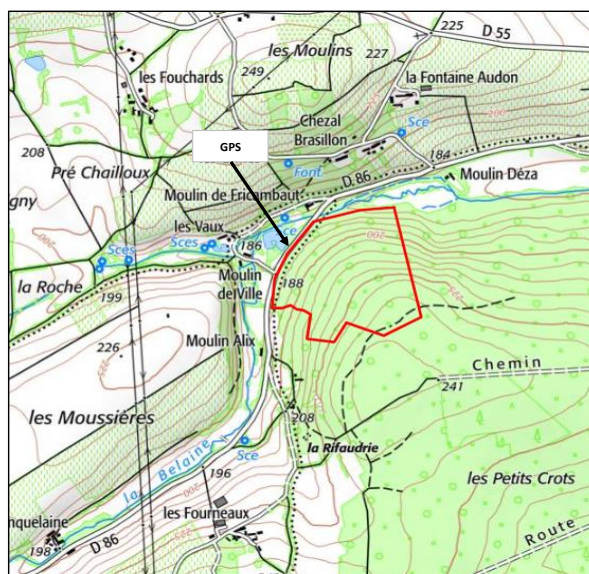
Exploitation Précaution des arbres non marqués
Taillis et Houppiers réservés

Débardage Sur sol sec et porteur, hors dégel

Place de dépôt En bordure de route. **Chargement obligatoire avec le garde** pour la mise en sécurité de la route

Délai d'exploitation 18 mois à compter de la vente

Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation



Accès visite: A partir de la D86 reliant Sury-en-Vaux à Bannay
Place de dépôt : Bordure de route
Coordonnées GPS - Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Lat : 47° 23' 17" N
 Long : 2° 50' 11" E
Couverture téléphonique : BONNE

Prix de vente HT € Vente exonérée de TVA : oui non

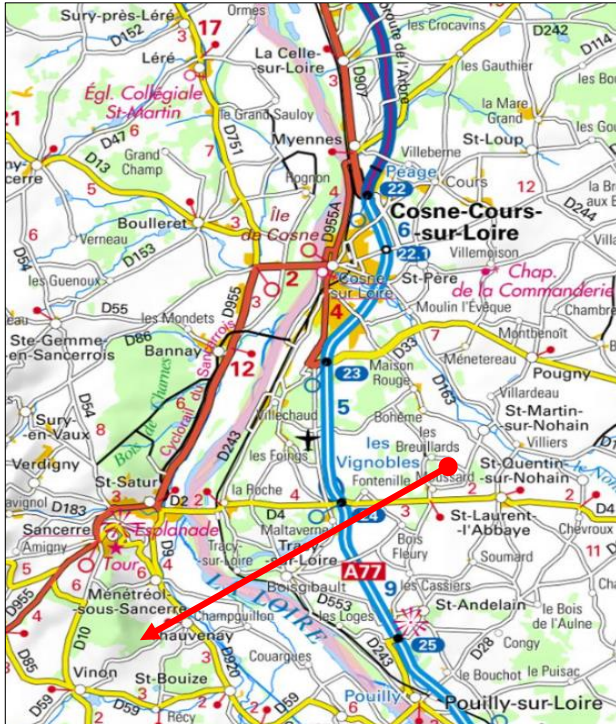
L'ACQUEREUR

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"



Vente de Châtillon en Bazois - 10 juin 2022

Nature de la vente BLOC SUR PIED SUR ECORCE



Propriétaire Madame Wapler
Commune Vinon
Forêt Forêt des Garenes
Département Cher (18)
Ecocertification PEFC : N° 10-21-6/1620
Essence principale CHENE
Nature de la coupe AMELIORATION
Marquage 1 Flachis au corps + ARBRES CERLES EN ROUGE + 1 MARQUE AU PIED (BG/TFM)
Surface 25 ha
Parcelle(s) n° 2, 3 et 4
Limites Celles de la parcelle + peinture
Réserves Arbres non marqués

Expert Forestier CABINET GOURMAIN BARTHELEMY
 Antoine QUELET - EXPERT FORESTIER
 39 rue Fessart
 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
cabinet@gourmainbarthelemy.com
Contact / visite Antoine Quelet
 06 31 45 05 84

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
221	244	1,1
B.I. =		st

Diamètre														Nb de pied	Vol.	Vol. moy.			
	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90				95		
Essence																			
Chêne	1	19	23	21	12	8	4	1	1								90	94	1,0
Chêne brogneux		10	12	29	14	4	1	1									71	75	1,1
Chêne gélif				7	6	2		1	2								18	27	1,5
Chêne sec			1	1													2	2	1,0
Hêtre		3	6	14	10	2	3	2									40	45	1,1
total	1	32	42	72	42	16	8	5	3								221	244	1,1

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Propriétaire non assujéti à la TVA

Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées

Caution 3 000 € SAUF si caution permanente

C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur

Exploitation Précaution des arbres non marqués
 Taillis et Houppiers réservés
 Parcelle 2 : 92 pieds dont 1 arbre à cabler
 Parcelle 3 : 73 pieds dont 4 arbres à cabler
 Parcelle 4 : 56 pieds

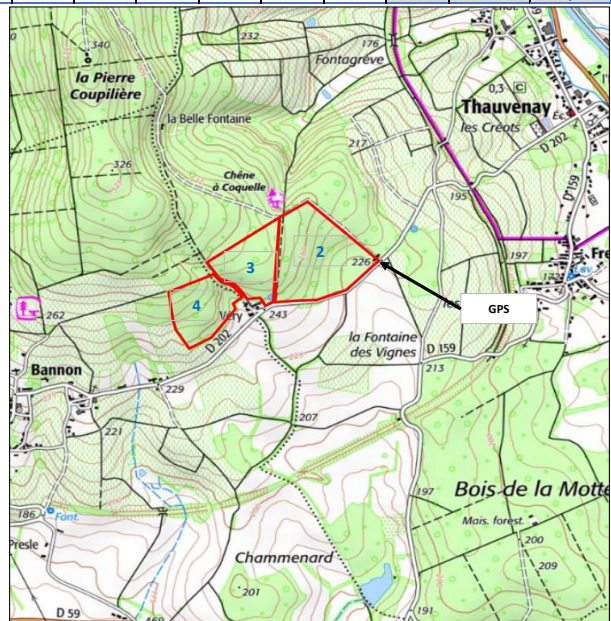
Débardage Sur sol sec et porteur, hors dégel

Place de dépôt En bordure de route forestières + places de dépôts

Délai d'exploitation 18 mois à compter de la vente

Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation

Prix de vente HT € Vente exonérée de TVA : oui non



Accès visite: A partir de la D202 reliant Vinon à Thouvenay

Place de dépôt: Bordure de route forestière

Coordonnées GPS - Point de Rencontre Sécurité Conseillé: Lat : 47° 17' 56" N
 Long : 2° 51' 22" E

Couverture téléphonique: BONNE

L'ACQUEREUR

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"



CHATILLON EN BAZOIS - 10/06/2022

Nature de la vente BLOC SUR PIED SUR ECORCE



Propriétaire

Département

Commune

Forêt

Ecocertification

Essence principale

Nature de la coupe

Marquage

Surface

Parcelle(s) n°

Limites

Réserves

Expert Forestier



Contact / visite

GFF INVESTISSEMENT FORET ISF VI

CHER (18)

BENGY SUR CRAON

BOIS DE BENGY

NEANT -

CHENE

COUE SANITAIRE ET D'AMELIORATION

arbres cerclés en rouge + 1 marque au corps et une au pied

12ha 20a 07ca

4 ET 5

Celles de la parcelle

Arbres non marqués

Benjamin GOUTORBE EXPERT FORESTIER

310 rue des Heurtras

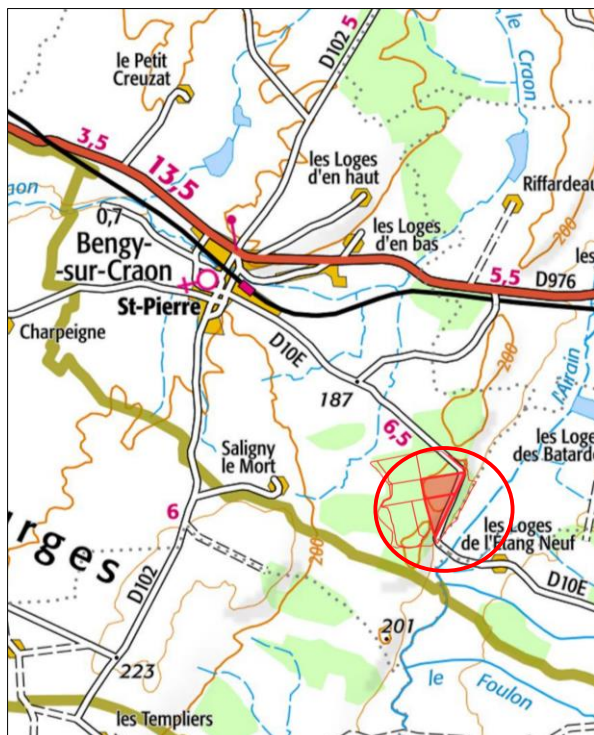
58110 ALLUY

06 65 63 80 32 - cabinet.goutorbe@gmail.com

Benjamin GOUTORBE

06 65 63 80 32

France Valley
ENRACINER SON PATRIMOINE



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
164	250	1,5
B.I. =		st

Volume donné en DIAMETRE- SUR ECORCE - TARIF CUBAGE CHAUDE 14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Nb de pied	Vol.	Vol. moy.	
CHÊNE						7	16	19	10	9	10	1	3								75	123	1,6
CHÊNE QUALITÉ										1	1	1	1								4	11	2,7
CHÊNE BROGNEUX						8	24	18	7	5		1									63	80	1,3
CHÊNE SEC							2	10	5	2	1	2									22	36	1,6
Total						15	42	47	22	17	12	5	4								164	250	1,5

CONDITIONS PARTICULIERES

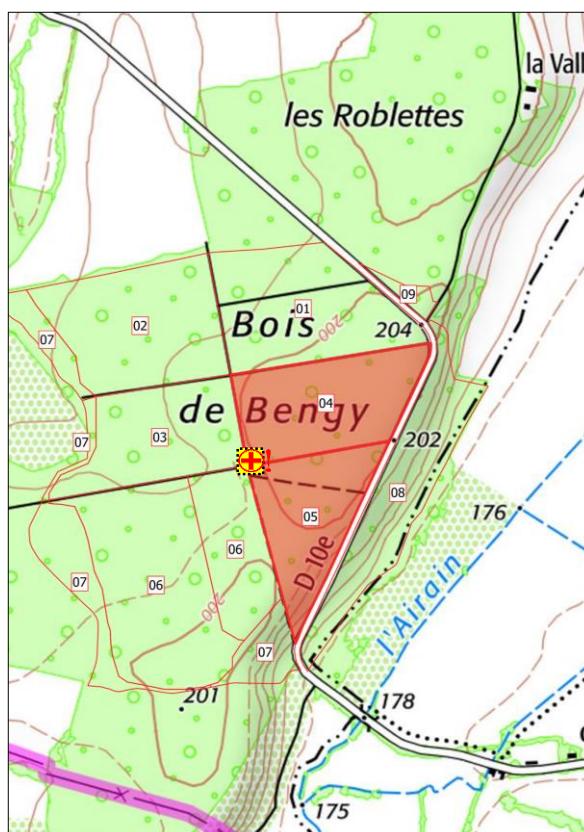
TVA	ASSUJETTI
Conditions de paiement	Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution	3500 € sauf si caution permanente en cours de validité
C.V.O	La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation	Précaution des arbres non marqués Houppiers réservés
Débardage	Sur sol sec et porteur, hors dégel
Place de dépôt	voir plan
Délai d'exploitation	18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement	3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique	MOYENNE (www.monreseau mobile.fr)

Coordonnées GPS 46.981311 Latitude / 2.772833 Longitude
Point de rencontre

Prix de vente ht €

Vente exonérée de TVA : oui non

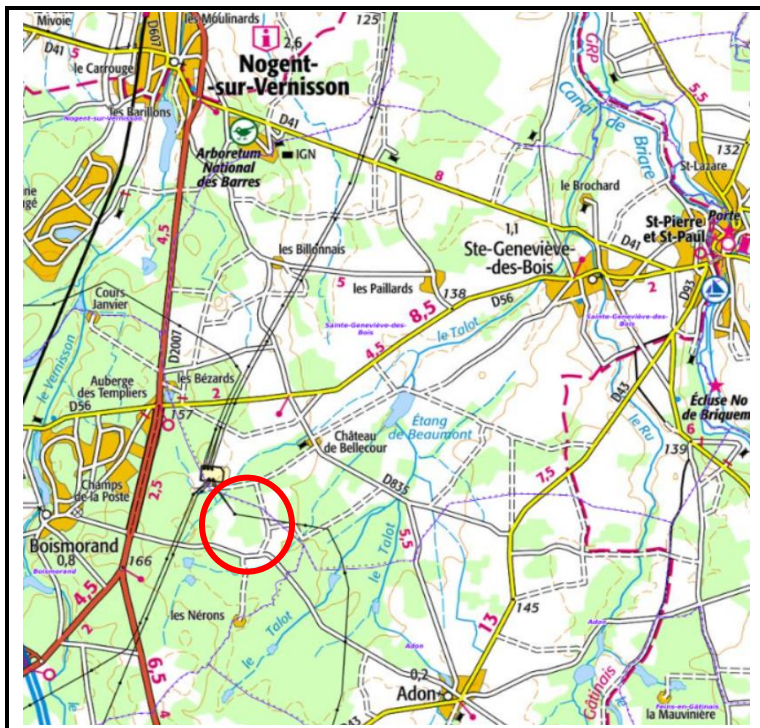
SIGNATURE DE L'ACQUEREUR



Art n° - Forêt des Bézards

VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Vente LABEL UE



Extrait IGN

Département : Loiret (45).

Commune : Boismorand.

Nom de la forêt : Forêt des Bézards.

Parcelle : 21 (Réf. PSG).

Surface : 5 ha 19.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	154,00 m ³
Volume moyen :	2,00 m ³

Marquages : 1 flachis corps et 1 à la racine, et ceinturé à la peinture orange.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire, gestionnaire, martelage et cubage :
Etablissements BOUVRY.

Contrat : Frédéric LABBE

Les Malmaisons

58 400 NARCY

Tél : 03.86.23.03.74


frederic@labbe.expertforestier.com



Circ.	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	vol. présumé (m ³)
77 Chênes	2	5	3	4	8	12	8	11	7	9	5	1	1	1	154 m ³
dont gelés									1	1					
dont foudroyés				1									1		

Visite : Voir le plan. **Prévenir M. BOUVRY Olivier pour le débardage et le dépôt dans les parcelles : 06.75.93.18.24.**

Coordonnées GPS – Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.784795° / Longitude 2.734528° 

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseauemobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houpiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : voir plan.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2023.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



CHATILLON EN BAZOIS - 10/06/2022

Nature de la vente BLOC SUR PIED SUR ECORCE



Propriétaire GF de la Forêt de Toucy

Département ALLIER (03)

Commune VOUSSAC

Forêt FORET DE CHIRAT

Ecocertification NEANT -

Essence principale CHENE

Nature de la coupe COUPE D'AMELIORATION

Marquage arbres cerclés en rouge + 1 marque au corps et une au pied

Surface 6ha 05a 81ca

Parcelle(s) n° 6

Limites Celles de la parcelle

Réserves Arbres non marqués

Expert Forestier



Benjamin GOUTORBE EXPERT FORESTIER

310 rue des Heurtras

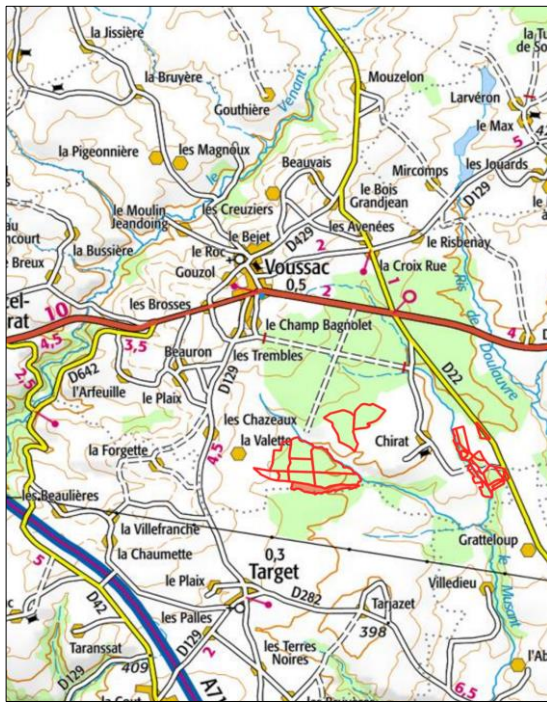
58110 ALLUY

06 65 63 80 32 - cabinet.goutorbe@gmail.com

Contact / visite

Benjamin GOUTORBE

06 65 63 80 32



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
79	86	1,1
B.I. =		st

Volume donné en DIAMETRE- SUR ECORCE - TARIF CUBAGE CHAUDE 14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Nb de pied	Vol.	Vol. moy.
CHÊNE					2	7	6	5	3	1		1								25	27	1,1
CHÊNE BROGNEUX					2	6	9	13		1										31	33	1,1
CHÊNE GÉLIF							1	3												4	5	1,2
CHÊNE SEC					2	3	3	5	1	1										15	17	1,1
CHÊNE ROUGE							3		1											4	5	1,2
Total					6	16	22	26	5	3		1								79	86	1,1

dont 3 chablis

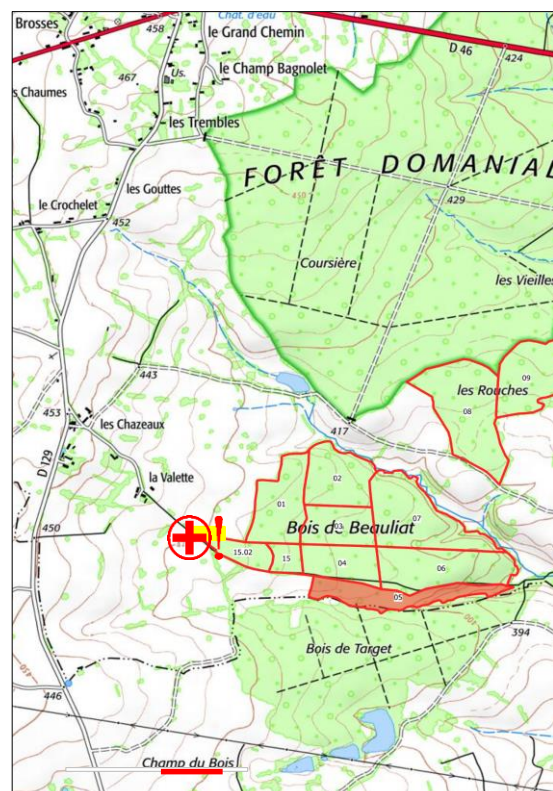
CONDITIONS PARTICULIERES

TVA	FORFAITAIRE
Conditions de paiement	Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution	3500 € sauf si caution permanente en cours de validité
C.V.O	La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation	Précaution des arbres non marqués Houppiers réservés
Débardage	Sur sol sec et porteur, hors dégel
Place de dépôt	voir plan
Délai d'exploitation	18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement	3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique	Moyenne (www.monreseau mobile.fr)
Coordonnées GPS	46,304517 Latitude /3,062272 Longitude

Prix de vente ht €

Vente exonérée de TVA : oui non

SIGNATURE DE L'ACQUEREUR



CHATILLON EN BAZOIS - 10 JUN 2022

Nature de la vente BLOC SUR PIED SUR ECORCE



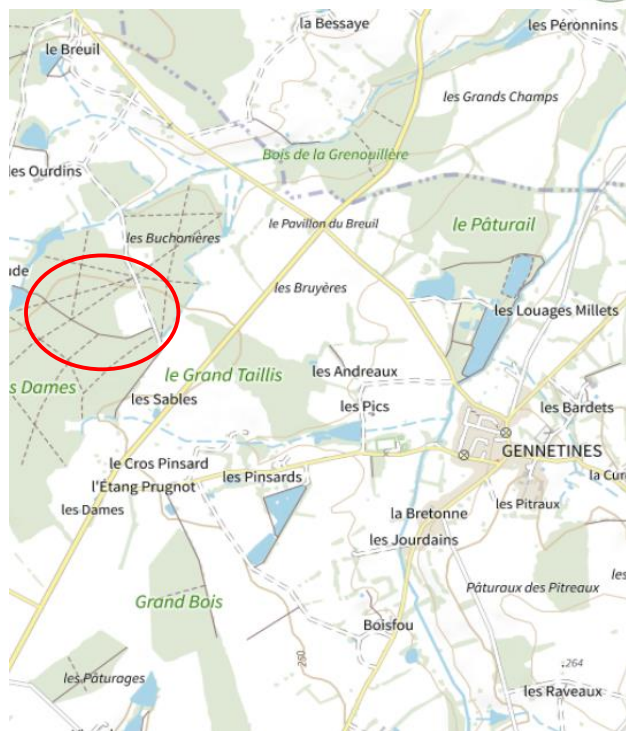
Propriétaire GF INVESTISSEMENT ISF XIII
Département ALLIER
Commune GENNETINES
Forêt BOIS DU BREUIL
Ecocertification PEFC 10-21-3/8152
Essence principale CHENE
Nature de la coupe COUPE D'AMELIORATION
Marquage arbres cerclés en rouge + 1 marque au corps et une au pied
Surface 12ha 26a 00ca
Parcelle(s) n° 9
Limites Celles de la parcelle
Réserves Arbres non marqués



Expert Forestier

 Cabinet Gourmain Barthélemy
 Experts Forestiers & Associés
Contact / visite

CABINET GOURMAIN BARTHELEMY EXPERT
 39 rue Fessart
 92100 BOULOGNE
 01 46 05 49 63 - cabinet@forest-online.com
Noël NOURRY
 06 83 42 99 20



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
166	172	1,0
B.I. =		st

Volume donné en DIAMETRE- SUR ECORCE - TARIF CUBAGE Chaudé 14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Nb de pied	Vol.	Vol. moy.
CHÈNE					6	32	32	25	11	5	1									112	120	1,1
CHÈNE BROGNEUX					6	17	13	6	1		1									44	40	0,9
CHÈNE GÉLIF										1										1	2	1,5
CHÈNE SEC						2	1	5		1										9	10	1,1
Total					12	51	46	36	12	7	2									166	171	1,0

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA ASSUJETTI


Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées

Caution 3500 € sauf si caution permanente en cours de validité

C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur

Exploitation Précaution des arbres non marqués
Houppiers réservés


Débardage Sur sol sec et porteur, hors dégel

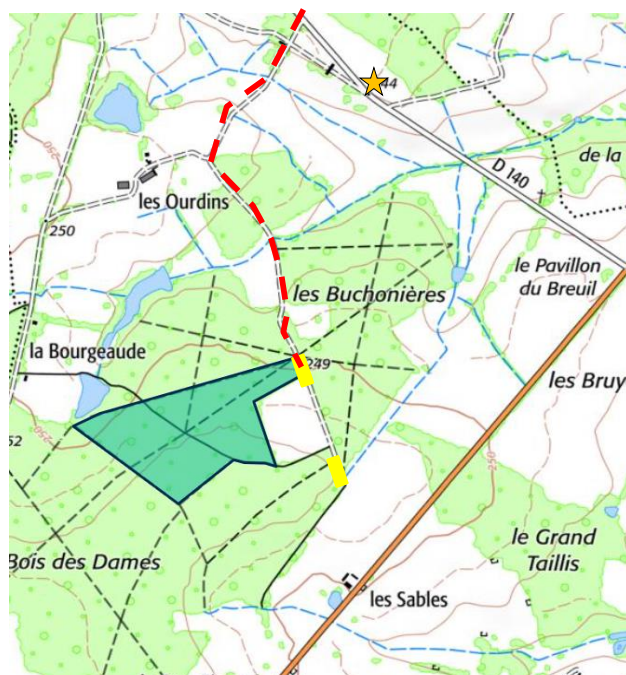
Place de dépôt voir plan 

Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente

Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation

Couverture téléphonique LIMITEE (www.monreseauemobile.fr)

Coordonnées GPS  46,653231 Latitude /3,386843 Longitude



Prix de vente ht €

Vente exonérée de TVA : oui non

SIGNATURE DE L'ACQUEREUR



CAHIER DES CLAUSES GÉNÉRALES POUR LES VENTES DE COUPES EN BLOC ET SUR PIED DES FORETS PRIVÉES

(Établi contractuellement en 1983 entre
la FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS et
les EXPERTS FORESTIERS DE FRANCE)

et mis à jour à effet du 1er avril 2016 et réactualisé le 10 octobre 2020

1 CONDITIONS DE LA VENTE

1.1

La vente a lieu en bloc sans garantie d'âge, de qualité, de volume, de vice apparent ou caché et de surface. Une différence en moins, supérieure à 4 % du nombre total de tiges de 30 cm de diamètre et plus pour les résineux et 35 cm et plus pour les feuillus, annoncé au catalogue, est considérée comme une erreur manifeste.

La réclamation doit être formulée par écrit auprès de l'expert forestier avant la fin de l'abattage. Par le seul fait de sa demande, l'acheteur s'engage à payer, les frais de vérification s'il n'est pas reconnu une erreur manifeste. Dans le cas où l'erreur est confirmée, le vendeur indemnise l'acheteur sans formalité contentieuse et sans frais.

1.2

Elle comporte tous les arbres marqués au flanc sur 2 faces ou exceptionnellement sur 1 face, et le cas échéant, à la racine, du marteau de l'expert ou à la peinture dont l'inventaire est annexé au catalogue. Les bois annoncés dans la fiche de vente comme déclassés ou secs seront marqués par une marque distinctive.

Les conditions particulières précisent obligatoirement si le taillis et/ou les houppiers font partie ou non de la vente et si l'enlèvement des rémanents est autorisé ou non. Dans le cas où le vendeur se réserve l'exploitation du taillis et/ou des houppiers, mention sera faite des modalités.

1.3

La fiche de vente de chaque article mentionne la ou les parcelles où se trouve située la coupe avec l'indication des limites matérialisées et des accès pour la visite.

1.4

L'acquéreur qui cède la coupe est tenu d'en informer aussitôt son vendeur et reste responsable dans les conditions ci-après.

1.5

Le vendeur fait son affaire personnelle préalablement à la vente de toutes formalités administratives, légales ou réglementaires, à telle fin que l'acquéreur ne puisse être inquiété en quoi que ce soit ni voir retarder son exploitation. A défaut, le vendeur supportera seul les conséquences dommageables des manquements aux formalités. L'acquéreur reste tenu de déposer les diverses déclarations (DICT, panneaux liés à l'exploitation,...).

2 PRIX- PAIEMENT - GARANTIE

2.1

Le prix de vente s'entend hors taxes, net de tous frais et charges. Toutefois les conditions particulières figurant au catalogue peuvent y déroger.

2.2

Les modalités de règlement sont précisées aux conditions particulières de chaque lot. Celles-ci peuvent être prévues :

- soit au comptant pour les lots de moins de 3000 €
- soit en 2 échéances d'égal montant : comptant, et 90 jours, pour les lots de 3000 € à 11 999 €
- soit en 3 échéances d'égal montant: comptant, 90 jours et 180 jours, pour les lots de 12 000 € à 59 999 €
- soit en 4 échéances d'égal montant : comptant, 90 jours et 180 jours et 270 jours pour les lots de 60 000 € à 99 999 €
- soit en 5 échéances d'égal montant : comptant, 90 jours, 180

jours, 270 jours et 330 jours pour les lots de 100 000 € et plus.

2.3

Dans le délai de dix jours qui suit la vente, le vendeur ou son représentant adresse à l'acheteur une lettre de confirmation signée ou un contrat signé et/ou une facture si le vendeur est assujéti à la T.V.A. dans les conditions prévues à l'article 2.9.

Dans le délai de dix jours de la confirmation, l'acquéreur doit lui remettre, par chèque émis au nom du vendeur, le montant du prix payable comptant.

Dans le délai de trente jours de la vente, l'acquéreur fait parvenir au vendeur ou son représentant :

- les billets à ordre correspondant au paiement échelonné à terme selon les spécifications des clauses particulières de chaque article. Ces billets à ordre sont revêtus de la signature de l'acheteur et comportent l'aval de la caution bancaire ou, après accord du vendeur, celui d'une société de caution mutuelle. Dans le cas où l'acquéreur souhaite procéder par virement, il fournit une caution bancaire garantissant les paiements à échéance.
- la fiche, ses annexes et le cahier des clauses générales revêtus de sa signature et de celle de sa caution précédées de la mention "lu et approuvé". Cette régularisation vaudra, de la part de la caution engagement à la garantie de l'exécution de toutes les conditions du cahier des clauses générales et particulières dans la limite du montant indiqué sur la fiche de vente et le présent document.
- une attestation d'assurance mentionnant spécifiquement l'activité d'exploitation forestière pour la durée du contrat. Dans l'éventualité où l'acquéreur est en mesure de fournir une caution permanente agréée par Experts Forestiers de France et la FNB, il sera dispensé de faire signer la fiche, ses annexes et le cahier des clauses générales par la caution.

2.4

Lorsque l'acquéreur souhaite s'acquitter du paiement au comptant pour un lot dont le règlement est prévu à échéances, il peut, après accord du vendeur, se libérer du prix en un seul paiement moyennant un escompte correspondant au taux d'intérêt légal.(appliqué proportionnellement au prorata temporis, à chaque échéance pour le délai restant à courir). Il a cependant l'obligation d'adresser au vendeur ou son représentant les documents mentionnés au 2/ du 2.3 (caution, attestation d'assurance).

2.5

Le permis d'exploiter est délivré sous huitaine par l'expert forestier à l'acheteur après l'accomplissement de ces formalités. Si celui-ci refuse d'adresser le permis d'exploiter dans le délai imparti, sans justification, il sera tenu responsable des conséquences préjudiciables à l'acheteur.

2.6

Faute par l'acquéreur et sa caution de satisfaire aux présentes obligations dans les délais prescrits ci-dessus, le vendeur a la faculté de faire constater la résolution de la vente par une simple ordonnance de référé, après un commandement ou une lettre recommandée avec avis de réception notifiée à l'acquéreur et à sa caution, prononçant la résolution de la vente, à défaut de régularisation des formalités prescrites ci-dessus, dans le délai de 10 jours ouvrés après la réception de la lettre recommandée avec avis de réception.

L'acquéreur défaillant devra à titre de clause pénale pour la

réparation de l'inexécution de ses obligations, une indemnité de 20% du prix de soumission, nonobstant la possibilité pour le vendeur d'obtenir réparation intégrale de son préjudice.

2.7

En aucun cas et sous aucun prétexte, le parterre de la coupe et des lieux de dépôt, dont il sera ci-après parlé, ne pourra être considéré jusqu'à parfait paiement du prix et exécution de toutes les obligations du cahier des clauses générales, comme le magasin ou le chantier de l'acheteur.

Les bois qui s'y trouvent debout ou abattus pourront être retenus, soit au titre du privilège du vendeur, soit en application de l'article L624-14 du code du Commerce.

2.8

La caution s'engage à ne pas se prévaloir du bénéfice de division et de discussion.

2.9

L'application des formalités relatives à la T.V.A. oblige l'acheteur :

- dans le cas où le vendeur a opté pour le remboursement forfaitaire, à fournir un bulletin d'achat à chaque versement et une attestation récapitulant les paiements pour chaque année civile.
- dans le cas où le vendeur a opté pour l'assujettissement, l'acheteur doit la taxe de la T.V.A. en plus du prix principal. Sauf disposition contraire figurant dans les conditions particulières de la fiche de coupe, la TVA est payable à chaque échéance au vu d'une facture présentée par le vendeur.

2.10

Le vendeur pourra demander à l'acquéreur de verser la CVO pour son compte et par délégation. Son montant sera déduit du montant de la vente. L'acquéreur sera responsable du versement vis-à-vis de l'organisme collecteur.

3 EXPLOITATION - DÉBARDAGE - VIDANGE

3.1

L'exploitation ne peut commencer qu'après délivrance du permis d'exploiter. L'acquéreur a la faculté de demander avant l'obtention de ce permis un constat contradictoire de l'état de la coupe et des lieux. L'acquéreur avertit le vendeur ou son représentant de la date du début des opérations au moins 3 jours à l'avance.

3.2

L'acheteur est tenu d'exploiter les produits accidentels identifiés d'un commun accord avec le vendeur et nés avant la fin de toutes les opérations sur la coupe si leur volume en bois d'œuvre n'excède pas 10% de celui de la vente. Le prix en est facturé après négociation avec l'acheteur compte tenu des catégories, de la qualité et des dépréciations constatées.

Au-delà des 10 %, l'acheteur peut refuser de les acquérir mais ne peut pas alors s'opposer à leur vente ni à leur exploitation par un tiers. Dans ce cas, un état de lieux contradictoire pourra être réalisé avant l'exploitation des produits accidentels.

3.3

Sauf convention particulière, les houppiers sont façonnés et les branches et ramilles éparpillées sur le parterre de la coupe en éléments de longueurs inférieures à 2 mètres. Les conditions particulières précisent si l'exploitation des houppiers et des rémanents, y compris sous forme de bois énergie, est autorisée ou non.

Si le propriétaire se réserve les houppiers, une clause spéciale du catalogue doit le signaler et en prévoir les modalités. Dans ce cas, l'acquéreur n'est pas tenu de les démembrer et le vendeur attendra la fin de la vidange de la coupe pour les façonner.

3.4

Pour toutes les coupes de régénération, les houppiers sont façonnés au fur et à mesure de l'abattage. Rien ne doit être déposé sur les taches de régénération.

3.5

L'obligation de traitement des rémanents (export, broyage,...) peut

être imposée sous la responsabilité de l'acquéreur qui respectera la réglementation en vigueur. Les délais fixés doivent tenir compte de cette obligation. En cas de modification de la réglementation, postérieurement à la date de la vente, de droit une prorogation de délai sera accordée à l'acquéreur.

3.6

Dans le cas d'abattage manuel, pour faciliter le récolement, un repère est effectué sous la responsabilité de l'acheteur sur la souche au-dessus de la marque à la racine qui devra être respectée.

3.7

Dans les coupes où l'abattage des arbres se réalise sans l'exploitation complète du taillis, tous les brins brisés et arrachés par l'exploitation et le débardage sont recépés ras de terre et laissés sur place.

3.8

Le câblage avec ancrage sur les réserves est interdit.

3.9

Le vendeur doit assurer à l'acquéreur une possibilité de sortie des produits et dans la mesure du possible, une zone de stockage accessible aux camions gros porteurs. Néanmoins, l'acquéreur doit s'assurer de la praticabilité des accès et de la zone de stockage. Si la vidange doit traverser la propriété d'un tiers, le vendeur fait son affaire personnelle de l'autorisation de passage et supporte les conséquences normales et prévisibles de cette utilisation. L'acquéreur demeure responsable des dégâts anormaux éventuellement occasionnés par lui.

3.10

Au cas où il y aurait des difficultés concernant le débardage et la place de dépôt sur la propriété du vendeur, les conditions particulières le mentionneront. L'expert forestier a la faculté de suspendre le débardage et le transport en cas de période d'humidité excessive ou de dégel. Toutefois, une tolérance est accordée, sous la responsabilité de l'acheteur, pour les bois abattus d'essences à détérioration rapide.

3.11

Des précisions sont fournies dans les conditions particulières de la vente si l'évacuation suppose certaines exigences, notamment par la réglementation de la circulation sur la voirie communale de desserte de la coupe à la date de l'envoi du catalogue. Sous ces réserves, le transport est effectué par l'acquéreur sous sa seule responsabilité.

3.12

En aucun cas, les produits ne pourront être traînés sur les chemins pierreux et goudronnés.

3.13

Les allées, lignes et chemins doivent toujours rester libres pour permettre le passage des véhicules. En aucun cas, les produits de l'exploitation ne doivent entraver l'écoulement normal des eaux dans les fossés.

3.14

L'acquéreur est tenu de niveler sur le parterre de la coupe et dans les chemins de terre les ornières profondes qui auraient été créées. Les fossés doivent être laissés dans leur état initial.

3.15

Lorsque des réserves auront été abattues, l'acquéreur paiera au vendeur, à titre d'indemnité, au maximum le double de la valeur de ces réserves selon l'estimation et décision de l'expert forestier. En sus et dans tous les cas, l'arbre de réserve ainsi abattu reste à la disposition du vendeur qui garde la faculté d'en exiger l'enlèvement moyennant le paiement de sa valeur marchande.

3.16

Lorsque des réserves auront été renversées, cassées, blessées, mutilées, écorcées ou d'une façon générale, endommagées pendant et par le fait de l'exploitation ou du débardage, l'acquéreur est tenu de payer une indemnité à dire d'expert.

3.17

Sauf cas de force majeure, l'acquéreur est responsable de tous dommages, dégâts et délits causés par l'exploitation et la vidange des coupes ou à leur occasion, tant aux tiers qu'au propriétaire lui-même.

Cette responsabilité s'étend non seulement au fait et à la faute de ses salariés mais également à toute entreprise engagée par lui. Elle ne concerne que les dommages causés par l'application du contrat.

En cas de difficultés d'exécution de la coupe entraînant des dégâts exceptionnels, l'acquéreur est tenu d'en avertir le vendeur. Faute de trouver un accord amiable dans un délai de trente jours, les dispositions de l'article 5.1 et 5.2 deviendront applicables.

4 DÉLAIS - RECOLEMENT

4.1 CONDITIONS GÉNÉRALES DE DÉLAIS

L'exploitation, la vidange et l'enlèvement des produits doivent être terminés dans les délais de 18 mois de la date de la vente.

Ces délais peuvent être modifiés par les conditions particulières applicables aux ventes groupées et précisées dans les cahiers de vente ou par celles énoncées spécifiquement sur la fiche d'un lot.

Dans le cas où la coupe n'est pas accessible pour une période donnée du fait du vendeur, le délai d'exploitation est automatiquement reporté sans pénalité pour une durée équivalente.

4.2 PROROGATION DE DÉLAIS

Une prorogation peut être accordée à l'acheteur qui en aura fait la demande au moins un mois avant l'arrivée du terme, par courrier ou email. Ce nouveau délai ne peut en aucun cas excéder 12 mois. Dans le cas où la demande n'a pas été formulée dans les conditions ci-dessus, l'indemnité précisée ci-après sera doublée.

Cette prorogation donne lieu à une indemnité de retard calculée sur le prix principal de vente et qui ne saurait être inférieure :

Durée	Indemnité totale due
jusqu'à 3 mois	0,2%
du 4 ^{ème} au 5 ^{ème} mois	1 %
du 6 ^{ème} au 12 ^{ème} mois	4 %

Dans le cas où l'exploitation ne serait pas achevée au-delà du nouveau délai de 12 mois, l'indemnité de retard s'appliquant à une nouvelle prorogation acceptée par le vendeur sera de 10 % par mois supplémentaire de retard.

Toute période commencée sera entièrement due.

Dans le cas de coupes spécifiques (ex : coupe préalable à un reboisement subventionné), les conditions particulières figurant à la fiche pourront indiquer des indemnités dérogeant à la grille ci-dessus.

En cas de force majeure (conditions météorologiques exceptionnelles, sinistre dans des régions voisines, ...), l'Expert Forestier peut décider de ne pas appliquer les indemnités de retard. Cette décision ne pourra être remise en question par le vendeur.

Si du fait du retard d'exploitation, l'expert considère que la désignation des bois n'est plus suffisamment visible risquant d'entraîner des erreurs d'abattage, il procédera au rafraîchissement des marques aux frais de l'acheteur.

4.3 DÉPASSEMENT DE DÉLAI INITIAL OU PROROGÉ

A l'achèvement du délai prévu aux conditions générales ou particulières ou de la (des) prorogation (s), l'acquéreur qui n'a pas vidangé ni remis en état le parterre de la coupe et les emplacements de dépôt, sera astreint, après une mise en demeure restant sans effet, à verser au vendeur à titre pénal une indemnité journalière fixée à 0.20 % du prix principal de la coupe. Dans le cas où ce prix principal est inférieur à 8 000€, l'indemnité journalière est portée à 2,5 %. En cas de force majeure comme par exemple des conditions météorologiques exceptionnelles empêchant toute remise en état, l'Expert Forestier peut décider de ne pas appliquer les indemnités journalières ou de les suspendre momentanément. Cette décision ne pourra être remise en question par le vendeur.

Cette disposition n'est pas de nature à empêcher le vendeur à faire application de l'article 1657 du Code Civil selon lequel, en matière de ventes de denrées ou de coupes de bois sur pied, la résolution

de la vente a lieu de plein droit et sans sommation au profit du vendeur après l'expiration du terme convenu pour le retraitement.

4.4

Il peut être prévu une indemnité supplémentaire à titre de clause pénale à raison d'un préjudice particulier occasionné au vendeur, à charge pour ce dernier de l'avoir préalablement indiqué dans les conditions particulières.

4.5

Pour obtenir, en tout état de cause, la décharge de toute responsabilité ainsi que celle de sa caution, l'acquéreur est tenu de notifier au propriétaire vendeur ou à l'expert forestier la fin de ses opérations d'exploitation, de vidange et d'enlèvement.

4.6

De convention expresse aux termes du délai de vidange et d'enlèvement, tout ce qui aura pu être détérioré par l'exploitation et l'enlèvement des produits aura été remis en l'état sauf dérogation recommandée avec accusé de réception restée sans effet au-delà d'un mois, le vendeur, pourra si bon lui semble, réaliser les travaux nécessaires aux frais de l'acquéreur et de sa caution après leur avoir préalablement notifié le coût approximatif de ces opérations sous la forme d'une expertise ou d'un devis.

4.7

Après notification par l'acquéreur dans les termes de l'article 4.5 et à la demande de la partie la plus diligente, il est procédé au récolement de la coupe. Celle-ci convoque l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception, avec un préavis de dix jours.

Le procès-verbal de récolement opéré ainsi par la partie la plus diligente décide éventuellement des obligations qui n'ont pas été tenues selon le cahier des clauses générales et des conditions particulières, et fixe le montant de toutes indemnités éventuelles. Ce procès-verbal signé par toutes les parties présentes est réputé, en tout état de cause, contradictoire et définitif sans accomplissement d'aucune autre formalité et opposable à la partie défaillante. Dans les trois mois du jour de la notification par l'acquéreur de l'achèvement de ses travaux visés à l'article 4.5 si le récolement n'a pas été effectué à la requête de l'une ou l'autre des parties, l'acquéreur et sa caution sont de plein droit déchargés de toute responsabilité.

4.8

A partir du moment où il y aura dans les termes ci-dessus énoncés (4.5 - 4.6 - 4.7) décharge de toute responsabilité pour l'acheteur et sa caution, le vendeur doit obligatoirement délivrer sous quinzaine la mainlevée de la caution si elle est requise par l'acquéreur.

5 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

5.1

Toute difficulté survenant à l'occasion de l'exécution de la vente et qui n'aura pu être réglée aimablement avec l'expert forestier, pourra être soumise à un médiateur désigné d'un commun accord entre les parties ou à défaut au Président d'Experts Forestiers de France ou son délégué saisi par la partie la plus diligente. Un devis d'intervention sera adressé par le médiateur aux parties qui devront donner leur accord avant l'intervention de ce dernier. D'une manière générale, les honoraires du médiateur seront supportés par la partie demanderesse. Cependant, au terme de sa mission, le médiateur pourra décider d'une autre répartition des honoraires, sans recours possible des parties.

5.2

En cas d'échec d'une solution de médiation ou de recherche d'une amiable composition et, d'une façon générale, pour tous les litiges pouvant s'élever à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat de vente et du cahier des causes générales, le Tribunal compétent est celui du lieu de la coupe ou celui du défendeur, au choix de la partie demanderesse.

5.3

Si l'enregistrement de l'acte de vente devait être requis, les frais en seraient à la charge de la partie qui aurait rendu l'enregistrement nécessaire.

Forêt de :

Vente du / /

Art N° :

Nom du vendeur :

Cachet et Signature du vendeur précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Nom de l'acquéreur :

Cachet et Signature de l'acquéreur précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Montant de la **caution** à titre de garantie de bonne fin :

Cachet et Signature la Caution précédée de la mention « Lu et approuvé » :

**Accédez en Ligne aux lots de bois
des Experts Forestiers de France!**

**Votre accès privé et sécurisé
à 60 ventes groupées :
www.foret-bois.com**

2 millions de m³

3000 lots

**Appels d'offres restreints et Ventes Flash
Recherche optimisée et rapide des lots**



**EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE**